

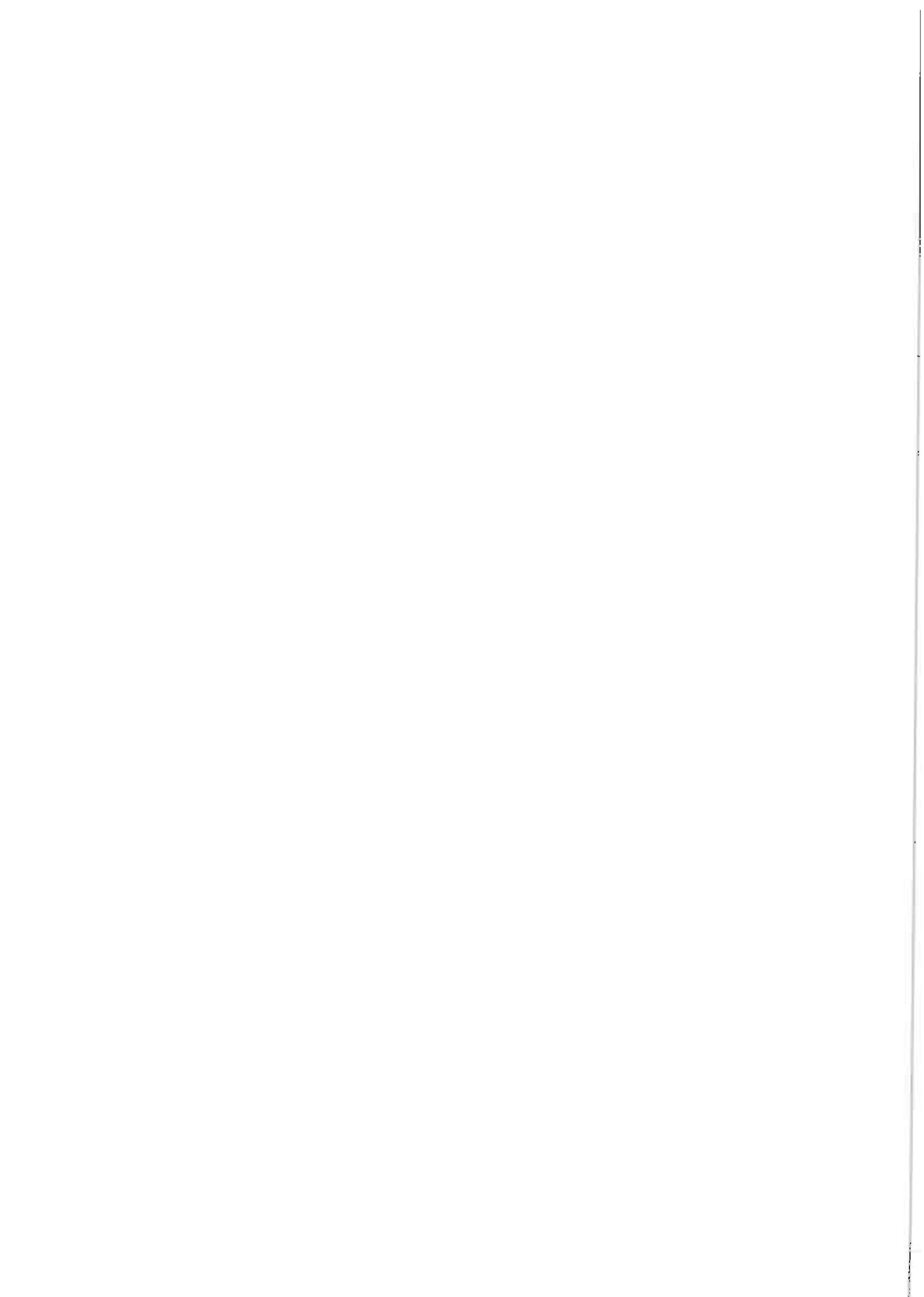
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE**

**SÉANCE  
DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU**

**27 FÉVRIER 2020**



DÉPARTEMENT DU  
GERS

CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-01

Objet

FONCTIONNEMENT  
INTERNE

Retrait de la commune de  
FONTENILLES : étude  
financière et fiscale de  
Ressources Consultants  
Finances

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

La prestation proposée par M. Éric JULLA est scindée en deux missions pour un montant total de 35,3 k€ :

- la phase 1 (retrait de Fontenilles de la CGCT) : étude de la fiscalité et des dotations, partition des charges de fonctionnement et des produits courants, partition de l'annuité de dette, de l'épargne nette et bilan de la mutualisation, partition du bilan de la CCGT et proposition d'un règlement financier de retrait

- la phase 2 (adhésion de FONTENILLES à la communauté d'agglomération du Muretain : Les effets transferts de charges au Muretain et la prospective de FONTENILLES ne seraient mis en œuvre que dans l'hypothèse où les conclusions de la première partie seraient positives.

Le devis correspondant à la première phase s'élève à 21 K€ HT, la commune de FONTENILLES propose que 15 K€ soient payés par la ville et que 6 K€ soient pris en charge par la CCGT, considérant le fait qu'une partie de l'analyse porte sur l'impact du retrait sur la DGF des communes.

La seconde phase (6,5 k€ +7,815 k€ soit 14,315 k€ HT répartis entre le Muretain et FONTENILLES) ne serait engagée qu'après accord sur la phase 1 et consensus sur le règlement financier du retrait.

**Suite à l'avis défavorable du Bureau du 18/02 dernier sur la répartition du coût de l'étude, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à la majorité (6 contre et 3 abstentions) de ne pas prendre en charge le financement de la phase 1 de l'étude ; celle-ci devant être financée en intégralité par la commune de FONTENILLES.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-02

Objet

FONCTIONNEMENT  
INTERNE

Constitution d'une  
servitude de passage sur  
la parcelle cadastrée BL  
437

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

M. le Président informe le Conseil Communautaire que M. et Mme DESTRET sont propriétaires d'une parcelle cadastrée BL 438 et située 32, route de Rozès à l'Isle-Jourdain.

L'accès à ladite parcelle se fait actuellement par la RD 246 et n'est pas sécurisée.

M. et Mme DESTRET ont donc sollicité de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine la constitution d'une servitude de passage afin de créer un accès à leur parcelle à partir du giratoire de la route de Rozès

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202002-DE

Cette servitude s'exercerait sur la parcelle cadastrée BL 437 dénommée fonds servant pour accéder à la parcelle BL 438 dénommée fonds dominant comme indiqué sur le plan joint en annexe.

Il est précisé aux membres du conseil communautaire que cette servitude sera concrétisée par acte notarié aux frais du bénéficiaire.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle BL 437 au profit de la parcelle BL 438 ;**
- **d'autoriser M. le Président à signer l'acte notarié afférent à cette servitude.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis DRAC**



Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Annexe n° 4

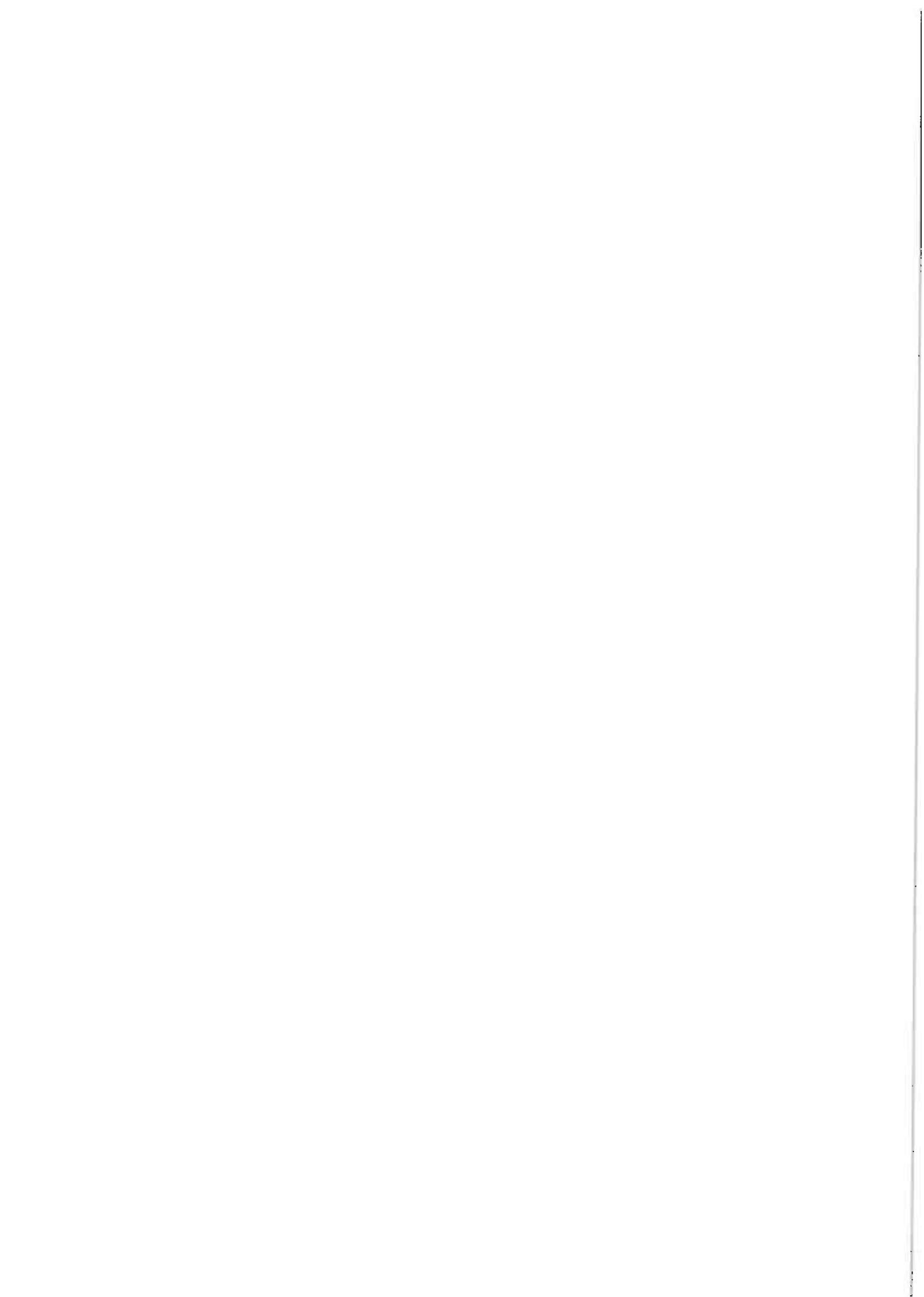
Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20200227-2702202002-DE





DÉPARTEMENT DU  
GERS

CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36

en exercice 36

présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-03

Objet

**FINANCES**

Examen et approbation  
du compte de gestion  
2019 du comptable public  
du budget principal

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELEGROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le compte de gestion 2019 du budget principal est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Il est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public. Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2019.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202003-DE

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-04

Objet

**FINANCES**

Vote du compte  
administratif 2019 du  
budget principal

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Prévus	6 554 409,00 €
	Réalisé	5 063 640.61 €
	Restes à réaliser	647 692.99 €

Recettes	Prévus	6 554 409,00 €
	Réalisé	4 720 491,48 €
	Résultats reportés	640 764,24 €
	Restes à réaliser	714 325,28 €

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus	14 613 082,00 €
	Réalisé	13 399 493,53 €
	Restes à réaliser	/

Recettes	Prévus	14 613 082,00 €
	Réalisé	13 855 247,96 €
	Résultats reportés	792 552,02 €
	Restes à réaliser	/

B. PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		640 764,24		792 552,02	0,00	
Opérations de l'exercice	5 063 640,61	4 720 491,48	13 399 493,53	13 855 247,96	18 463 134,14	20 009 055,70
<b>TOTAUX</b>	<b>5 063 640,61</b>	<b>5 361 255,72</b>	<b>13 399 493,53</b>	<b>14 647 799,98</b>	<b>18 463 134,14</b>	<b>20 009 055,70</b>
Résultats de clôture		297 615,11		1 248 306,45		1 545 921,56
Restes à réaliser	647 692,99	714 325,28			647 692,99	714 325,28
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>5 711 333,60</b>	<b>6 075 581,00</b>	<b>13 399 493,53</b>	<b>14 647 799,98</b>	<b>19 110 827,13</b>	<b>20 723 380,98</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>364 247,40</b>		<b>1 248 306,45</b>		<b>1 612 553,85</b>

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
 Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
 Affichée le 3 mars 2020

Le Président,

Francis IDRAC



## COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAIN

### NOTE DE SYNTHESE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

#### DE L'EXERCICE 2019

Les Comptes Administratifs soumis à l'assemblée délibérante lors du conseil communautaire du 27/02/2020 retracent l'exécution du Budget Principal de la Communauté de Communes Gasconne Toulousaine et des différents budgets annexes relatifs à l'exercice comptable 2019.

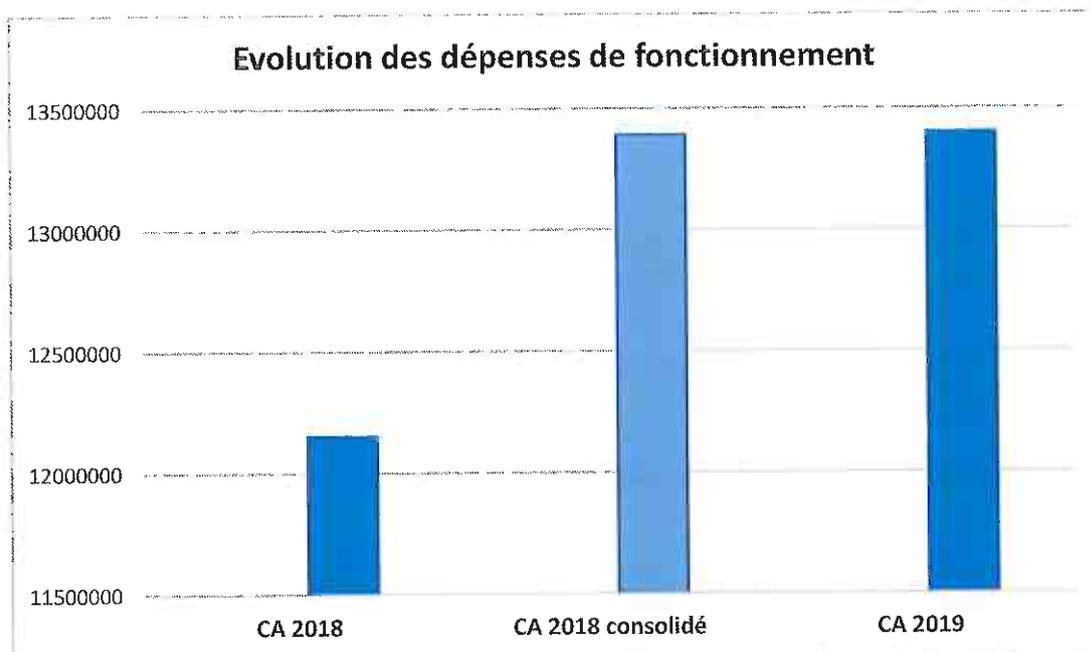
#### BUDGET PRINCIPAL

##### Section de fonctionnement

##### DEPENSES

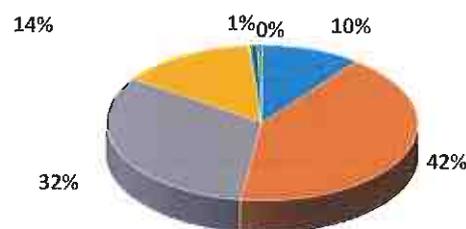
Le total des dépenses de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève en 2019 à 13 399 494€ contre 12 152 795 € en 2018, soit une augmentation de 10.2%. Cette augmentation est essentiellement due à la clôture des budgets annexes Petite Enfance et Piscine au 31/12/2018 et à la reprise des écritures à compter du 1<sup>er</sup> janvier dans le budget principal.

En retraitant les données des 3 CA 2018, le montant du CA 2018 consolidé est de 13 391 187€ soit quasi identique à celui de 2019, soit + 0.06%.



Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2018 PE	CA 2018 Pisc	CA consolidé	CA 2019
011	Charges à caractère général	1 261 590,46	120 360,87	165 773,08	1 547 724,41	1 329 428,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 235 369,97	954 497,58	247 985,45	5 437 853,00	5 458 766,29
014	Atténuations de produits	4 126 896,00			4 126 896,00	4 190 030,24
65	Autres charges de gestion courante	1 973 982,20	972 103,90		2 946 086,10	1 873 219,93
66	Charges financières	103 456,14			103 456,14	105 696,60
67	Charges exceptionnelles	87 040,48			87 040,48	84 366,62
68	Dotations aux provisions	60 000,00			60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00			0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	304 459,77			304 459,77	287 985,00
		12 152 795,02	2 046 962,35	413 758,53	14 613 515,90	13 399 493,53
65	suppression subv équilibre BA PE/Pisc	1 222 328,61				
		10 930 466,41			13 391 187,29	13 399 493,53

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2019



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à 1 329 429€, soit une augmentation de 5.3% par rapport à 2018 (1 261 590€).

Cette augmentation est due principalement à l'intégration des deux budgets annexes dans le budget principal, soit 282 536€. En enlevant le montant de ces deux compétences au chapitre 011, ce dernier serait en diminution par rapport à 2018.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 5 458 766€, soit un quasi maintien de l'enveloppe par rapport à 2018, +0.3% (5 437 852.8€ cumul 012 du budget principal + budgets annexes PE et Piscine).

Ce maintien de la masse salariale est dû notamment à des dépenses non réalisées en 2019 (équipe incomplète Jeunesse, crèche familiale et ADS sur une partie de l'année face à la difficulté de recrutement de ce personnel, départ par voie de mutation du DGS non remplacé)

Le nombre d'agents du budget principal au 31/12/2019 est de 192 agents contre 198 en 2018.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond à divers reversements : aux attributions de compensation dues aux communes, à la dotation de solidarité communautaire, au reversement de la TEOM au SICTOM Est et au reversement au FNGIR.

La légère augmentation de ce poste de 1.5% est due essentiellement à l'augmentation de la TEOM et à la régularisation des AC versées aux communes suite au transfert Planification (4 190 030€ en 2019 contre 4 126 896€ en 2018).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », globalise un montant de 1 873 220€ contre 1 973 982 €, soit une diminution de 5% par rapport à 2018. Cette baisse pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive est due à la volonté politique des élus de geler voire de diminuer les subventions et participations aux associations et principalement à la clôture au 31/12/2018 des budgets annexes PE et Piscine (plus de subventions d'équilibre en 2019 vers ces deux budgets).

Ce poste est constitué principalement des indemnités aux élus, des contributions à des groupements (SCOT de Gascogne, PETR, Gers numérique, MANEO...), et des subventions aux associations.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 105 697€ contre 103 457€ en 2018. Cette légère augmentation est due emprunts réalisés courant 2018 pour mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement et notamment le gymnase, malgré une baisse des taux d'intérêts constatée depuis 5 ans.

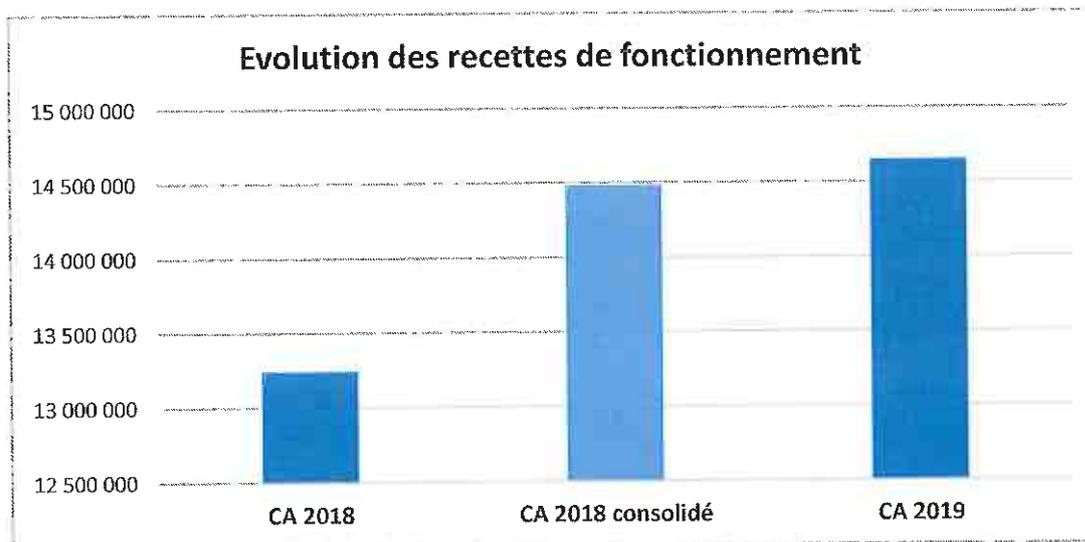
Les charges exceptionnelles s'établissent à 84 367€ contre 87 041€ en 2018 (60 000€ de subvention au budget annexe Roulage, reversement CEJ Jeunesse à Fontenilles et à l'ALSH la Ronde des Canailoux).

Le chapitre 68 « Dotations aux provisions » s'élève à 60 000€ et correspond à la provision annuelle relative au déficit estimé du budget annexe Espèche.

## RECETTES

Les recettes de l'exercice de la section de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 14 647 800€ contre 13 245 347€ en 2018. Cette évolution est liée en grande partie à la clôture des budgets annexes PE et Piscine.

**En retraitant les données des 3 CA 2018, le montant du CA 2018 consolidé est de 14 483 574€ soit quasi identique à celui de 2019, soit +1.13%.**



Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2018 PE	CA 2018 Pisc	CA 2018 consolidé	CA 2019
013	Atténuations de charges:	33 963,57	28 552,56	989,97	63 506,10	47 294,53
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	942 696,45	1 082 370,05	116 960,26	2 142 026,76	1 232 649,44
73	Impôts et taxes	8 612 006,00			8 612 006,00	8 924 482,92
74	Dotations, subventions et participations	2 814 878,87	2 356,52		2 817 235,39	3 587 785,52
75	Autres produits de gestion courante	3 185,14			3 185,14	762,46
77	Produits exceptionnels	44 752,55	933 682,53	295 643,76	1 274 078,84	34 799,80
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	22 160,80			22 160,80	57 553,29
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 473 643,38</b>	<b>2 046 961,66</b>	<b>413 593,99</b>	<b>14 934 199,03</b>	<b>13 855 247,96</b>
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	771 703,66	0,00	0,00		792 552,02
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES</b>	<b>13 245 347,04</b>	<b>2 046 961,66</b>	<b>413 593,99</b>	<b>15 705 902,69</b>	<b>14 647 799,98</b>

774	suppression subv équilibre budget principal		932 743,27	289 585,34		
		13 245 347,04	1 114 218,39	124 008,65	14 483 574,08	14 647 799,98

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2019

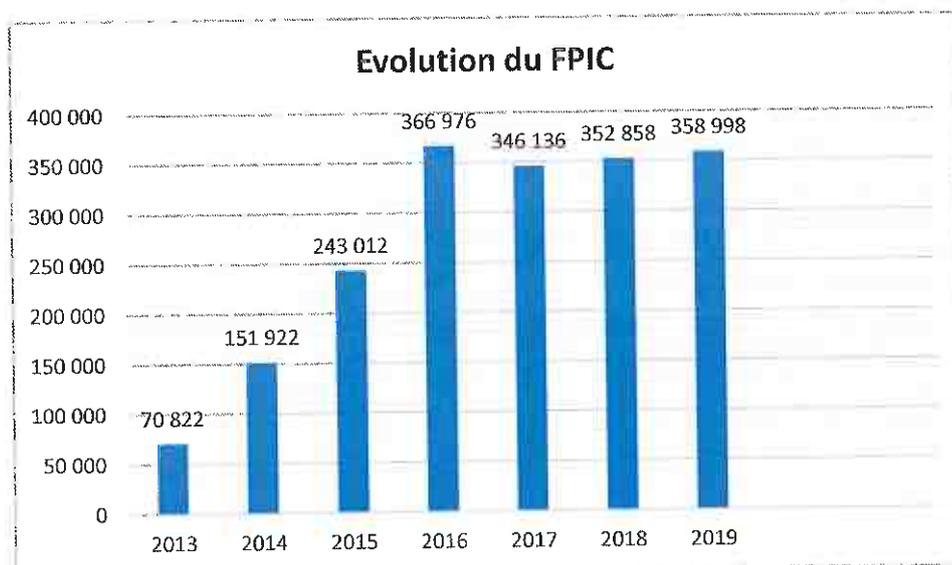


En 2019, les principaux postes de recettes sont les impôts et taxes (65%), les dotations et participations (26%) et dans une moindre mesure les produits des services (9%). Les impôts et taxes passent de 69% à 65% alors que les participations et les produits des services augmentent dans les mêmes proportions. Ceci vient essentiellement de la clôture des deux budgets annexes et leur intégration dans le budget principal : augmentation du montant des chapitres 70 et 74 par les participations familles et subventions CAF.

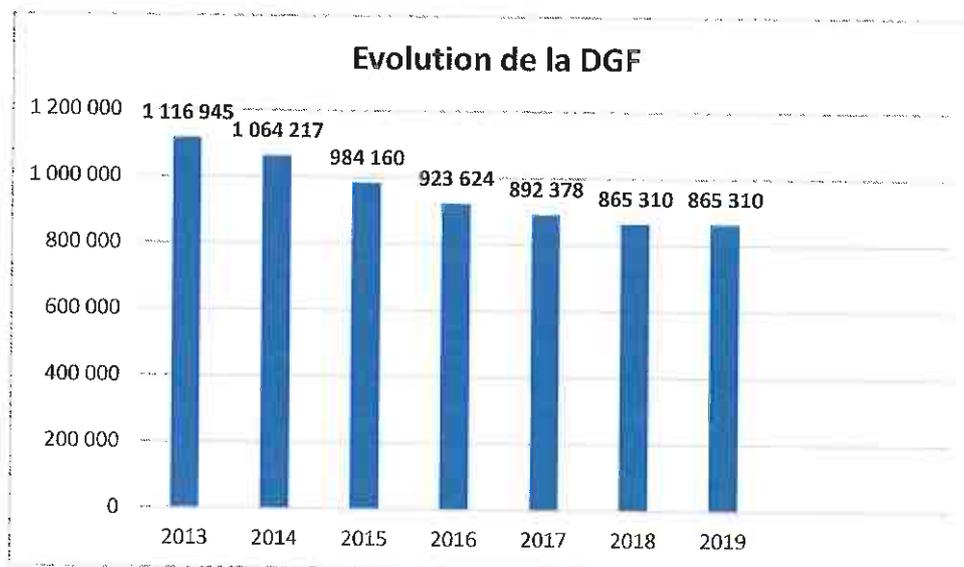
Les impôts et taxes représentent 8 924 445€ en 2019 contre 8 612 000€ en 2018 avec une forte dynamique des bases des contributions directes ménages (4.9 % pour la TH, 4.1% pour le FB). A contrario, il est constaté une baisse importante des bases de la contribution foncière des entreprises cette année (-4.9% suite à la fermeture d'une entreprise sur l'Isle Jourdain) contre une forte augmentation (8,3%) entre 2017 et 2018.

	2017	(%)	2018	(%)	2019	(%)
<b>Contributions des ménages</b>						
<b>Taxe d'habitation</b>	2 487 174	4,8%	2 532 513	1,8%	2 656 689	4,9%
<i>Bases</i>	18 423 510		18 759 361		19 679 196	
<i>Taux</i>	13,50%		13,50%		13,50%	
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	127 479		134 207	5,3%	139 850	4,2%
<i>Bases</i>	14 161 531		14 918 944		15 541 953	
<i>Taux</i>	0,90%		0,90%		0,90%	
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	29 239	0,1%	29 404	0,6%	30 301	3,1%
<i>Bases</i>	560 172		563 273		580 501	
<i>Taux</i>	5,22%		5,22%		5,22%	
<b>Taxe additionnelle à la TFPNB</b>	63 699	-0,4%	61 528	-3,4%	68 420	11,2%
<b>TEOM</b>	1 847 851	3,8%	1 914 398	3,6%	1 993 098	4,1%
<b>Ss total ménages</b>	<b>4 555 442</b>	<b>4,3%</b>	<b>4 672 050</b>	<b>2,6%</b>	<b>4 888 358</b>	<b>4,6%</b>
<b>Contributions des entreprises</b>						
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	1 182 045	8,8%	1 280 012	8,3%	1 217 794	-4,9%
<i>Bases</i>	3 693 833		3 997 860		3 820 918	
<i>Taux</i>	32,00%		32,00%		32,00%	
<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>	770 557	3,8%	933 667	21,2%	951 276	1,9%
<b>Taxe sur les surfaces commerciales</b>	219 979	15,3%	196 493	-10,7%	202 778	3,2%
<b>Impositions forfaitaires sur les entrep de réseaux</b>	230 411	-0,4%	239 240	3,8%	247 046	3,3%
<b>Ss total entreprises</b>	<b>2 402 992</b>	<b>6,8%</b>	<b>2 649 412</b>	<b>10,3%</b>	<b>2 618 894</b>	<b>-1,2%</b>
<b>Taxe GEMAPI</b>					150 001	
<b>Total ménages + entreprises</b>	<b>6 958 434</b>	<b>5,1%</b>	<b>7 321 462</b>	<b>5,2%</b>	<b>7 657 253</b>	<b>4,6%</b>

L'ensemble intercommunal comme chaque année depuis 2014 a choisi de voter une répartition dérogatoire libre pour le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes). La part perçue par la communauté de communes s'est élevé à 358 998 €, soit une légère croissance par rapport à 2018.



La Dotation Globale de Fonctionnement est identique à celle de 2018. Elle s'élève à 865 310€.



Les produits des services et des domaines s'élèvent à 1 232 650€ contre 942 697 € en 2018. Ce chapitre regroupe les recettes découlant des services à la population (ALAE/ALSH), à d'autres collectivités (ADS) et les remboursements par les associations et les communes des agents mis à disposition et des charges liées aux bâtiments qui leur sont mis à disposition à titre gracieux.

Ce chapitre comme vu précédemment en dépenses est impacté en 2019, à la hausse par la clôture des budgets annexes PE et Piscine.

#### **Synthèse de la section de fonctionnement :**

L'évolution des charges de fonctionnement sur la période est quasi stable (+0.06%). Ceci est dû à une politique claire de maîtrise des dépenses publiques réalisées depuis plus de 3 ans et à la non réalisation de dépenses au chapitre 012.

La structure des charges de fonctionnement de la communauté est clairement orientée au tour de trois pôles :

- 1- les dépenses de personnel (5.4 M€ en 2019)
- 2- les atténuations de produits charges (4,2M€ en 2019) – reversement au SICTOM et aux communes membres
- 3- les autres charges de gestion courante (1,9 M€ en 2019) dont les subventions aux associations et contributions pour près de 1.8M€.

Les produits de fonctionnement sont évidemment dominés par les ressources fiscales, même s'il convient de tenir compte de la « double comptabilisation de la TEOM ».

#### Section d'investissement :

##### DEPENSES

Elles regroupent principalement les études, les travaux, les subventions d'équipements versées, le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2019 à 5 063 641€ contre 7 496 888€ en 2018 et comprennent notamment :

- le remboursement de capital de la dette, à hauteur de 2 173 619€ contre 1 141 179 € en 2018, dont 2 M€ de remboursement par anticipation de prêt relais
- le programme d'équipements pour 1 093 123€ contre 3 448 432€ en 2018 : avec principalement les fouilles archéologiques sur le terrain du futur SDIS, l'élaboration de documents d'urbanisme, la participation à Gers numérique, le solde du fonds de concours à la commune de Pujaudran pour la construction de la médiathèque, l'acquisition d'un camion plateau et le renouvellement de matériels informatiques, le début des travaux de réhabilitation du stade de Frégouville et de traitement de l'air de la piscine.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	570 000,00	900,00
16	Emprunts et dettes assimilés	128 702,88	1 141 178,74	2 173 619,35
20	Immobilisations incorporelles	154 162,21	118 831,04	649 434,57
204	Subventions d'équipement versées	196 993,00	146 993,00	140 602,95
21	Immobilisations corporelles	857 052,03	201 200,71	227 151,49
23	Immobilisations en cours	2 069 014,63	2 683 975,87	75 934,25
26	Participations et créances rattachées			500,00
45	Comptabilité rattachée	0,00	297 431,39	14 948,28
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	2 367,89	22 160,80	57 553,29
041	Opérations patrimoniales	795 251,32	2 315 116,03	1 722 996,43
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 203 543,96</b>	<b>7 496 887,58</b>	<b>5 063 640,61</b>

#### RECETTES :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 720 491€ contre 7 609 997€ en 2018. Elles regroupent principalement les ressources propres telles que le FCTVA, les excédents capitalisés, la taxe d'aménagement pour 1 012 025€, les subventions d'équipement pour 954 649€ et l'emprunt pour 600 000€.

Des recettes d'ordres ne donnant pas lieu à encaissement ont été réalisées pour 2 020 981€ principalement les dotations aux amortissements et aux provisions et les opérations de régularisation des appels de fonds du gymnase.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	342 481,12	1 007 836,00	1 012 024,72
13	Subventions d'investissement reçues	953 720,65	1 469 232,59	954 648,52
16	Emprunts et dettes assimilés	1 510 008,81	2 490 000,00	600 000,00
45	Comptabilité rattachée		23 352,60	132 836,81
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 813,29	304 459,77	297 985,00
041	Opérations patrimoniales	795 251,92	2 315 116,03	1 722 996,43
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 872 275,79</b>	<b>7 609 996,99</b>	<b>4 720 491,48</b>
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>858 923,60</b>	<b>527 655,43</b>	<b>640 764,84</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES</b>	<b>4 731 199,39</b>	<b>8 137 652,42</b>	<b>5 361 256,32</b>

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

Annexe 

ID : 032-200023620-20200227-2702202004BIS-DE

BPRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		640 764,24		792 552,02	0,00	
Opérations de l'exercice	5 063 640,61	4 720 491,48	13 399 493,53	13 855 247,96	18 463 134,14	20 009 055,70
<b>TOTAUX</b>	<b>5 063 640,61</b>	<b>5 361 255,72</b>	<b>13 399 493,53</b>	<b>14 647 799,98</b>	<b>18 463 134,14</b>	<b>20 009 055,70</b>
Résultats de clôture		297 615,11		1 248 306,45		1 545 921,56
Restes à réaliser	647 692,99	714 325,28			647 692,99	714 325,28
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 711 333,60</b>	<b>6 075 581,00</b>	<b>13 399 493,53</b>	<b>14 647 799,98</b>	<b>19 110 827,13</b>	<b>20 723 380,98</b>
RESULTATS DEFINITIFS		364 247,40		1 248 306,45		1 612 553,85

#### BUDGET ANNEXE MCEF

BA MCEF	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	7 008,43			11 163,82	0,00	
Opérations de l'exercice	8 000,00	28 082,34	50 433,74	66 859,95	65 442,17	106 106,11
<b>TOTAUX</b>	<b>15 008,43</b>	<b>28 082,34</b>	<b>50 433,74</b>	<b>78 023,77</b>	<b>65 442,17</b>	<b>106 106,11</b>
Résultats de clôture		13 073,91		27 590,03		40 663,94
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 008,43</b>	<b>28 082,34</b>	<b>50 433,74</b>	<b>78 023,77</b>	<b>65 442,17</b>	<b>106 106,11</b>
RESULTATS DEFINITIFS		13 073,91		27 590,03		40 663,94

#### BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

BA Photovoltaïque	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				18 803,08	0,00	18 803,08
Opérations de l'exercice			4 958,73	3 442,61	4 958,73	3 442,61
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 958,73</b>	<b>22 245,69</b>	<b>4 958,73</b>	<b>22 245,69</b>
RESULTATS DEFINITIFS				17 286,96		17 286,96

#### BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Ces budgets annexes sont en cours, à des degrés différents d'avancements :

**BA Roulage** : achèvement de commercialisation prévu en 2020 – déficit estimé de près de 1 000k€

**BA Génibrat** : réserve foncière

**BA Espèche** : en cours de commercialisation de l'Espèche 4 – déficit estimé de 400 k€

**BA Pont Peyrin III** : lancement de la maîtrise d'œuvre pour un début des travaux d'aménagement en 2021

**BA Les Martines** : lancement d'une étude de programmation

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

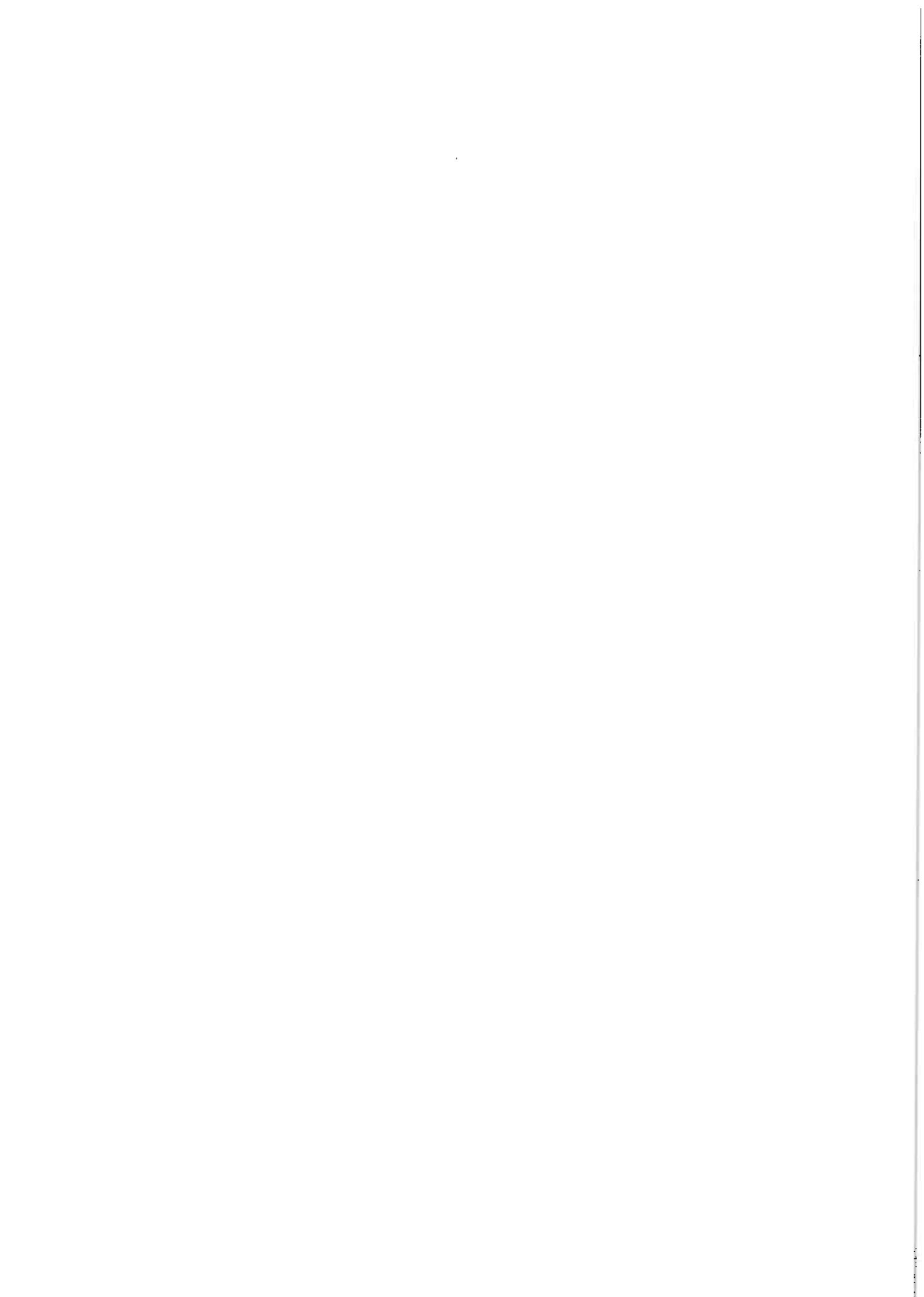
Affiché le

Annexe **SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202004BIS-DE

## RESULTAT CONSOLITE TOUS BUDGETS CONFONDUS

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>RESULTATS GLOBALISES</b>	14 650 822,34	12 292 818,68	20 203 149,08	23 650 295,15	532 890,44	1 622 032,85



## COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE

### NOTE DE SYNTHESE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

#### DE L'EXERCICE 2019

Les Comptes Administratifs soumis à l'assemblée délibérante lors du conseil communautaire du 27/02/2020 retracent l'exécution du Budget Principal de la Communauté de Communes Gasconne Toulousaine et des différents budgets annexes relatifs à l'exercice comptable 2019.

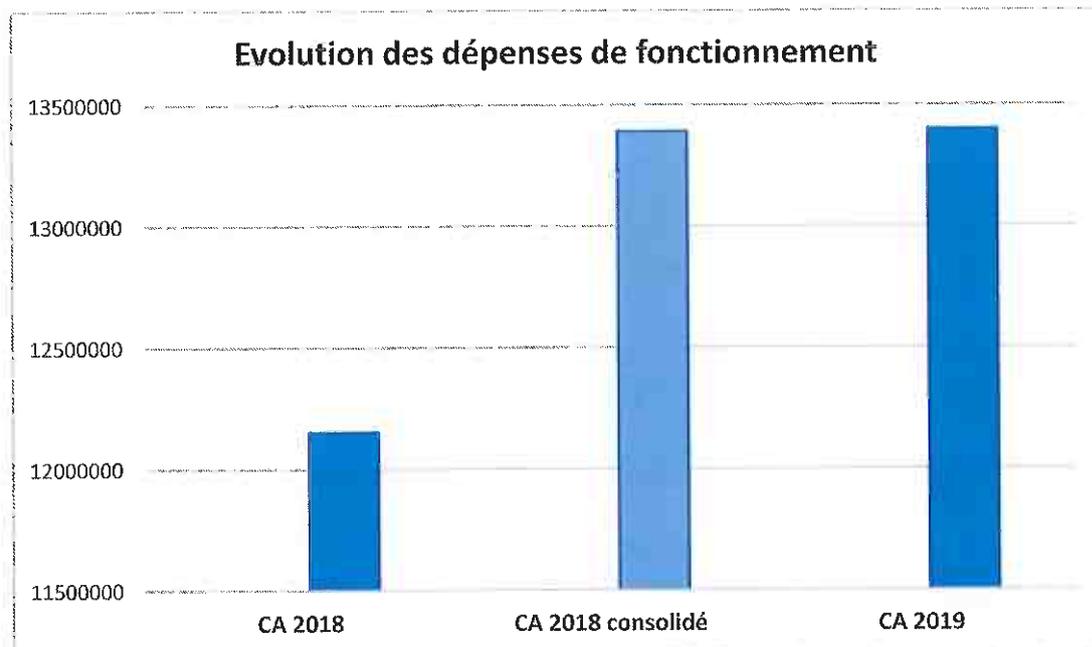
#### BUDGET PRINCIPAL

##### Section de fonctionnement

##### DEPENSES

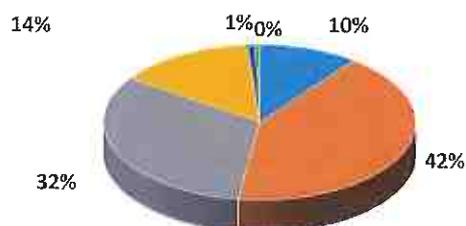
Le total des dépenses de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève en 2019 à 13 399 494€ contre 12 152 795 € en 2018, soit une augmentation de 10.2%. Cette augmentation est essentiellement due à la clôture des budgets annexes Petite Enfance et Piscine au 31/12/2018 et à la reprise des écritures à compter du 1<sup>er</sup> janvier dans le budget principal.

En retraitant les données des 3 CA 2018, le montant du CA 2018 consolidé est de 13 391 187€ soit quasi identique à celui de 2019, soit + 0.06%.



Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2018 PE	CA 2018 Pisc	CA consolidé	CA 2019
011	Charges à caractère général	1 261 590,46	120 360,87	165 773,08	1 547 724,41	1 329 428,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 235 369,97	954 497,58	247 985,45	5 437 853,00	5 458 766,29
014	Atténuations de produits	4 126 896,00			4 126 896,00	4 190 030,24
65	Autres charges de gestion courante	1 973 982,20	972 103,90		2 946 086,10	1 873 219,93
66	Charges financières	103 456,14			103 456,14	105 696,69
67	Charges exceptionnelles	87 040,48			87 040,48	84 366,62
68	Dotations aux provisions	60 000,00			60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00			0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	304 459,77			304 459,77	297 985,00
		12 152 795,02	2 046 962,35	413 758,53	14 613 515,90	13 399 493,53
65	suppression subv équilibre BA PE/Pisc	1 222 328,61				
		10 930 466,41			13 391 187,29	13 399 493,53

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2019



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à 1 329 429€, soit une augmentation de 5.3% par rapport à 2018 (1 261 590€).

Cette augmentation est due principalement à l'intégration des deux budgets annexes dans le budget principal, soit 282 536€. En enlevant le montant de ces deux compétences au chapitre 011, ce dernier serait en diminution par rapport à 2018.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 5 458 766€, soit un quasi maintien de l'enveloppe par rapport à 2018, +0.3% (5 437 852.8€ cumul 012 du budget principal + budgets annexes PE et Piscine).

Ce maintien de la masse salariale est dû notamment à des dépenses non réalisées en 2019 (équipe incomplète Jeunesse, crèche familiale et ADS sur une partie de l'année face à la difficulté de recrutement de ce personnel, départ par voie de mutation du DGS non remplacé)

Le nombre d'agents du budget principal au 31/12/2019 est de 192 agents contre 198 en 2018.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-05

Objet

**FINANCES**

Examen et approbation  
du compte de gestion  
2019 du comptable public  
du budget annexe MCEF

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaétan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « MCEF » est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Il est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public. Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2019.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe « MCEF » après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-06

Objet

**FINANCES**

Vote du compte  
administratif 2019 du  
budget annexe « MCEF »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202006BIS-DE

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	7 008,43			11 163,82	0,00	
Opérations de l'exercice	8 000,00	28 082,34	50 433,74	66 859,95	65 442,17	106 106,11
<b>TOTAUX</b>	<b>15 008,43</b>	<b>28 082,34</b>	<b>50 433,74</b>	<b>78 023,77</b>	<b>65 442,17</b>	<b>106 106,11</b>
Résultats de clôture		13 073,91		27 590,03		40 663,94
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>15 008,43</b>	<b>28 082,34</b>	<b>50 433,74</b>	<b>78 023,77</b>	<b>65 442,17</b>	<b>106 106,11</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>13 073,91</b>		<b>27 590,03</b>		<b>40 663,94</b>

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « MCEF ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

Le Président,

  
Francis IDRAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-07

Objet

**FINANCES**

Examen et approbation  
du compte de gestion  
2019 du comptable public  
du budget annexe  
« Photovoltaïque »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « Photovoltaïque » est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Il est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public. Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2019.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202007-DE

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe « Photovoltaïque » après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-08

Objet

**FINANCES**

Vote du compte  
administratif 2019 du  
budget annexe  
« Photovoltaïque »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				18 803,08	0,00	18 803,08
Opérations de l'exercice			4 958,73	3 442,61	4 958,73	3 442,61
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 958,73</b>	<b>22 245,69</b>	<b>4 958,73</b>	<b>22 245,69</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>				<b>17 286,96</b>		<b>17 286,96</b>

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Photovoltaïque ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
 Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
 Affichée le 3 mars 2020

Le Président,

  
 Francis IDRAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-09

Objet

**FINANCES**

Examen et approbation  
du compte de gestion  
2019 du comptable public  
du budget annexe « Pont  
Peyrin 3 »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « Pont Peyrin 3 » est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Il est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public. Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2019.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202009-DE

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe « Pont Peyrin 3 » après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020

Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020

Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-10

Objet

**FINANCES**

Vote du compte  
administratif 2019 du  
budget annexe « Pont  
Peyrin 3 »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202010BIS-DE

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		76 325,55	8 828,21		8 828,21	76 325,55
Opérations de l'exercice	674 412,03	633 711,53	655 548,48	646 912,03	1 329 960,51	1 280 623,56
<b>TOTAUX</b>	<b>674 412,03</b>	<b>710 037,08</b>	<b>664 376,69</b>	<b>646 912,03</b>	<b>1 338 788,72</b>	<b>1 356 949,11</b>
Résultats de clôture		35 625,05	17 464,66			18 160,39
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>674 412,03</b>	<b>710 037,08</b>	<b>664 376,69</b>	<b>646 912,03</b>	<b>1 338 788,72</b>	<b>1 356 949,11</b>
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	35 625,05	17 464,66			18 160,39

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Pont Peyrin 3 ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

Le Président,

Francis IDRAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-11

Objet

**FINANCES**

Examen et approbation  
du compte de gestion  
2019 du comptable public  
du budget annexe  
« Roulage »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « Roulage » est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Il est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public. Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2019.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe « Roulage » après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-12

Objet

**FINANCES**

Vote du compte  
administratif 2019 du  
budget annexe  
« Roulage »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 075 627,40			1 547 030,86		
Opérations de l'exercice	6 236 001,57	5 693 443,54	5 667 713,57	5 651 400,38	12 979 342,54	12 891 874,78
<b>TOTAUX</b>	<b>7 311 628,97</b>	<b>5 693 443,54</b>	<b>5 667 713,57</b>	<b>7 198 431,24</b>	<b>12 979 342,54</b>	<b>12 891 874,78</b>
Résultats de clôture	1 618 185,43			1 530 717,67	87 467,76	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>7 311 628,97</b>	<b>5 693 443,54</b>	<b>5 667 713,57</b>	<b>7 198 431,24</b>	<b>12 979 342,54</b>	<b>12 891 874,78</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>1 618 185,43</b>			<b>1 530 717,67</b>	<b>87 467,76</b>	

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe du « Roulage ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
 Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
 Affichée le 3 mars 2020

Le Président,

  
 Francis IDRAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36

en exercice 36

présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-13

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Examen et approbation  
du compte de gestion  
2019 du comptable public  
du budget annexe  
« Espèche »

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « Espèche » est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Il est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public. Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2019.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe « Espèche » après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

*Le Président,*

  
**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-14

Objet

**FINANCES**

Vote du compte  
administratif 2019 du  
budget annexe  
« Espèche »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE GLECH', Jean LACROIX, Gaétan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	88 305,45			107 995,42		
Opérations de l'exercice	500 000,00	500 000,00	33 967,37	0,09	622 272,82	607 995,51
<b>TOTAUX</b>	<b>588 305,45</b>	<b>500 000,00</b>	<b>33 967,37</b>	<b>107 995,51</b>	<b>622 272,82</b>	<b>607 995,51</b>
Résultats de clôture	88 305,45			74 028,14	14 277,31	
Restes à réaliser	0,00				0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>588 305,45</b>	<b>500 000,00</b>	<b>33 967,37</b>	<b>107 995,51</b>	<b>622 272,82</b>	<b>607 995,51</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>88 305,45</b>			<b>74 028,14</b>	<b>14 277,31</b>	<b>0,00</b>

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Espèche ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
 Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
 Affichée le 3 mars 2020

Le Président,

Francis IDRAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-15

Objet

**FINANCES**

Examen et approbation  
du compte de gestion  
2019 du comptable public  
du budget annexe  
« Génibrat »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « Génibrat » est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Il est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public. Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2019.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20200227-2702202015-DE

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe « Génibrat » après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

*Le Président,*

*Francis IDRAC*



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-16

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Vote du compte  
administratif 2019 du  
budget annexe  
« Génibrat »

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	604 286,90			575 296,67	604 286,90	575 296,67
Opérations de l'exercice	19 949,77	0,00	4 819,32	0,00	24 769,09	0,00
TOTAUX	624 236,67	0,00	4 819,32	575 296,67	629 055,99	575 296,67
Résultats de clôture	624 236,67			570 477,35	53 759,32	
Restes à réaliser	0,00				0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	624 236,67	0,00	4 819,32	575 296,67	629 055,99	575 296,67
RESULTATS DEFINITIFS	624 236,67			570 477,35	53 759,32	

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe « Génibrat ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020

Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020

Affichée le 3 mars 2020

Le Président,

Francis IDRAC



## COMMUNAUTE DE COMMUNES GASCOGNE TOULOUSAINE

### NOTE DE SYNTHESE SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

#### DE L'EXERCICE 2019

Les Comptes Administratifs soumis à l'assemblée délibérante lors du conseil communautaire du 27/02/2020 retracent l'exécution du Budget Principal de la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine et des différents budgets annexes relatifs à l'exercice comptable 2019.

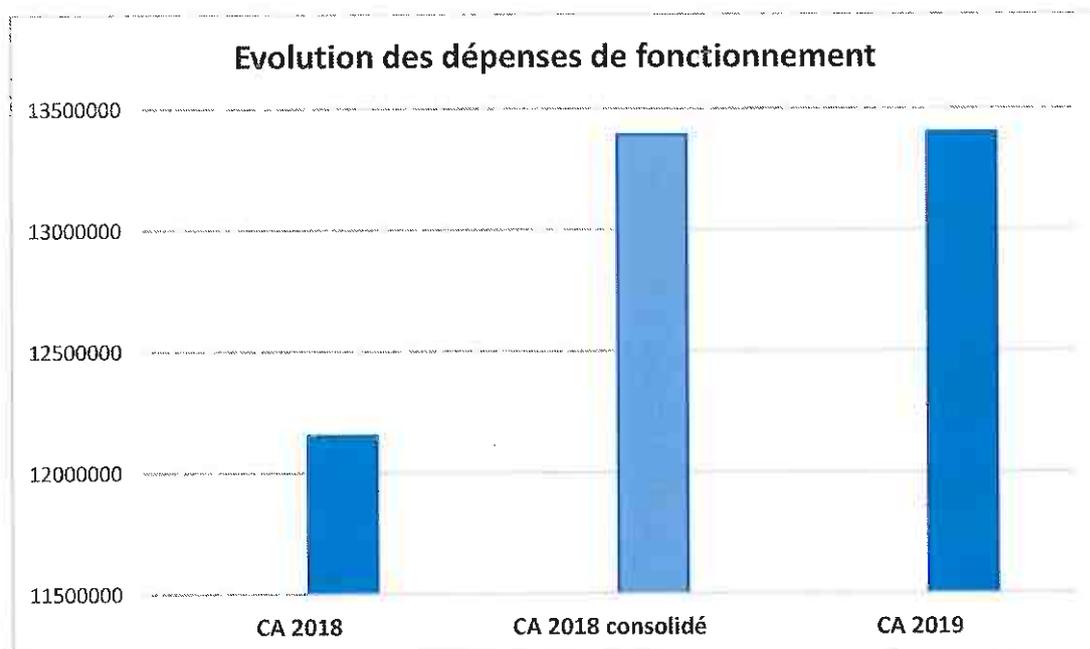
#### BUDGET PRINCIPAL

##### Section de fonctionnement

##### DEPENSES

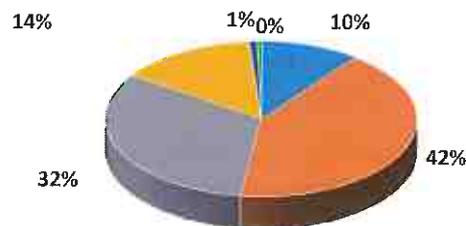
Le total des dépenses de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève en 2019 à 13 399 494€ contre 12 152 795 € en 2018, soit une augmentation de 10.2%. Cette augmentation est essentiellement due à la clôture des budgets annexes Petite Enfance et Piscine au 31/12/2018 et à la reprise des écritures à compter du 1<sup>er</sup> janvier dans le budget principal.

En retraitant les données des 3 CA 2018, le montant du CA 2018 consolidé est de 13 391 187€ soit quasi identique à celui de 2019, soit + 0.06%.



Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2018 PE	CA 2018 Pisc	CA consolidé	CA 2019
011	Charges à caractère général	1 261 590,46	120 360,87	165 773,08	1 547 724,41	1 329 428,76
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 235 369,97	954 497,58	247 985,45	5 437 853,00	5 458 766,29
014	Atténuations de produits	4 126 896,00			4 126 896,00	4 190 030,24
65	Autres charges de gestion courante	1 973 982,20	972 103,90		2 946 086,10	1 873 219,93
66	Charges financières	103 456,14			103 456,14	105 696,69
67	Charges exceptionnelles	87 040,48			87 040,48	84 366,62
68	Dotations aux provisions	60 000,00			60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00			0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	304 459,77			304 459,77	297 985,00
		12 152 795,02	2 046 962,35	413 758,53	14 613 515,90	13 399 493,53
65	suppression subv équilibre BA PE/Pisc	1 222 328,61				
		10 930 466,41			13 391 187,29	13 399 493,53

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2019



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication... s'établit à 1 329 429€, soit une augmentation de 5.3% par rapport à 2018 (1 261 590€).

Cette augmentation est due principalement à l'intégration des deux budgets annexes dans le budget principal, soit 282 536€. En enlevant le montant de ces deux compétences au chapitre 011, ce dernier serait en diminution par rapport à 2018.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » s'élève à 5 458 766€, soit un quasi maintien de l'enveloppe par rapport à 2018, +0.3% (5 437 852.8€ cumul 012 du budget principal + budgets annexes PE et Piscine).

Ce maintien de la masse salariale est dû notamment à des dépenses non réalisées en 2019 (équipe incomplète Jeunesse, crèche familiale et ADS sur une partie de l'année face à la difficulté de recrutement de ce personnel, départ par voie de mutation du DGS non remplacé)

Le nombre d'agents du budget principal au 31/12/2019 est de 192 agents contre 198 en 2018.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond à divers reversements : aux attributions de compensation dues aux communes, à la dotation de solidarité communautaire, au reversement de la TEOM au SICTOM Est et au reversement au FNGIR.

La légère augmentation de ce poste de 1.5% est due essentiellement à l'augmentation de la TEOM et à la régularisation des AC versées aux communes suite au transfert Planification (4 190 030€ en 2019 contre 4 126 896€ en 2018).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », globalise un montant de 1 873 220€ contre 1 973 982 €, soit une diminution de 5% par rapport à 2018. Cette baisse pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive est due à la volonté politique des élus de geler voire de diminuer les subventions et participations aux associations et principalement à la clôture au 31/12/2018 des budgets annexes PE et Piscine (plus de subventions d'équilibre en 2019 vers ces deux budgets).

Ce poste est constitué principalement des indemnités aux élus, des contributions à des groupements (SCOT de Gascogne, PETR, Gers numérique, MANEO...), et des subventions aux associations.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 105 697€ contre 103 457€ en 2018. Cette légère augmentation est due emprunts réalisés courant 2018 pour mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement et notamment le gymnase, malgré une baisse des taux d'intérêts constatée depuis 5 ans.

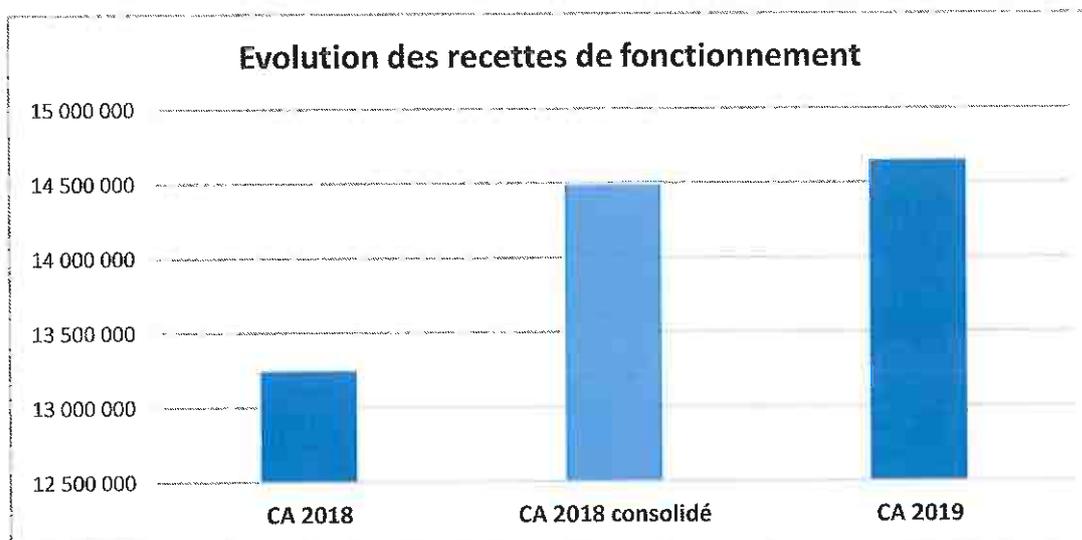
Les charges exceptionnelles s'établissent à 84 367€ contre 87 041€ en 2018 (60 000€ de subvention au budget annexe Roulage, reversement CEJ Jeunesse à Fontenilles et à l'ALSH la Ronde des Canailoux).

Le chapitre 68 « Dotations aux provisions » s'élève à 60 000€ et correspond à la provision annuelle relative au déficit estimé du budget annexe Espèche.

## RECETTES

Les recettes de l'exercice de la section de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 14 647 800€ contre 13 245 347€ en 2018. Cette évolution est liée en grande partie à la clôture des budgets annexes PE et Piscine.

**En retraitant les données des 3 CA 2018, le montant du CA 2018 consolidé est de 14 483 574€ soit quasi identique à celui de 2019, soit +1.13%.**

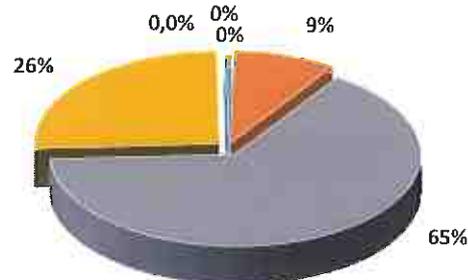


Chapitre	Libellé	CA 2018	CA 2018 PE	CA 2018 Pisc	CA 2018 consolidé	CA 2019
013	Atténuations de charges	33 963,57	28 552,56	989,97	63 506,10	47 284,53
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	942 696,45	1 082 370,05	116 960,26	2 142 026,76	1 232 649,44
73	Impôts et taxes	8 612 006,00			8 612 006,00	8 924 442,92
74	Dotations, subventions et participations	2 814 878,87	2 356,52		2 817 235,39	3 557 785,52
75	Autres produits de gestion courante	3 185,14			3 185,14	762,46
77	Produits exceptionnels	44 752,55	933 682,53	295 643,76	1 274 078,84	34 799,80
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	22 160,80			22 160,80	57 553,29
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 473 643,38</b>	<b>2 046 961,66</b>	<b>413 593,99</b>	<b>14 934 199,03</b>	<b>13 865 247,96</b>
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	771 703,66	0,00	0,00		792 552,02
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES</b>	<b>13 245 347,04</b>	<b>2 046 961,66</b>	<b>413 593,99</b>	<b>15 705 902,69</b>	<b>14 647 799,98</b>

774 suppression subv équilibre budget principal

932 743,27 289 585,34  
 13 245 347,04 1 114 218,39 124 008,65 14 483 574,08 14 647 799,98

### Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2019



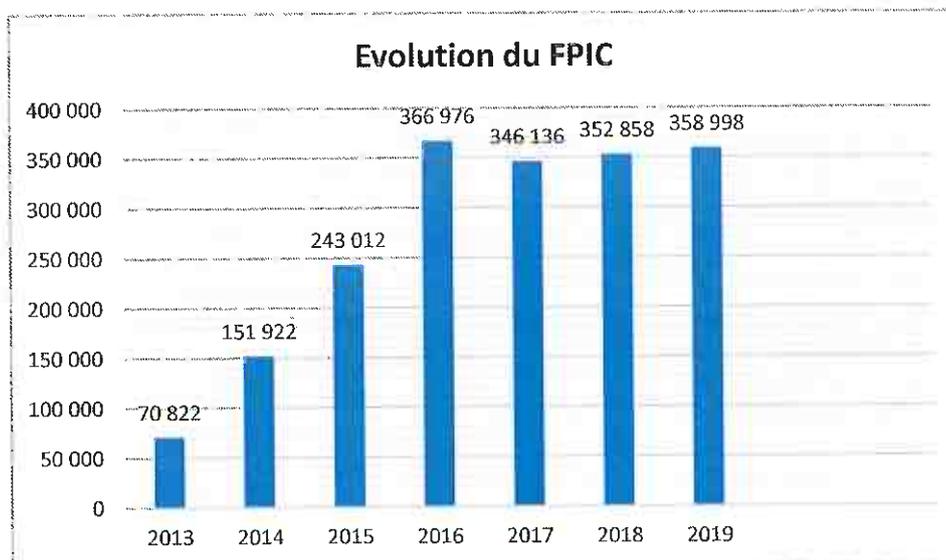
- Atténuations de charges
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Produits des services, domaine et ventes diverses
- Dotations, subventions et participations
- Produits exceptionnels

En 2019, les principaux postes de recettes sont les impôts et taxes (65%), les dotations et participations (26%) et dans une moindre mesure les produits des services (9%). Les impôts et taxes passent de 69% à 65% alors que les participations et les produits des services augmentent dans les mêmes proportions. Ceci vient essentiellement de la clôture des deux budgets annexes et leur intégration dans le budget principal : augmentation du montant des chapitres 70 et 74 par les participations familles et subventions CAF.

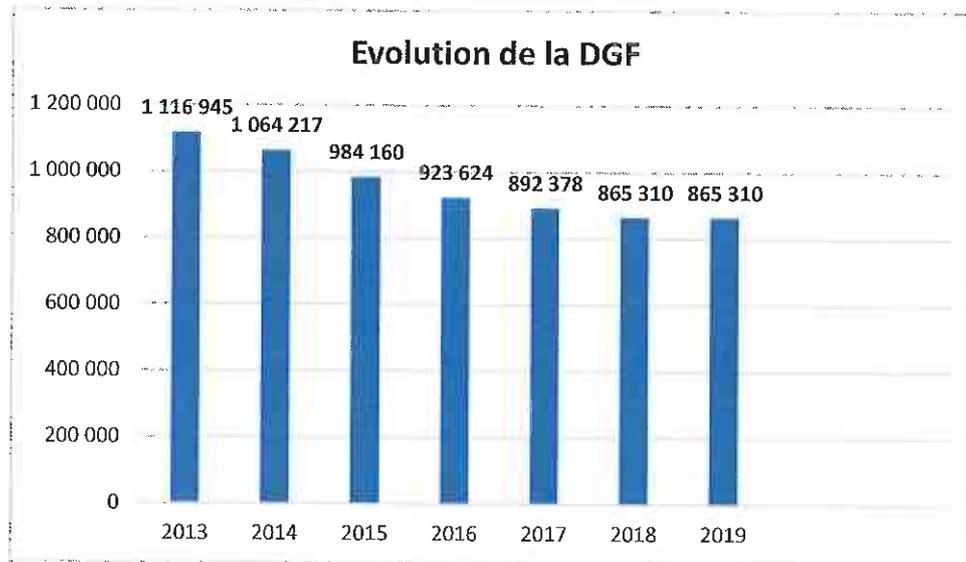
Les impôts et taxes représentent 8 924 445€ en 2019 contre 8 612 000€ en 2018 avec une forte dynamique des bases des contributions directes ménages (4.9 % pour la TH, 4.1% pour le FB). A contrario, il est constaté une baisse importante des bases de la contribution foncière des entreprises cette année (-4.9% suite à la fermeture d'une entreprise sur l'Isle Jourdain) contre une forte augmentation (8,3%) entre 2017 et 2018.

	2017	(%)	2018	(%)	2019	(%)
<b>Contributions des ménages</b>						
<b>Taxe d'habitation</b>	2 487 174	4,8%	2 532 513	1,8%	2 656 689	4,9%
<i>Bases</i>	18 423 510		18 759 361		19 679 196	
<i>Taux</i>	13,50%		13,50%		13,50%	
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	127 479		134 207	5,3%	139 850	4,2%
<i>Bases</i>	14 161 531		14 918 944		15 541 953	
<i>Taux</i>	0,90%		0,90%		0,90%	
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	29 239	0,1%	29 404	0,6%	30 301	3,1%
<i>Bases</i>	560 172		563 273		580 501	
<i>Taux</i>	5,22%		5,22%		5,22%	
<b>Taxe additionnelle à la TFPNB</b>	63 699	-0,4%	61 528	-3,4%	68 420	11,2%
<b>TEOM</b>	1 847 851	3,8%	1 914 398	3,6%	1 993 098	4,1%
<b>Ss total ménages</b>	<b>4 555 442</b>	<b>4,3%</b>	<b>4 672 050</b>	<b>2,6%</b>	<b>4 888 358</b>	<b>4,6%</b>
<b>Contributions des entreprises</b>						
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	1 182 045	8,8%	1 280 012	8,3%	1 217 794	-4,9%
<i>Bases</i>	3 693 833		3 997 860		3 820 918	
<i>Taux</i>	32,00%		32,00%		32,00%	
<b>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>	770 557	3,8%	933 667	21,2%	951 276	1,9%
<b>Taxe sur les surfaces commerciales</b>	219 979	15,3%	196 493	-10,7%	202 778	3,2%
<b>Impositions forfaitaires sur les entrep de réseaux</b>	230 411	-0,4%	239 240	3,8%	247 046	3,3%
<b>Ss total entreprises</b>	<b>2 402 992</b>	<b>6,8%</b>	<b>2 649 412</b>	<b>10,3%</b>	<b>2 618 894</b>	<b>-1,2%</b>
<b>Taxe GEMAPI</b>					150 001	
<b>Total ménages + entreprises</b>	<b>6 958 434</b>	<b>5,1%</b>	<b>7 321 462</b>	<b>5,2%</b>	<b>7 657 253</b>	<b>4,6%</b>

L'ensemble intercommunal comme chaque année depuis 2014 a choisi de voter une répartition dérogatoire libre pour le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). La part perçue par la communauté de communes s'est élevé à 358 998 €, soit une légère croissance par rapport à 2018.



La Dotation Globale de Fonctionnement est identique à celle de 2018. Elle s'élève à 865 310€.



Les produits des services et des domaines s'élèvent à 1 232 650€ contre 942 697 € en 2018. Ce chapitre regroupe les recettes découlant des services à la population (ALAE/ALSH), à d'autres collectivités (ADS) et les remboursements par les associations et les communes des agents mis à disposition et des charges liées aux bâtiments qui leur sont mis à disposition à titre gracieux.

Ce chapitre comme vu précédemment en dépenses est impacté en 2019, à la hausse par la clôture des budgets annexes PE et Piscine.

#### **Synthèse de la section de fonctionnement :**

L'évolution des charges de fonctionnement sur la période est quasi stable (+0.06%). Ceci est dû à une politique claire de maîtrise des dépenses publiques réalisées depuis plus de 3 ans et à la non réalisation de dépenses au chapitre 012.

La structure des charges de fonctionnement de la communauté est clairement orientée au tour de trois pôles :

- 1- les dépenses de personnel (5.4 M€ en 2019)
- 2- les atténuations de produits charges (4,2M€ en 2019) – reversement au SICTOM et aux communes membres
- 3- les autres charges de gestion courante (1,9 M€ en 2019) dont les subventions aux associations et contributions pour près de 1.8M€.

Les produits de fonctionnement sont évidemment dominés par les ressources fiscales, même s'il convient de tenir compte de la « double comptabilisation de la TEOM ».

#### Section d'investissement :

##### DEPENSES

Elles regroupent principalement les études, les travaux, les subventions d'équipements versées, le remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'investissement s'établissent en 2019 à 5 063 641€ contre 7 496 888€ en 2018 et comprennent notamment :

- le remboursement de capital de la dette, à hauteur de 2 173 619€ contre 1 141 179 € en 2018, dont 2 M€ de remboursement par anticipation de prêt relais
- le programme d'équipements pour 1 093 123€ contre 3 448 432€ en 2018 : avec principalement les fouilles archéologiques sur le terrain du futur SDIS, l'élaboration de documents d'urbanisme, la participation à Gers numérique, le solde du fonds de concours à la commune de Pujaudran pour la construction de la médiathèque, l'acquisition d'un camion plateau et le renouvellement de matériels informatiques, le début des travaux de réhabilitation du stade de Frégouville et de traitement de l'air de la piscine.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	570 000,00	900,00
16	Emprunts et dettes assimilés	128 702,88	1 141 178,74	2 173 619,35
20	Immobilisations incorporelles	154 162,21	118 831,04	649 434,57
204	Subventions d'équipement versées	196 993,00	146 993,00	140 602,95
21	Immobilisations corporelles	857 052,03	201 200,71	227 151,49
23	Immobilisations en cours	2 069 014,63	2 683 975,87	75 934,25
26	Participations et créances rattachées			500,00
45	Comptabilité rattachée	0,00	297 431,39	14 948,28
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	2 367,89	22 160,80	57 553,29
041	Opérations patrimoniales	795 251,32	2 315 116,03	1 722 996,43
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 203 543,96</b>	<b>7 496 887,58</b>	<b>5 063 640,61</b>

#### RECETTES :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 720 491€ contre 7 609 997€ en 2018. Elles regroupent principalement les ressources propres telles que le FCTVA, les excédents capitalisés, la taxe d'aménagement pour 1 012 025€, les subventions d'équipement pour 954 649€ et l'emprunt pour 600 000€.

Des recettes d'ordres ne donnant pas lieu à encaissement ont été réalisées pour 2 020 981€ principalement les dotations aux amortissements et aux provisions et les opérations de régularisation des appels de fonds du gymnase.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019
10	Dotations, fonds divers et réserves	342 481,12	1 007 836,00	1 012 024,72
13	Subventions d'investissement reçues	953 720,65	1 469 232,59	954 648,52
16	Emprunts et dettes assimilés	1 510 008,81	2 490 000,00	600 000,00
45	Comptabilité rattachée		23 352,60	132 836,81
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 813,29	304 459,77	297 985,00
041	Opérations patrimoniales	795 251,92	2 315 116,03	1 722 996,43
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 872 275,79</b>	<b>7 609 996,99</b>	<b>4 720 491,48</b>
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>858 923,60</b>	<b>527 655,43</b>	<b>640 764,84</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES</b>	<b>4 731 199,39</b>	<b>8 137 652,42</b>	<b>5 361 256,32</b>

<b>BPRINCIPAL</b>	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		640 764,24		792 552,02	0,00	
Opérations de l'exercice	5 063 640,61	4 720 491,48	13 399 493,53	13 855 247,96	18 463 134,14	20 009 055,70
<b>TOTAUX</b>	<b>5 063 640,61</b>	<b>5 361 255,72</b>	<b>13 399 493,53</b>	<b>14 647 799,98</b>	<b>18 463 134,14</b>	<b>20 009 055,70</b>
Résultats de clôture		297 615,11		1 248 306,45		1 545 921,56
Restes à réaliser	647 692,99	714 325,28			647 692,99	714 325,28
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 711 333,60</b>	<b>6 075 581,00</b>	<b>13 399 493,53</b>	<b>14 647 799,98</b>	<b>19 110 827,13</b>	<b>20 723 380,98</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>364 247,40</b>		<b>1 248 306,45</b>		<b>1 612 553,85</b>

**BUDGET ANNEXE MCEF**

<b>BA MCEF</b>	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	7 008,43			11 163,82	0,00	
Opérations de l'exercice	8 000,00	28 082,34	50 433,74	66 859,95	65 442,17	106 106,11
<b>TOTAUX</b>	<b>15 008,43</b>	<b>28 082,34</b>	<b>50 433,74</b>	<b>78 023,77</b>	<b>65 442,17</b>	<b>106 106,11</b>
Résultats de clôture		13 073,91		27 590,03		40 663,94
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 008,43</b>	<b>28 082,34</b>	<b>50 433,74</b>	<b>78 023,77</b>	<b>65 442,17</b>	<b>106 106,11</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>13 073,91</b>		<b>27 590,03</b>		<b>40 663,94</b>

**BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

<b>BA Photovoltaïque</b>	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés				18 803,08	0,00	18 803,08
Opérations de l'exercice			4 958,73	3 442,61	4 958,73	3 442,61
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 958,73</b>	<b>22 245,69</b>	<b>4 958,73</b>	<b>22 245,69</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>17 286,96</b>		<b>17 286,96</b>

**BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

Ces budgets annexes sont en cours, à des degrés différents d'avancements :

**BA Roulage** : achèvement de commercialisation prévu en 2020– déficit estimé de près de 1 000k€

**BA Génibrat** : réserve foncière

**BA Espèche** : en cours de commercialisation de l'Espèche 4 – déficit estimé de 400 k€

**BA Pont Peyrin III** : lancement de la maîtrise d'œuvre pour un début des travaux d'aménagement en 2021

**BA Les Martines** : lancement d'une étude de programmation

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

Annexe 

ID : 032-200023620-20200227-2702202016-DE

## RESULTAT CONSOLITE TOUS BUDGETS CONFONDUS

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
RESULTATS GLOBALISES	14 650 822,34	12 292 818,68	20 203 149,08	23 650 295,15	332 890,44	1 622 032,85



DÉPARTEMENT DU  
GERS

CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-17

Objet

**FINANCES**

Examen et approbation  
du compte de gestion  
2019 du comptable public  
du budget annexe « Les  
Martines »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « Les Martines » est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante, en même temps que le compte administratif.

Il est établi à la clôture de l'exercice par le comptable public. Il est, en tout point, similaire au compte administratif 2019.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe « Les Martines » après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

*Le Président,*

  
**Francis DRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-18

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Vote du compte  
administratif 2019 du  
budget annexe « Les  
Martines »

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le conseil communautaire vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

	Investissement		Fonctionnement		Résultats cumulés	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	373 590,18	0,00	377 386,13	373 590,26	750 976,31	373 590,26
<b>TOTAUX</b>	<b>373 590,18</b>	<b>0,00</b>	<b>377 386,13</b>	<b>373 590,26</b>	<b>750 976,31</b>	<b>373 590,26</b>
Résultats de clôture	<b>373 590,18</b>		<b>3 795,87</b>		<b>377 386,05</b>	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>373 590,18</b>	<b>0,00</b>	<b>377 386,13</b>	<b>373 590,26</b>	<b>750 976,31</b>	<b>373 590,26</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>373 590,18</b>		<b>3 795,87</b>	<b>0,00</b>	<b>377 386,05</b>	

Vu le bureau et la commission des finances du 18/02/2020,

Vu la note de synthèse relative aux comptes administratifs ci-jointe,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président en charge des finances et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe du « Les Martines ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020

Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020

Affichée le 3 mars 2020

Le Président,

Francis IDRAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-19

Objet

**FINANCES**

Affectation du résultat  
2019 du budget principal

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	640 764.24
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	792 552.02
<u>Soldes d'exécution de l'année :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	297 615.11
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	1 248 306.45

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202019-DE

<b>Restes à réaliser :</b>	
En dépenses pour un montant de :	647 692.99
En recettes pour un montant de :	714 325.28
<b>Compte 1068 :</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	350 000,00
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	898 306.45

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2018 du budget principal comme suit :**

**Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 350 000,00 €**

**Section de fonctionnement (résultat reporté) : 898 306,45 €**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-20

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Affectation du résultat  
2019 du budget annexe  
« MCEF »

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 :

Dépenses	50 433,74
Recettes	78 023,77
Excédent au 31/12/2019 :	27 590,03

**Virement à la section d'investissement (1068) :** 15 000,00

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2018 du budget principal comme suit :**

**Virement à la section d'investissement (compte 1068) : 15 000,00 €**  
**Section de fonctionnement (résultat reporté) : 12 590,03 €**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-21

Objet

**FINANCES**

Vote du taux 2020 de la  
Cotisation Foncière des  
Entreprises (CFE)

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le Bureau et la commission Finances, réunis le 28 janvier et le 18 février 2020, ont décidé de ne pas augmenter les taux en 2020, pour la cinquième année consécutive.

Par conséquent, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité il est proposé au conseil communautaire d'adopter le taux suivant pour l'année 2020 :

- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 32 %

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20200227-2702202021-DE

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 3 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 3 mars 2020  
Affichée le 3 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-22

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Vote du taux 2020 des  
taxes ménages

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le Bureau et la commission Finances, réunis le 28 janvier et le 18 février 2020, ont décidé de ne pas augmenter les taux en 2020, pour la cinquième année consécutive.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202022-DE

**Par conséquent, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les taux suivants pour l'année 2020 :**

- **TFNB** (Taxe Foncière sur le Non Bâti) : **5,22 %**
- **TFB** (Taxe Foncière sur le Bâti) : **0,90 %**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-23

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Vote du taux 2020 de la  
Taxe d'Enlèvement des  
Ordures Ménagères  
(TEOM)

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SICTOM Est de Mauvezin intervient sur les 14 communes, car la C.C.G.T s'est retirée du SIVOM de SAINT-LYS qui assurait la mission de collecte sur la commune de FONTENILLES.

Par conséquent, le Conseil communautaire, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter, pour 2020, le taux transmis par le SICTOM Est, identique depuis quatre ans, soit :

- **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : **12.50 %**

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

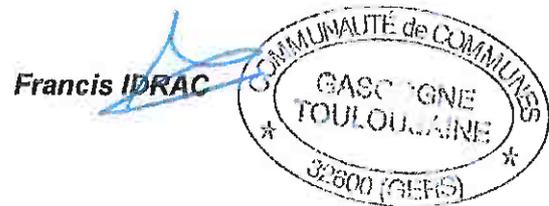
**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202023-DE

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-24

Objet

**FINANCES**

Fixation du produit  
attendu de la taxe  
GEMAPI 2020

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi "MAPTAM"), notamment ses articles 56 à 59 ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe"), notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le CGCT et notamment ses articles L5214-16 et L5214-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des Statuts de la Communauté de Communes en date du 22 décembre 2017

Vu la délibération n°25092018-12 du 25 septembre 2018 de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu les articles L1530 bis et L1639 A bis du Code Général des Impôts ;

Vu l'avis favorable du Bureau et de la commission Finances du 28/01/2020 et 18/02/2020 ;

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes est compétente en matière de GEMAPI et que le Conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 bis du CGI.

Il rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population DGF qui, sur le territoire de la CCGT, s'établissait pour l'année 2019, à 22 167.

Il propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 130 000 € pour l'année 2020 (au lieu de 150 000 € l'année dernière), soit un équivalent de l'ordre de 5,86 € par habitant.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- **D'arrêter le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2020, à la somme de 130 000 €**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-25

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2020 du budget principal

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2020.

### Section de fonctionnement

- Dépenses : 15 307 246,00 €
- Recettes : 15 307 246,00 €

### Section d'investissement

- Dépenses : 3 294 170,00 €
- Recettes : 3 294 170,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 18/02/2020,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

**Où la lecture du budget primitif 2020, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 du budget principal.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 mars 2020

Expédiée à la Préfecture le 5 mars 2020

Affichée le 5 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**





**Gascogne Toulousaine**  
communauté de communes

## Note de synthèse des budgets primitifs 2020

### 1.

**Présentation du budget primitif du budget principal 2020 au vu de la prospective financière présentée lors du D.O.B.**

# Présentation du budget primitif 2020 du budget principal

## Réforme de la fiscalité directe locale :

En 2023, 100 % des foyers vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation afférente à leur résidence principale. Les intercommunalités seront compensées par une fraction d'un impôt national dynamique, la TVA. Les communes se verront affectées la part départementale de la taxe foncière.

L'imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue.

La contribution à l'audiovisuel public est conservée mais sera réformée ultérieurement.

La suppression de la TH sur la résidence principale nécessite une révision des règles de liaison des taux entre impositions sur les ménages (taxe foncière) et sur les entreprises (cotisation foncière des entreprises).

Il n'y aura pas de vote de taux de la TH en 2020. C'est celui de 2019 qui sert de base au calcul du produit 2020.

## BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Le budget a été construit sur les bases de la prospective financière. Pour rappel, la prospective doit se rapprocher au maximum du réalisé. Les crédits inscrits au BP sont donc légèrement supérieurs à la prospective.**

### Il est à noter :

- l'envoi de notes de cadrage et la mise en place, depuis 3 ans, de réunions d'arbitrages avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 k€ et avec les services gestionnaires (direction/VP finances). Ces réunions sont l'occasion de débattre du budget de chaque service et de réaliser les 1<sup>ers</sup> arbitrages en fonctionnement.
- Le programme d'investissement a déjà été arbitré plusieurs fois notamment lors du bureau et de la commission Finances du 16/11 puis du DOB.
- Pas de prise en compte du retrait de la commune de Fontenilles dans la prospective (éléments financiers non connus à ce jour)



## Dépenses de fonctionnement : hypothèses du BP

011 : proposition des services après réunions d'arbitrage des 7, 9 et 10/01

012 : Base bulletins janvier 2020 (titulaires et non titulaires) pour prise en compte PPCR (Revalorisation indiciaire de certains cadres d'emplois, soit une augmentation de 1 à 10 points de l'indice majoré selon les échelons soit 16 000 €) + revalorisation SMIC pour les assistantes maternelles / PEC - GVT titulaire à 0,8 % 25 000 € qui prend en compte les AVE (16 725 € chargés, soit 0,53 % de la masse salariale des titulaires) + les AVG estimés à 0,27 % de la masse salariale des titulaires avec prise en compte au 01/12/2020

Enveloppe remplacement 21 000 € chargés pour auto assurance (pas d'assurance pour la maladie ordinaire des titulaires CNRACL- pas d'assurance pour les IRCANTEC)

Prise en compte de deux nouveaux recrutements sur 6 mois en 2020 puis en année complète + action sociale

Hypothèses de non renouvellement des PEC, pas de nouvelles ouvertures de recours à ces contrats donc CDD sur les 4 derniers mois de l'année

65 : subventions après arbitrages Président/VP Finances du 07/01 puis lors du D.O.D. du 28/01- pas de subvention Maison France Services en 2020 mais à partir de 2021.

014 : prise en compte dans AC 2020 des transferts SAAD, CISPD - pas de la planification) – FPIC même hypothèse que les années précédentes (répartition dérogatoire libre avec évolution à la CCGT) - TEOM (produit donné par le SICTOM Est)

67 et 68 : subvention et provision déficit BA (60 k€ X 2 BA Roulage et BA Espèche) + subvention d'équilibre de 50 k€ aux BA Les Martines et PP III (écritures non réalisées dans l'année)



## Les dépenses de fonctionnement issues de la prospective

011 :

- Création d'un service informatique
- Prise en compte des ST comme services gestionnaires de tous les bâtiments

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Charges de fct courant strictes</b>	8 661 313	9 212 321	9 539 725	9 795 721	10 059 091	10 330 054	10 608 838
<b>Charges à caractère général</b>	1 329 327	1 496 000	1 540 880	1 587 107	1 634 720	1 683 761	1 734 274
Jeunesse	515 483	605 927	521 105	536 738	552 840	569 425	586 508
Aménagement du territoire	43 417	45 000	46 350	47 740	49 173	50 648	52 167
Piscine	177 602	188 600	194 258	200 086	206 088	212 271	218 639
Petite enfance	109 743	128 400	132 252	136 220	140 306	144 515	148 861
Solde charges à caractère général	483 082	628 073	646 915	666 323	686 313	706 902	728 109
<b>Charges de personnel</b>	5 458 766	5 631 021	5 818 851	5 995 155	6 176 830	6 364 039	6 556 953
Jeunesse	2 797 577	2 847 863	2 933 299	3 021 298	3 111 937	3 205 295	3 301 454
Aménagement du territoire	422 323	447 531	460 957	474 785	489 029	503 700	518 811
Piscine	201 606	197 349	203 269	211 400	219 856	228 650	237 796
Petite enfance	902 419	960 711	989 532	1 019 218	1 049 795	1 081 288	1 113 727
Solde charges de personnel	1 134 841	1 177 567	1 231 794	1 268 454	1 306 213	1 345 105	1 385 165
<b>Autres charges de gestion courante</b>	1 873 220	2 085 300	2 179 994	2 213 459	2 247 541	2 282 253	2 317 699
6531 - Elus	69 841	72 000	72 720	73 447	74 182	74 923	75 673
6554 Contr. org. regroupt	255 538	265 289	270 595	276 007	281 527	287 157	292 901
65737 - Autres établ. pbcs locaux	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
6574 Subv° associations	1 526 275	1 544 303	1 630 775	1 655 878	1 681 459	1 707 526	1 734 089
Office tourisme	8 620	0	0	0	0	0	0
Office interco sports	69 154	67 215	67 215	67 215	67 215	67 215	67 215
Ecole de musique	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500
Fédération MJC	56 612	56 612	57 178	57 750	58 327	58 911	59 500
MJC	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000
Centre social	944 272	986 693	1 071 325	1 092 751	1 114 606	1 136 898	1 159 636
Asso L'enjeux (jeunesse)	19 712	19 963	19 963	19 963	19 963	19 963	19 963
Multi-accueil C. Ninard	189 000	190 701	190 701	192 608	194 534	196 479	198 444
Solde 6574 Subv° associations	76 405	58 719	59 893	61 091	62 313	63 559	64 830
65736 EPIC/CIAS		181 808	183 626	185 462	187 317	189 190	191 082
Solde autres charges de gestion courante	18 586	18 900	19 278	19 654	20 057	20 456	20 855
<b>Atténuations de produits</b>	4 190 030	4 140 175	4 201 100	4 263 853	4 328 488	4 395 052	4 463 633
Attribution de compensation versée	912 307	802 691	802 691	802 691	802 691	802 691	802 691
Dotation Solid. Claire versée	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747
Prélèvement FNIGR	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908
Reversement TEOM	1 964 000	2 030 829	2 091 754	2 154 507	2 219 142	2 285 716	2 354 287
Solde atténuations de produits	7 088	0	0	0	0	0	0
<b>Charges de fct courant</b>	12 851 343	13 352 490	13 740 826	14 059 573	14 387 578	14 725 116	15 072 470
<b>Charges exceptionnelles larges (67 et 68)</b>	144 751	149 225	149 694	150 172	150 659	151 154	151 658
<b>Charges de fct hs intérêts</b>	12 096 094	13 501 721	13 890 519	14 205 745	14 538 237	14 874 270	15 224 128

5

## Chapitre 011 – dépenses à caractère général

Chap 011 : 1 494k€

Service Communication
BP 2019 : 31 550 €
2 lettres Noël enfant bascule dans l'administration générale
BP 2020 : 25 675 €

Service Petite Enfance
BP 2019 : 151 075 €
Partie du budget imputée aux ST (bâtiments)
BP 2020 : 51 647 €

Service Économie
BP 2019 : 34 050 €
Mission AMO marketing territorial (30 k€)
BP 2020 : 37 200 €

Services techniques
BP 2019 : 217 710 €
Récupèrent tous les postes liées aux bâtiments qui étaient dans les autres services
BP 2020 : 496 350 €

6

## Chapitre 011 – dépenses à caractère général

Service Jeunesse	
BP 2019 : 545 575 €	
4 séjours au lieu de 3	
Diminution enveloppe TAP, fournitures pédagogiques	
Enveloppe formation BAFA	
BP 2020 : 529 640 €	

Service informatique	
BP 2019 : dans les services	
Maintenance logiciels métiers, messagerie	
BP 2020 : 38 450 €	

Service Environnement	
BP 2019 : 12 300 €	
Assistance juridique pour compétence mobilité : 15 k€	
BP 2020 : 19 650 €	

Service Piscine	
BP 2019 : 185 000 €	
Crédits affectés aux ST	
BP 2020 : 24 150 €	

Service Administration générale dont coordination et RH	
BP 2020 : 243 538 €	

Service AT	
BP 2019 : 51 136 €	
Crédits affectés aux ST	
BP 2020 : 27 700 €	

( 7 )

## Chapitre 012 – dépenses de personnel

DÉPENSES	POLE AT				ADMINISTRATION / ST				PE								
	CA 2018 agents	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020					
BRUT TIT	284 985,37 €		291 769,61 €		550 427,54 €		597 847,12 €		371 476,13 €		339						
GVT	1 424,83 €		2 334,16 €		3 252,14 €		5 582,78 €		1 857,38 €		2 70						
CH PAT TIT avec GVT	122 147,74 €		127 206,85 €		284 457,47 €		284 596,79 €		157 466,28 €		148						
BRUT NT	22 915,40 €		15 679,06 €		86 432,68 €		27 808,71 €		295 159,34 €		353						
CH PAT NT	40 377,23 €		7 052,83 €		29 427,09 €		11 566,82 €		120 535,53 €		118						
BRUT TOTAL	233 175,40 €		306 652,31 €		597 112,05 €		624 094,71 €		371 448,01 €		339 448,01						
CP TOTAL	87 340,83 €		174 422,07 €		268 998,15 €		270 707,18 €		358 929,87 €		352 929,87						
TOTAL MASSE SALARIALE	330 516,29 €		481 074,38 €		866 110,20 €		894 801,89 €		730 377,88 €		692 377,88						
6217 - refacturation	0,00 €				38 550,87 €		52 524,42 €		1 477,98 €		1 500,00 €	1 371,95 €	2 20				
6218 - autres perso (stag BAFA, comm enquet)	18 680,09 €		9 109,44 €		5 000,00 €												
6456 - assurance perso	5 504,80 €		2 591,00 €		15 326,84 €		4 947,00 €		49 918,32 €		55 000,00 €	13 456,52 €	6 832,00 €				
6457 - cotisation soc apprentis									192,00 €		0,00 €						
6475 - médecine travail	306,00 €		125,00 €		175,00 €		150,00 €		578,00 €		125,00 €	25,00 €	150,00 €	1 090,68 €	275,00 €	75,00 €	200
6478 - participation employeur	2 999,60 €		2 900,00 €		2 730,66 €		2 920,00 €		6 422,85 €		5 987,60 €	9 922,00 €	7 180,00 €	4 648,72 €	4 839,68 €	4 689,52 €	4 21
6488 - part employeur chq déj	7 849,80 €		9 332,40 €		8 593,20 €		9 777,60 €		19 380,20 €		20 175,80 €	20 054,50 €	20 760,60 €	2 053,80 €	1 899,22 €	1 680,00 €	1 68
TOTAL 012	186 856,58 €		155 540,57 €		122 322,78 €		148 152,58 €		1 040 368,70 €		1 094 008,91 €	1 34 509,33 €	1 147 551,28 €	64 407,58 €	115 101,60 €	902 418,65 €	861 416,91 €

DÉPENSES	PISCINE				EQUIPE				
	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
BRUT TIT		76 484,28 €		81 215,36 €		851 137,72 €		852 254,28 €	
GVT		362,42 €		249,72 €		4 255,69 €		5 818,03 €	
CH PAT TIT avec GVT		31 645,12 €		13 249,16 €		350 856,72 €		353 040,82 €	
BRUT NT		89 846,68 €		104 898,87 €		368 713,85 €		302 638,27 €	
CH PAT NT		40 630,71 €		47 385,81 €		359 080,44 €		351 145,83 €	
BRUT TOTAL	169 700,81 €	188 123,05 €		135 083,95 €	1 677 089,95 €	1 613 400,00 €		1 511 785,65 €	
CP TOTAL	38 567,84 €	38 400,24 €		35 913,95 €	358 242,62 €	313 789,00 €		330 038,75 €	
TOTAL MASSE SALARIALE	208 268,65 €	226 523,29 €		170 997,90 €	2 035 332,57 €	1 927 189,00 €		1 841 824,40 €	
6217 - refacturation				200,00 €	435 819,23 €	383 500,00 €		395 118,68 €	385 500,00 €
6218 - autres perso (stag BAFA, comm enquet)					600,00 €	900,00 €		450,00 €	300,00 €
6456 - assurance perso	1 741,17 €		1 178,00 €		32 326,16 €	30 392,00 €			
6457 - cotisation soc apprentis									
6475 - médecine travail	240,66 €	50,00 €		115,00 €	1 810,61 €	225,00 €		254,61 €	300,00 €
6478 - participation employeur	1 984,95 €	1 590,32 €		1 014,82 €	12 446,76 €	11 623,20 €		11 722,92 €	10 924,92 €
6488 - part employeur chq déj	5 749,80 €	5 787,60 €		4 989,30 €	9 809,40 €	4 158,00 €		3 990,00 €	4 168,00 €
TOTAL 012	247 985,25 €	240 217,21 €		201 605,80 €	1 973 440,73 €	2 822 144,63 €		2 949 071,42 €	2 797 641,07 €

( 8 )

## Chapitre 012 – dépenses de personnel

total CA 2018	5 437 852,80 €	
Total BP 2019	5 694 005,78 €	
total CA 2019	5 458 586,63 €	
total BP 2020	5 588 800,59 €	2,39 %
total 2020 + nouv recrutements + action sociale	5 647 800,59 €	3,47 %
total 2020 + 2 recrutements + action soc	5 628 800,59 €	3,12 %

DETAILS NOUVEAUX RECRUTEMENTS 2020	ANNEE PLEINE	2020	
tech VRD	42 000,00 €	20 000,00 €	6 mois
Chef d'équipe ST	38 000,00 €	19 000,00 €	6 mois
Assistant développement économique	42 000,00 €	20 000,00 €	6 mois
Action sociale		20 000,00 €	
		79 000,00 €	

Le Bureau et la commission Finances du 28/01 ont acté :

- le recrutement du technicien VRD (mi temps CCGT, mi-temps commune de l'Isle-Jourdain)
- le recrutement de l'assistant développement économique
- l'action sociale

sur 6 mois pour cette année puis en année pleine

## Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Ces associations ont été reçues les 11, 16 et 17 décembre dernier lors d'une réunion d'arbitrage et de présentation de leur demande de subvention 2020.

Montants de subventions validés lors du D.O.B. :

	Subv 2017	Subv 2017	Evolution	Subv 2018	Subv 2018	Subv 2018	Subv 2020	Subv 2020	Coût réel
	solicitée	octroyée	2017/17	solicitée	octroyée	octroyée	solicitée	octroyée	supplém
API/CENTRE SOC	944 272 €	944 272 €	19,5 %	944 272 €	991 772 €	944 272 €	992 042 €	991 292 €	+47 020 €
CLAUDE NINARD	189 000,00 €	189 000 €	1,6 %	189 000 €	197 000 €	189 000 €	190 890 €	190 890 €	+1 890 €
OIS	78 232,00 €	78 232 €	18,5 %	68 184 €	80 931 €	69 164 €	67 000 €	67 000 €	-2 154 €
ÉCOLE DE MUSIQUE	132 500,00 €	132 500 €	6,4 %	132 500 €	132 500 €	132 500 €	134 500 €	132 500 €	0
MJC	32 000 €	32 000 €	0,0 %	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	0
FRMJC	56 572 €	56 532 €	0,1 %	57 700 €	56 612 €	56 612 €	56 612 €	56 612 €	0

## Chapitre 65 – dépenses de gestion courante

Montants de subventions validés lors du D.O.B. :

SUBVENTIONS - 1574	MONTANT OCTROYE 2017	SOLLICITE 2018	MONTANT OCTROYE 2018	SOLLICITE 2019	MONTANT OCTROYE EN 2019	SOLLICITE 2020	BP 2020
ADDA (association dépt de développement des arts)				4 904,00	4 904,00	4 904,00	3 900,00
Arbre et paysage (830)				8 000,00	2 600,00	7 500,00	6 270,00
ADIE	1 500,00	1 500,00	1 500,00	31-mar	1 500,00	1 500,00	1 000,00
ALCJEC - plate forme des jeunes	9 000,00				0,00		0,00
Amitié des agents Mairie Isle-Jourdain et CCOT	1 800,00	2 000,00	1 800,00		2 900,00	1 800,00	1 800,00
ASSOCIATION CHEMIN ST-JACQUES	1 200,00	0,00		8 007,00	0,00		0,00
CAP FONTENILLES	1 800,00	1 000,00	1 800,00	18-jan	1 000,00	900,00	800,00
CAP Formations Sport						1 000,00	0,00
CARNAVAL GASCON		500,00	500,00		500,00	0,00	0,00
CIDFF	1 400,00	1 400,00	1 400,00	06-juin	1 400,00	1 250,00	1 250,00
Culture Ports de Gascogne						8 000,00	7 000,00
ESCOTA & MINJA		2 500,00	1 000,00	17-mar	1 000,00	0,00	1 000,00
ESTRE LAPINK	600,00		0,00				0,00
GASCONS DE PLUME		0,00					0,00
HERS DEVELOPEMENT	20 000,00	20 000,00	20 000,00	06-juin		10 000,00	8 000,00
GROUPEMENT AGRICULTEURS DE LA CCOT (830)	4 000,00	4 000,00	4 000,00	12-mai	4 000,00	3 000,00	3 000,00
GROUPEMENT AGRICULTEURS DE LA CCOT (830)		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
LA RONDE DES CANAILLOUX	8 271,00	8 271,00	8 271,00		8 200,00	8 271,00	8 271,00
L'EN-JEUX	8 271,00	8 271,00	8 271,00	06-juin	19 712,00	19 712,00	17 883,00
ENLACON	7 000,00	5 000,00	5 000,00	18-juin	5 000,00	5 000,00	4 000,00
ÉOUTIL EN MAIN	1 000,00	1 000,00	1 000,00	31-mai	1 000,00	900,00	900,00
MISSION LOCALE DU HERS		10 000,00				1 000,00	1 000,00
SE-SAME	2 200,00	2 000,00	2 000,00	31-mai	2 200,00	1 000,00	1 000,00
VELOSCOPE	4 000,00	4 000,00	4 000,00	18-juin	4 000,00	3 000,00	3 000,00
PLAN NUTRITION SANTE	5 100,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00		0,00
SAMUeurs POMPIERS HUMANTAIRES						montant libre	0,00
	66 342,00	84 842,00	77 942,00	519 343,00	88 184,00	89 783,00	66 138,00
							78 684,00

Le Bureau et la commission Finances ont acté la diminution de 2 000 € de la subvention de l'Enjeux.

## Chapitre 65 – dépenses de gestion courante

SUBVENTIONS - 15747	MONTANT OCTROYE 2017	SOLLICITE 2018	MONTANT OCTROYE 2018	SOLLICITE 2019	MONTANT OCTROYE EN 2019	SOLLICITE 2020	BP 2020
CHAMBRE DES MÉTIERS		3 160,00	3 160,00	4 025,00	3 000,00	5 248,00	3 000,00
HERS NUMERIQUE (synd. mixte)	123 980,71	27 733,04	27 733,04		21 699,00		26 600,00
GEMAPI (830)					88 662,00	88 662,00	88 662,00
MANEO - participation à l'habitant				5 703,00	5 703,00	6 280,52	6 280,52
MANEO - participation coût de l'aire					49 306,00	56 184,00	56 184,00
SCoT de Gascogne (synd. mixte)	25 042,00	38 538,20	38 538,20		39 479,45		40 000,00
PETR	0,00	62 607,00	62 607,00	62 607,00	62 607,00	67 077,00	67 077,00
	149 042,71	69 429,24	69 429,24	9 728,00	270 476,45		207 203,52
Fonds Concours MEDIATHÈQUE Pujaudran		0		50 000,00	50 000,00		

SUBVENTIONS - services de rattachement	BP 2020
CIAS Gascogne Toulousaine - 657362	7 030,00
SAAD (budget annexe CIAS) - 657362	80 100,00
EPIC Office de tourisme - 657364	92 749,00
	179 879,00

## Recettes de fonctionnement: hypothèses du BP

**Fiscalité** : pas d'augmentation des taux – croissance physique nette des bases TH (3 %),  
 FB (3 %), CFE (3,4 %)

Perception de la taxe de séjour 15 k€

Diminution de la taxe GEMAPI pour être en adéquation avec les dépenses (130 k€ au lieu de 150 k€)

FPIC : répartition dérogatoire libre comme les années précédentes

**Produits des services** : facturation aux familles identiques à 2019 pour PE et jeunesse,  
 entrées piscine identique à 2019

Refacturation du service ADS : recettes en augmentation (charges du service 2019 +  
 augmentation des dossiers)

Refacturation des agents MAD et des fluides aux associations : identique à l'année  
 dernière

**Dotations et participations** : DGF diminution par rapport à 2019, 865 k€ soit - 16 k€ / CEJ  
 en légère augmentation pour prise en compte du 3<sup>ème</sup> coordonnateur/ALT2 en  
 augmentation (taux d'occupation > à 80 %) 35 k€

## Les produits de fonctionnement issues de la prospective

Apparition de la TVA  
 transférée à compter  
 de 2021 en corrélation  
 avec la baisse du  
 produit de la TH  
 (résidence secondaire)

Evolution anticipée 2020-2021	
Base nette TH	3,0%
Base nette FB	3,2%
Base nette FNB	0,0%
Base nette CFE	3,4%
Indice d'actualisation TH 1,009	
Indice d'actualisation FB 1,012	
Indice d'actualisation CFE 1,012	

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits fct courant stricts	13 715 642	14 243 914	14 394 747	14 772 023	15 142 830	15 525 168	15 919 236
Impôts et taxes	8 924 445	9 374 773	9 579 732	9 859 820	10 149 457	10 449 349	10 759 688
Contributions directes	5 581 359	5 893 504	3 267 072	3 393 848	3 525 917	3 663 507	3 806 858
Impôts ménages	2 826 871	2 937 748	292 455	303 589	315 176	327 239	339 792
TP/CFE	1 222 694	1 279 333	1 338 703	1 398 174	1 460 401	1 525 516	1 593 656
CVAE	951 276	1 084 000	1 028 900	1 070 056	1 112 858	1 157 373	1 203 666
IFER	247 046	254 457	262 091	269 954	278 052	286 394	294 986
TA FNB	68 420	69 104	69 795	70 493	71 198	71 910	72 629
TASCOM	202 778	208 861	215 127	221 581	228 228	235 075	242 128
Rôles supplémentaires	62 274	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Attribution de compensation reçue	823 120	943 390	943 390	943 390	943 390	943 390	943 390
TEOM	1 994 701	2 030 829	2 091 754	2 154 507	2 219 142	2 285 716	2 354 287
TVA transférée			2 766 492	2 850 040	2 936 111	3 024 782	3 116 130
Attribution FPIC	358 998	361 502	364 021	369 562	374 939	380 496	386 050
Solde impôts et taxes (dont GEMAPI)	166 267	145 548	147 003	148 473	149 958	151 458	152 972
Dotations et participations	3 557 786	3 559 386	3 479 579	3 550 578	3 605 038	3 660 247	3 716 197
DGF	865 510	851 292	858 728	885 392	894 656	903 790	912 765
Fonds de péréquation divers	13 585	13 561	13 561	13 561	13 561	13 561	13 561
Compensations fiscales	134 442	145 612	37 010	38 876	40 835	42 893	45 055
FCTVA fct	6 377	5 000	5 050	5 101	5 152	5 203	5 255
Solde participations diverses	2 537 872	2 543 922	2 565 230	2 607 650	2 650 835	2 694 801	2 739 581
Autres produits fct courant	1 233 412	1 309 764	1 335 436	1 361 626	1 388 335	1 415 573	1 443 351
Produits des services	1 232 649	1 308 992	1 334 673	1 360 863	1 387 572	1 414 810	1 442 588
Produits de gestion	762	762	762	762	762	762	762
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	46 980	40 000	41 200	42 436	43 709	45 020	46 371
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>13 752 602</b>	<b>14 203 914</b>	<b>14 435 847</b>	<b>14 814 469</b>	<b>15 186 539</b>	<b>15 570 189</b>	<b>15 955 607</b>
Produits exceptionnels larges *	34 800	29 700	29 897	30 096	30 297	30 500	30 705
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 797 402</b>	<b>14 313 614</b>	<b>14 465 844</b>	<b>14 844 555</b>	<b>15 216 836</b>	<b>15 600 689</b>	<b>15 996 312</b>

## 70 Produits des services et refacturation

Les produits des services sont composés :

- de la refacturation aux familles du service PE et Jeunesse pour respectivement 150 k€ et 505 k€ et des entrées, cours et buvette de la Piscine pour 109 k€.
- de la refacturation du service ADS aux communes membres (191 k€ ) et non membres (79 k€). Les produits 2020 sont basées sur un coût de dossier identique à celui de l'année dernière.
- des refacturation d'agents mis à disposition à la mairie de l'Isle-Jourdain et aux associations ainsi que la refacturation des frais de bâtiments (200 k€).

RECETTES 2020	2020	2019	2018
6419 - Rbt rému perso (cpam et ass)	31 000,00 €	45 156,76 €	40 000,00 €
74718 - Aides PEC jeunesse	32 300,00 €	26 048,81 €	14 140,00 €
7473 - Aide PEC Petite Enfance	5 800,00 €	6 671,97 €	3 740,00 €
70841 - refactu CIAS (serives supports)			8 000,00 €
70845 - refactu agents MAD IJ	97 000,00 €	77 193,77 €	30 000,00 €
70845 refactu informaticien	12 700,00 €	7 717,82 €	9 600,00 €
70875 - refactu communes membres ADS	146 047,00 €	165 098,00 €	191 382,00 €
70848 - refactu MAD Petite Enfance	56 100,00 €	57 797,21 €	59 300,00 €
70848 - refactu MAD école musique	40 000,00 €	37 881,67 €	40 340,00 €
70848 - refactu EPIC OT		0,00 €	77 800,00 €
70878 - refactu communes non membres ADS	70 308,00 €	70 275,24 €	79 273,00 €
	491 255,00 €	493 841,05 €	553 575,00 €

RECETTES 2020	2020	2019	2018
Jour de carence (012)	7 500,00 €	8 241,22 €	7 500,00 €
Chèque déjeuner au semi réel (012)	2 000,00 €	3 603,60 €	3 000,00 €
	9 500,00 €	11 844,82 €	10 500,00 €

15

## Évolutions des contributions directes et dotations

	2016	Variation (%)	2017	Variation (%)	2018	Variation (%)	2019	Variation (%)	BP 2020	Variation (%)
<b>Contributions des ménages</b>										
Taxe d'habitation	2 373 599	1,8%	2 487 174	4,8%	2 532 513	1,8%	2 656 689	4,9%	2 761 020	3,9%
Bases	17 582 222		18 423 510		18 759 361		19 679 196		20 451 998	
Taux	13,50%		13,50%		13,50%		13,50%		13,50%	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	122 693		127 479		134 207	5,3%	139 850	4,2%	146 062	4,4%
Bases	13 632 646		14 161 531		14 918 944		15 541 953		16 229 148	
Taux	0,90%		0,90%		0,90%		0,90%		0,90%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 204	2,5%	29 239	0,1%	29 404	0,6%	30 301	3,1%	30 666	1,2%
Bases	559 446		560 172		563 273		580 501		587 467	
Taux	5,22%		5,22%		5,22%		5,22%		5,22%	
Taxe additionnelle à la TFPNB	63 986	19,6%	63 699	-0,4%	61 528	-3,4%	68 420	11,2%	69 104	1,0%
TEOM	1 780 189	4,4%	1 847 851	3,8%	1 914 398	3,6%	1 993 098	4,1%	2 043 400	2,5%
<b>So total ménages</b>	<b>4 369 671</b>	<b>6,1%</b>	<b>4 556 442</b>	<b>4,3%</b>	<b>4 672 050</b>	<b>2,6%</b>	<b>4 888 358</b>	<b>4,6%</b>	<b>5 050 252</b>	<b>3,3%</b>
<b>Contributions des entreprises</b>										
Cotisation foncière des entreprises	1 086 463	4,1%	1 182 045	8,8%	1 280 012	8,3%	1 217 794	-4,9%	1 279 333	5,1%
Bases	3 395 193		3 693 833		3 997 860		3 820 918		3 997 917	
Taux	32,00%		32,00%		32,00%		32,00%		32,00%	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	742 131	2,9%	770 557	3,8%	933 667	21,2%	951 276	1,9%	1 084 000	14,0%
Taxe sur les surfaces commerciales	190 774	14,8%	219 979	15,3%	196 493	-10,7%	202 778	3,2%	208 661	3,0%
Impositions forfaitaires sur les entrep de réseaux	231 271	2,8%	230 411	-0,4%	239 240	3,8%	247 046	3,3%	254 457	3,0%
<b>So total entreprises</b>	<b>2 250 639</b>	<b>4,4%</b>	<b>2 402 992</b>	<b>6,8%</b>	<b>2 649 412</b>	<b>10,3%</b>	<b>2 618 004</b>	<b>-1,2%</b>	<b>2 826 651</b>	<b>7,9%</b>
Taxe GEMAPI							150 001		130 000	
<b>Total ménages + entreprises</b>	<b>6 620 310</b>	<b>5,5%</b>	<b>6 959 434</b>	<b>5,1%</b>	<b>7 321 462</b>	<b>5,2%</b>	<b>7 507 253</b>	<b>4,5%</b>	<b>8 006 903</b>	<b>4,6%</b>

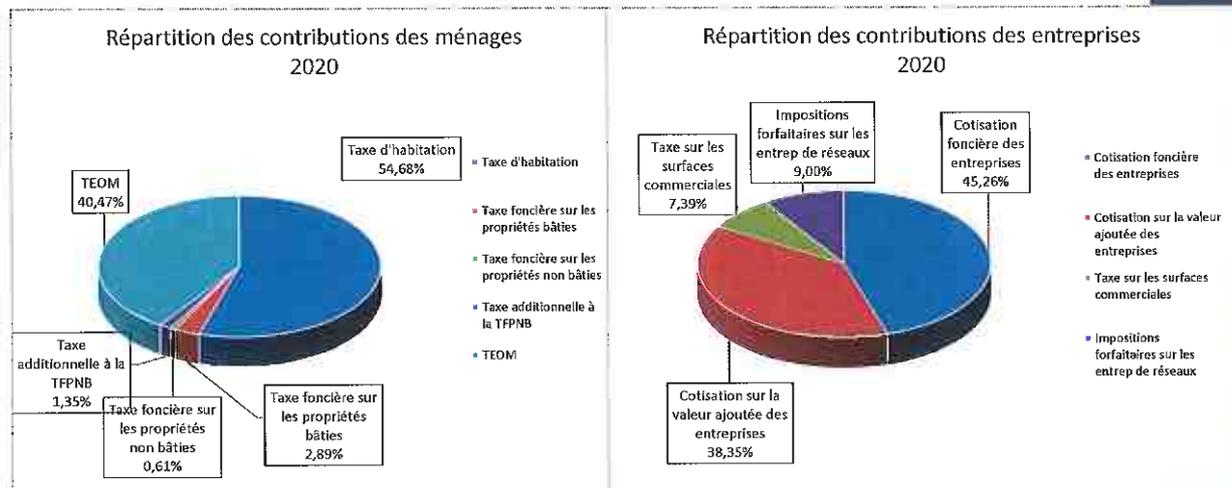
16

Pas d'évolution des taux des différentes taxes

Croissance des bases issue de la prospective car non réception de l'état 1259

Baisse du produit de GEMAPI demandé de 150 à 130k€

## Évolutions des contributions directes et dotations



Bases dynamiques des impôts ménages, perte de base de la CFE en 2019

La répartition des contributions des ménages est sensiblement identique à 2019

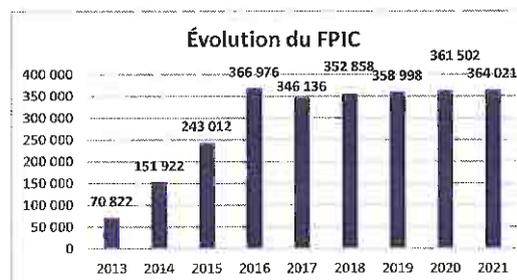
La répartition des contributions des entreprises se modifient peu à peu avec une diminution du poids de la CFE au détriment de la CVAE (45,26 % en 2020, 46,79 % en 2019 et 48,31% en 2018) et la CVAE (38,25 % en 2020, 36,41 % en 2019 et 35,24 % en 2018)

## 74 Dotations et participations

**La Dotation globale de fonctionnement** : en baisse constante depuis 2013 avec un ralentissement de la décroissance depuis 2019. Entre 2013 et 2020, la perte est de plus de 23 %



**Le FPIC** : inversement ce fonds est en augmentation sur la période. Les élus ont fait le choix d'opter pour la dérogation dérogatoire libre et de doter la CCGT d'un montant supérieur à ce qu'elle percevrait avec la répartition de droit commun. Entre 2013 et 2020, la croissance est de plus de 410 %



Il est à noter que le FPIC compense la baisse de la DGF.

**Le solde des participations** est principalement composé des aides de la CAF pour la PE et la Jeunesse : la prestation de service et le CEJ. Ce dernier va être en croissance sur les 4 prochaines années (travail sur l'optimisation du CEJ et de la PS)

# Les dépenses d'investissement issues de la prospective

Envoyé en préfecture le 06/03/2020  
 Reçu en préfecture le 05/03/2020  
 Affiché le  
 ID : 032-200023620-20200127-2102101018-BIS-CE

Montants issus des arbitrages réalisés lors du D.O.B.

PPI inscrit au BP : 1 876 272€  
 Cf. annexe

	2019	2020
<b>010 Petits Enfants</b>	0 750	6 300
Extension crèche Lias	0	0
Travaux Fontenilles	0	0
Renouvellement matériel PE	8 750	6 500
<b>010 Jeunesse</b>	8 707	19 000
Equipements matériels et mobiliers	6 787	19 000
Equipement ALAE Lias	0	0
<b>010 Culture/Sport/Tourisme</b>	49 887	37 500
Gymnase	4 537	26 500
Investissement récurrents	10 277	11 000
Aquabike	9 303	0
Giratoire éclairage	24 570	0
<b>010 Aménagement territorial</b>	232 558	282 795
<b>PLU/PLU</b>	98 918	177 960
Equipements divers et logiciels	4 543	3 500
Echéma directeurs	43 124	4 342
Plans numériques	85 373	96 993
<b>010 éco. / environnement</b>	61 646	47 000
Aménage Bassin FHeatel	0	20 000
Etude mobilité	32 886	0
Etudes Mastel et relevés topo	25 144	0
Schéma stratégique Véloc	3 616	15 000
Etude faisabilité projet tiers lieu Roulage	0	12 000
<b>010 Services techniques</b>	533 489	1 288 038
<b>Piscine</b>	20 564	254 000
MJC (dont radio fil de l'eau)	0	124 000
Réhabilitation Fréguette	10 758	192 733
Travaux divers bâtiments	17 845	22 000
Volée ZA	32 208	100 000
ZA POUADÈRES	45 932	26 500
Rénovation éclairage public ZAE	0	20 000
AAOV	16 100	16 000
Acquisition parcelle SDIS	3 495	0
Fouille archéologiques SDIS	278 222	112 985
Construction giratoire gymnase	14 948	0
Divers services techniques	43 415	59 000
Travaux fossé PPI	50 000	328 821
<b>010 programme</b>	78 326	110 154
Investissements récurrents	0	41 100
Informatic	0	0
Autres opérations d'équipement	61 351	0
Autres fonds de concours et subventions	58 230	0
Autres opérations pour compte de tiers	14 948	0
<b>Total Di hors dette</b>	1 109 472	1 799 066
<b>Remboursement anticipé</b>	2 000 000	0
<b>Total DI hors capital</b>	3 109 472	1 799 066

# État de la dette du budget principal au 01/01/2020

Envoyé en préfecture le 05/03/2020  
 Reçu en préfecture le 05/03/2020  
 Affiché le  
 ID : 032-200023620-20200127-2102101018-BIS-DE

ANNEE REALISATION	LIBELLE	PRETEUR	DUREE EN ANNEES	INDICE	TAUX ACTUARIE L (%)	CAPITAL	ENCOURE AU 01/01/2020	INTERET	AMORT	ANNUITE
2008	EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20	TAUX FIXE	4,85	350 000,00	193 933,18	8 907,40	18 321,20	27 228,60
2009	TRAVAUX DE VOIRIE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	10	TAUX FIXE	3,53	62 000,00	1 550,00	13,49	1 550,00	1 563,49
2011	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10	TAUX FIXE	2,55	100 000,00	13 004,86	199,83	11 123,49	11 323,32
2011	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	001 - SFIL	15	TAUX FIXE	1,94	21 875,00	9 883,13	178,98	1 502,90	1 681,88
2012	RÉNOVATION DE LA PISCINE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	29	TAUX FIXE	3,42	1 386 383,10	1 152 075,09	38 487,64	35 951,60	74 439,24
2013	CONSTRUCTION CRÈCHE FONTENILLES	001 - SFIL	10	TAUX FIXE	5,05	123 018,78	56 563,78	2 856,47	13 113,74	15 970,21
2014	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - LISLE-JOURDAIN	004 - CDC	20	LIVRE TA	1,78	280 000,00	210 000,00	3 588,08	14 000,00	17 588,08
2015	EXTENSION CRÈCHE DE LIAS	005 - BPOC	20	TAUX FIXE	2,13	110 000,00	91 515,25	1 896,40	4 867,62	6 764,02
2017	TRANSFERT MJC	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10	TAUX FIXE	4,73	156 389,98	124 784,21	5 565,70	13 702,54	19 268,24
2018	CONSTRUCTION GYMNASE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	20	TAUX FIXE	1,89	400 000,00	366 000,00	5 970,26	20 000,00	25 970,26
2018	CONSTRUCTION GYMNASE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20	TAUX FIXE	1,70	800 000,00	763 683,03	12 610,43	34 955,25	47 565,68
2018	T RANSFERT MJC	005 - BPOC	8	TAUX FIXE	2,22	75 948,77	85 304,44	1 365,03	8 728,53	10 091,56
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	15	TAUX FIXE	0,91	400 000,00	400 000,00	3 658,89	26 666,66	30 325,55
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>4 365 613,63</b>	<b>3 447 293,77</b>	<b>66 368,60</b>	<b>204 481,53</b>	<b>289 390,13</b>

## Les recettes d'investissement issues de la prospective

Les dépenses d'équipement sont estimées à compter de 2021 à 1,5 M€ par an, soit sur la période 2020-2025 à 9,3 M€ de dépenses équipements.

Les recettes sont de trois ordres : l'épargne nette et les ressources propres, les subventions et le recours à l'emprunt.

Sur la même période, l'autofinancement représente 4 M€ soit 44 %, les subventions 3,6 M€ soit 39 % et l'emprunt moins d'1M soit 11 %. Ce qui fait au total 94 % du financement, les 6 % restant vont être prélevés sur l'excédent global de clôture.

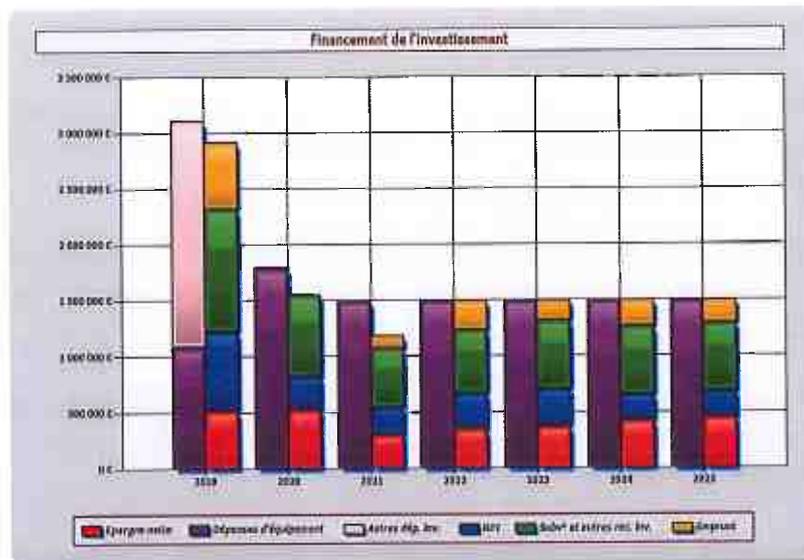
€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Op. d'inv. hs dette</b>	<b>3 169 472</b>	<b>1 799 088</b>	<b>1 503 422</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>
Dép. d'inv. hs dette	1 109 472	1 799 088	1 503 422	1 499 993	1 499 993	1 499 993	1 499 993
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 059 123</b>	<b>1 759 088</b>	<b>1 500 422</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>
Dépenses directes d'équipement	952 520	1 702 065	1 279 429	1 279 000	1 403 000	1 403 000	1 403 000
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	140 603	96 993	220 993	220 993	96 993	96 993	96 993
Opérat* pour cpte de tiers (dép)	14 948	0	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'inv.	1 400	0	0	0	0	0	0
Remboursements anticipés	2 000 000	0	0	0	0	0	0
<b>Financement des investissements</b>	<b>2 921 866</b>	<b>1 555 475</b>	<b>1 184 422</b>	<b>1 406 503</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 409 993</b>
Épargne nette	522 376	524 050	298 017	351 687	375 338	423 316	452 991
Ressources propres d'inv. (RPI)	712 025	303 541	247 902	317 846	334 118	234 118	234 118
FCTVA	401 114	223 369	167 902	167 846	184 118	184 118	184 118
Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0	0	0
Diverses RPI	310 911	80 172	60 000	150 000	150 000	50 000	50 000
Opérat* pour cpte de tiers (rec)	132 837	0	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	0	0	0	0	0	0	0
Subventions y.c DETR / DSIL	954 649	727 879	533 408	570 708	609 208	609 208	609 208
Emprunt	600 000	1	100 095	258 742	181 328	233 351	203 675
Variation de l'excédent global	-187 586	-243 617	-312 000	0	0	0	0

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Excédent global de clôture (EGC)	1 545 731	1 302 114	990 114	990 114	990 114	990 114	990 114

## Les recettes d'investissement issues de la prospective

Il est à noter que la période 2020-25 est quasi identique à la période précédente dans le ratio de financement de l'investissement.

Il faudra tout de même être vigilant aux dépenses d'équipement qui ne pourront pas être bien plus importantes que 1,5 M€ par an car autrement le recours à l'emprunt sera plus massif. Le remboursement des annuités peut venir déstabiliser notre modèle financier et l'épargne nette.



## Résultat de la prospective 2019-25 : la chaîne de l'épargne

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct. courant	13 762 602	14 283 914	14 435 947	14 814 459	15 186 539	15 570 189	15 965 607
- Charges de fct. courant	12 851 343	13 352 496	13 740 825	14 059 573	14 387 578	14 725 116	15 072 470
<b>= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>911 259</b>	<b>931 418</b>	<b>695 121</b>	<b>754 886</b>	<b>798 960</b>	<b>845 073</b>	<b>893 137</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-109 951</b>	<b>-119 525</b>	<b>-119 797</b>	<b>-120 076</b>	<b>-120 362</b>	<b>-120 654</b>	<b>-120 953</b>
= Produits exceptionnels larges*	34 800	29 700	29 897	30 096	30 297	30 500	30 705
- Charges exceptionnelles larges*	144 751	149 225	149 694	150 172	150 659	151 154	151 658
<b>= ÉPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>801 307</b>	<b>811 893</b>	<b>575 324</b>	<b>634 810</b>	<b>678 599</b>	<b>724 419</b>	<b>772 184</b>
- Intérêts	105 312	83 362	79 272	76 139	76 991	75 336	75 409
<b>= ÉPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>695 995</b>	<b>728 531</b>	<b>496 052</b>	<b>558 671</b>	<b>601 608</b>	<b>649 083</b>	<b>696 774</b>
- Capital	173 619	204 482	198 035	206 974	226 269	225 768	243 783
<b>= ÉPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>522 376</b>	<b>524 050</b>	<b>298 017</b>	<b>351 697</b>	<b>375 338</b>	<b>423 316</b>	<b>452 991</b>

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31.12	3 447 294	3 242 813	3 153 873	3 206 641	3 161 699	3 169 282	3 129 174
Épargne brute	695 995	728 531	496 052	558 671	601 608	649 083	696 774
<b>ENCOURS au 31/12 / ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>5,0</b>	<b>4,5</b>	<b>6,4</b>	<b>5,7</b>	<b>5,3</b>	<b>4,9</b>	<b>4,5</b>

Malgré la réforme de la TH, l'épargne nette est stabilisée entre 300 et 500 k€ sur la période, le délai de désendettement est bas. Cependant ce scénario ne prend pas en compte les effets du retrait de la commune de Fontenilles ni un programme d'investissement plus ambitieux.

23

## Synthèse du DOB 2020

- Sur la période 2010/2019 et notamment à compter de 2015, il est à noter une épargne nette en augmentation constante (entre 300 et 500 k€) malgré de nombreux transferts et création de services ainsi qu'un ratio de désendettement très satisfaisant malgré un programme d'investissement ambitieux sur le mandat.
- Cette situation financière saine permet d'aborder la prochaine période 2020/2025 de manière sereine même s'il faut conserver une politique claire de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes.
- La réforme de la TH a un impact négatif mesuré sur le montant des contributions et donc sur l'épargne nette puisque une légère inflexion est à noter en 2021.
- Il faudra tout de même être vigilant quant aux effets du retrait de la commune de Fontenilles sur l'épargne nette, du déficit de clôture du BA du Roulage et du niveau d'investissement sur le prochain mandat.

24

## Présentation du budget primitif 2020 du budget principal

### BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	918 864,72	1 261 599,26	1 576 374,00	1 329 428,78	1 493 977,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 033 489,99	4 235 369,92	5 736 020,00	5 058 266,25	5 428 800,00
014	Atténuations de produits	3 038 601,00	4 128 896,00	4 182 045,00	4 290 010,24	4 158 016,00
65	Autres charges de gestion courante	2 066 236,82	1 973 982,20	1 811 085,00	1 873 219,93	2 120 759,00
66	Charges financières	60 025,61	103 456,14	99 900,00	105 096,69	80 573,00
67	Charges exceptionnelles	804 644,50	87 040,48	87 700,00	88 966,02	111 042,00
68	Dotations aux provisions		60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	200 000,00	0,00	400 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	430 843,00	0,00	900 167,00
002	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 813,29	304 459,77	297 985,00	297 985,00	333 312,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 774 475,89</b>	<b>12 152 795,02</b>	<b>14 582 452,00</b>	<b>13 399 493,53</b>	<b>15 307 246,00</b>
	D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES</b>	<b>11 774 475,89</b>	<b>12 152 795,02</b>	<b>14 582 452,00</b>	<b>13 399 493,53</b>	<b>15 307 246,00</b>
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
013	Atténuations de charges	61 020,41	33 969,57	31 000,00	47 294,53	40 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	951 175,16	942 696,45	1 231 255,00	1 232 649,44	1 307 295,00
73	Impôts et taxes	8 234 849,00	8 612 006,00	8 891 630,00	8 924 402,92	9 374 291,00
74	Dotations, subventions et participations	2 216 684,71	2 814 878,87	3 591 326,00	3 557 785,52	3 589 480,00
75	Autres produits de gestion courante	7 567,38	3 185,14	800,00	762,46	762,00
77	Produits exceptionnels	3 961,22	44 752,55	31 700,00	34 799,80	20 000,50
042	Opér. d'ordre de transfert entre section	2 367,89	22 160,80	72 189,00	57 553,29	76 311,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 477 025,77</b>	<b>12 473 643,38</b>	<b>13 789 900,00</b>	<b>13 855 247,96</b>	<b>14 408 939,50</b>
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 518 553,78	771 703,66	792 552,00	792 552,02	898 306,45
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES</b>	<b>12 996 179,55</b>	<b>13 245 347,04</b>	<b>14 582 452,00</b>	<b>14 647 799,98</b>	<b>15 307 246,00</b>

1 248 306,45

( 25 )

## Présentation du budget primitif 2020 du budget principal

### BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	570 000,00	900,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	128 702,80	1 341 178,74	2 373 619,35	831 260,01
20	Immobilisations incorporelles	154 162,21	118 831,04	649 434,57	475 519,94
004	Subventions d'équipement versées	196 993,00	146 993,00	140 602,95	202 829,00
21	Immobilisations corporelles	857 052,03	201 200,71	227 151,49	266 389,99
23	Immobilisations en cours	2 069 014,63	2 683 975,87	75 934,25	931 533,06
66	Participations et créances rattachées			900,00	0,00
45	Comptabilité rattachée	0,00	297 431,39	14 948,28	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre	2 367,89	22 160,80	57 553,29	76 311,00
041	Opérations patrimoniales	795 251,32	2 315 116,03	1 722 996,43	410 327,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 203 543,96</b>	<b>7 496 887,58</b>	<b>5 063 640,61</b>	<b>3 294 170,00</b>
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	342 481,12	1 007 836,00	1 012 024,72	630 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	953 720,65	1 469 232,59	954 648,52	722 748,89
16	Emprunts et dettes assimilés	1 510 008,81	2 490 000,00	600 000,00	0,00
45	Comptabilité rattachée		23 352,60	132 836,81	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	900 167,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 813,29	304 459,77	297 985,00	333 312,00
041	Opérations patrimoniales	795 251,92	2 315 116,03	1 722 996,43	410 327,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 872 275,79</b>	<b>7 609 996,99</b>	<b>4 720 491,48</b>	<b>2 996 554,89</b>
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	858 923,60	527 655,43	640 764,84	297 615,11
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES</b>	<b>4 731 199,39</b>	<b>8 137 652,42</b>	<b>5 361 256,32</b>	<b>3 294 170,00</b>

297 615,71

( 26 )

Le remboursement du capital est de 204 k€ en 2020. Il serait possible de se désendetter de 627 k€ sur l'année (réalisation d'un remboursement anticipé selon conditions)

## Présentation du coût de la compétence Jeunesse

Exercice 2019			Budget total	Ordonnancé	Proposition BP 2020
Chapitre	Article	Libellé article			
011	60622	Carburants	1 300	918,42	850
	60623	Alimentation	7 883	5 760,78	15 270
	60628	Autres fournitures non stockées	3 143	3 269,19	3 805
	60632	Fournitures de petit équipement	8 900	5 002,69	7 570
	6064	Fournitures administratives	5 395	3 940,93	4 190
	6065	Livres, disques, ...	400	517,62	400
	6068	Autres matières et fournitures	14 838	11 641,05	13 310
	611	Contrats de prestations de services	86 200	83 575,28	73 000
	6132	Locations immobilières	5 000	4 500,00	
	6135	Locations mobilières	3 740	3 934,38	3 760
	6156	Maintenance	11 150	9 980,63	9 660
	6184	Versements à des organismes de formation	7 940	5 039,00	7 825
	6188	Autres frais divers	1 900	1 083,60	1 200
	6232	Fêtes et cérémonies	2 500	2 073,75	2 700
	6236	Catalogues et imprimés	500		
	6247	Transports collectifs	15 639	12 553,17	17 170
	6251	Voyages et déplacements	3 000	3 739,95	2 300
	6256	Missions	200	714,89	500
	6281	Frais d'affranchissement	6 400	6 329,56	
	6262	Frais de télécommunications	5 400	4 373,56	4 400
	627	Services bancaires et assimilés	1 300	1 252,30	1 300
	62875	Rbt de frais communes	300 000	299 734,06	305 000
	62878	Rbt de frais autres organismes	16 824	16 824,00	22 500
	6288	Autres services extérieurs	36 023	28 724,13	32 930
<b>Total Charges à caractère général</b>			<b>545 575,00</b>	<b>515 482,94</b>	<b>529 640,00</b>
012	6217	Personnel affecté par les communes	391 500,00	395 054,37	366 500
	6218	Autre personnel extérieur	900,00	450,00	600
	633-645	Paie	2 542 609,00	2 386 104,86	2 450 816
	6475	Médecine du travail, pharmacie	225,00	254,61	300
	6478	Autres charges sociales diverses	12 641,00	11 722,92	10 925
	6488	Autres charges	4 158,00	3 990,00	4 158
<b>Total Charges de personnel</b>			<b>2 952 033,00</b>	<b>2 797 576,76</b>	<b>2 833 299,00</b>
65	6541	Créances admises en non-valeur	200,00	188,07	200
	6542	Créances éteintes	1 562,00	1 082,21	1 500
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	189 151,00	189 151,16	196 691
<b>Total Autres charges de gestion</b>			<b>190 903,00</b>	<b>190 421,43</b>	<b>198 391,00</b>
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	19 725,00	19 722,12	19 725
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	591,93	2 000
<b>Total Charges exceptionnelles</b>			<b>21 725,00</b>	<b>20 304,05</b>	<b>21 725,00</b>
			<b>3 710 236,00</b>	<b>3 523 785,18</b>	<b>3 583 055,00</b>

( 27 )

## Présentation du coût de la compétence Jeunesse

Exercice 2019			Budget total	Ordonnancé	BP 2020
Chapitre	Article	Libellé article			
13	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	18 000	17 120,40	18 000
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	484 000	506 653,97	500 000
	74718	Autres	32 300	26 038,81	14 140
	74741	Rbt subventions de fonctionnement	216 140	216 140,00	218 400
	7478	Autres organismes	1 370 000	1 392 315,24	1 447 500
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 700,00	20 057,74	19 800
			<b>2 140 140,00</b>	<b>2 178 326,16</b>	<b>2 217 840,00</b>

( 28 )

Coût prév. du service : 1 365 215 € (cout réel 2019 : 1 345 459 €)

## Présentation du coût de la compétence Petite Enfance

011	80611 - Eau et assainissement	4 800,00	5 215,26	4 400,00
	80612 - Energie - Electricité	27 500,00	28 511,83	29 200,00
	80623 - Alimentation	22 800,00	22 786,31	23 400,00
	80628 - Autres fournitures non stockées	80,00	27,67	80,00
	80631 - Fournitures d'entretien	1 570,00	1 434,71	20,00
	80632 - Fournitures de petit équipement	6 150,00	3 522,18	5 600,00
	80636 - Vêtements de travail	400,00	0,00	400,00
	8064 - Fournitures administratives	600,00	418,67	500,00
	8065 - Livres, disques, cassettes, ... (bibliothèques et médiathèques)	350,00	296,43	250,00
	8068 - Autres matières et fournitures	9 100,00	9 354,87	9 600,00
	8132 - Locations immobilières	1 512,00	0,00	4 536,00
	8135 - Locations mobilières	2 600,00	1 685,39	1 280,00
	815221 - Bâtiments publics	22 900,00	8 861,24	11 500,00
	81558 - Autres biens mobiliers	1 300,00	893,12	1 300,00
	8156 - Maintenance	20 600,00	10 199,47	11 520,00
	8161 - Multifonctions	1 500,00	1 423,09	0,00
	8182 - Documentation générale et technique	1 500,00	750,19	800,00
	8184 - Versements à des organismes de formation	625,00	886,00	300,00
	8188 - Autres frais divers	0,00	0,00	1 382,00
	8232 - Fêtes et cérémonies	0,00	252,83	0,00
	8291 - Voyages et déplacements	4 500,00	2 607,67	2 500,00
	8295 - Missions	50,00	317,00	300,00
	8297 - Réceptions	300,00	51,89	320,00
	8262 - Frais de télécommunications	6 570,00	5 543,93	6 450,00
	8283 - Frais de nettoyage des locaux	1 785,00	1 770,90	1 810,00
	82875 - aux communes membres du GFP	3 000,93	337,50	5 169,00
	8288 - Autres	2 700,00	2 596,00	3 700,00
	<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>144 792,00</b>	<b>109 743,18</b>	<b>126 297,00</b>
012	8217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	1 371,93	2 200,00
	8332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	3 087,00	2 804,16	2 955,00
	8336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	15 346,00	13 965,31	11 698,00
	8338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00	1 907,00
	84111 - Rémunération principale	313 773,00	302 674,04	289 621,00
	84112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	16 446,00	15 806,58	15 286,00
	84118 - Autres indemnités	40 321,00	38 269,72	33 047,00
	84131 - Rémunérations	239 640,00	234 878,93	291 870,00
	84138 - Autres indemnités	43 028,00	39 746,37	53 930,00
	84168 - Autres emplois d'insertion	10 432,00	10 373,64	6 712,00
	8451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	140 319,00	125 292,48	135 201,00
	8453 - Cotisations aux caisses de retraites	105 448,00	100 520,99	98 854,00
	8454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 954,00	10 169,96	12 008,00
	8455 - Cotisations pour assurance du personnel	6 832,00	0,00	0,00
	8475 - Médecine du travail, pharmacie	275,00	75,00	200,00
	8478 - Autres charges sociales diverses	4 853,00	4 689,52	4 242,00
	8488 - Autres charges	1 847,00	1 680,00	1 680,00
	<b>Total Charges de personnel</b>	<b>953 601,00</b>	<b>902 418,65</b>	<b>981 411,00</b>
65	8574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	972 101,00	972 103,93	1 008 635,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 070 494,00</b>	<b>1 984 265,65</b>	<b>2 096 543,00</b>

## Présentation du coût de la compétence Petite Enfance

Exercice 2019		Exercice 2018		Exercice 2017
Code	Description	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
013	8419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	12 000,00	13 830,33	12 000,00
70	7066 - Redevances et droits des services à caractère social	150 000,00	148 428,48	150 000,00
	70848 - aux autres organismes	40 000,00	57 797,21	59 300,00
	70878 - par d'autres redevables	42 500,00	39 262,26	38 000,00
74	7473 - Départements	5 800,00	6 179,40	3 740,00
	7478 - Autres organismes	833 764,00	805 541,18	834 700,00
77	7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	220,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 084 064,00</b>	<b>1 072 258,86</b>	<b>1 097 740,00</b>

**Coût prév. du service : 998 803 €**  
 (coût réel 2019 : 912 007 € et 2018 : 932 945 €)

# Présentation du coût du service Piscine

Envoyé en préfecture le 05/03/2020  
 Reçu en préfecture le 05/03/2020  
 Affiché le  
 ID : 032-200023620-20200227-27022101518IS-DE

		2019	2020	Proportion RP 2020
011	60611 - Eau et assainissement	20 000,00	30 577,19	20 000,00
	60612 - Energie - Electricité	65 000,00	62 426,93	70 000,00
	60623 - Alimentation	5 500,00	5 565,72	5 500,00
	60624 - Produits de traitement	7 500,00	7 833,84	9 000,00
	60628 - Autres fournitures non stockées	500,00	584,58	600,00
	60631 - Fournitures d'entretien	1 200,00	1 369,54	2 000,00
	60632 - Fournitures de petit équipement	12 300,00	16 908,27	18 750,00
	60636 - Vêtements de travail	1 200,00	197,08	1 000,00
	6064 - Fournitures administratives	500,00	613,53	600,00
	6068 - Autres matières et fournitures	1 000,00	1 679,76	1 750,00
	6135 - Locations mobilières	16 000,00	11 965,18	8 400,00
	615221 - Bâtiments publics	15 000,00	11 198,18	24 000,00
	61558 - Autres biens mobiliers	2 500,00	2 659,68	2 000,00
	6156 - Maintenance	20 000,00	15 669,76	15 000,00
	6161 - Multirisques	2 000,00	983,17	0,00
	6184 - Versements à des organismes de formation	240,00	260,00	280,00
	6188 - Autres frais divers	1 000,00	1 985,48	1 900,00
	6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	960,00	2 000,00
	6231 - Annonces et insertions	420,00	177,50	200,00
	6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00	752,40	0,00
	6238 - Divers	0,00	0,00	650,00
	6251 - Voyages et déplacements	700,00	394,43	350,00
	6256 - Missions	50,00	144,05	100,00
	6257 - Réceptions	0,00	0,00	200,00
	6282 - Frais de télécommunications	1 400,00	1 350,04	1 600,00
	627 - Services bancaires et assimilés	100,00	145,92	100,00
	6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	1 309,24	2 100,00
	<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>179 110,00</b>	<b>177 703,48</b>	<b>188 080,00</b>
012	6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	0,00	200,00
	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	770,00	663,86	654,00
	6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	3 877,00	3 335,01	3 294,00
	6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00	393,00
	64111 - Rémunération principale	60 469,00	36 123,22	23 580,00
	64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 389,00	1 377,69	850,00
	64118 - Autres indemnités	12 858,00	9 046,19	6 551,00
	64131 - Rémunérations	82 658,00	84 396,32	95 474,00
	64138 - Autres indemnités	6 888,00	7 933,61	9 425,00
	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	39 832,00	36 298,28	34 988,00
	6453 - Cotisations aux caisses de retraites	18 419,00	12 668,89	12 282,00
	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 639,00	3 745,65	4 304,00
	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	1 178,00	0,00	0,00
	6475 - Médecine du travail, pharmacie	50,00	115,00	150,00
	6478 - Autres charges sociales diverses	1 441,00	1 014,82	484,00
	6488 - Autres charges	5 740,00	4 889,30	4 721,00
	<b>Total Charges de personnel</b>	<b>240 218,00</b>	<b>201 605,80</b>	<b>197 350,00</b>

31

# Présentation du coût du service Piscine

Envoyé en préfecture le 05/03/2020  
 Reçu en préfecture le 05/03/2020  
 Affiché le  
 ID : 032-200023620-20200227-27022101518IS-DE

		2019	2020	Proportion RP 2020
70	70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	102 000,00	99 067,40	100 000,00
	7078 - Autres marchandises	9 000,00	9 989,50	9 000,00
	7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages...)	600,00	2 075,00	600,00
74	7472 - Régions	2 707,00	2 707,20	2 500,00
	7473 - Départements	0,00	0,00	1 500,00
77	7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	6 915,38	0,00

**Coût prév. du service : 271 828 €**  
 (cout réel 2019 : 258 555 €)

32

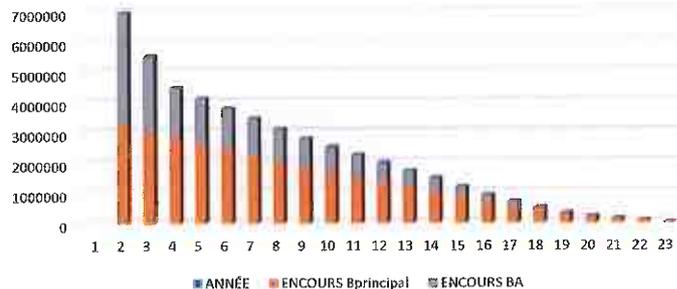
## 2. Présentation des budgets primitifs des budgets annexes 2020

### Les budgets annexes

La CCGT compte 7 budgets annexes :

- MCEF
- Photovoltaïque
- ZA Génibrat
- ZA Espèche
- ZA le Roulage
- ZA Pont Peyrin 3
- ZA Les Martines

Encours de la dette consolidée (y compris prêt relais)  
de 2020 à 2041  
budget principal et budgets annexes



La prospective ne prend pas en compte les budgets annexes hormis la subvention exceptionnelle et la provision pour les BA Espèche et le Roulage de 60 k€, chacune inscrite au BP depuis 3 ans. L'impact des BA sur la situation financière du budget principal intervient au moment de la clôture de ces budgets et de la reprise dans le budget principal des déficits/excédents et du patrimoine (espaces, verts, voirie...).

## État de la dette consolidée au 01/01/2020 (tous budgets confondus)

ANNÉE REALISATION	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE EN ANNIÉES	TYPE TAUX	INDICE	TAUX ACTUEL (L (%))	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2020	INTERET	AMORT.	ANNUITÉ
2007	ACQUISITION TERRAIN ET BATIMENT	005 - BPOC	20F	TAUX FIXE		4,22	320 000,00	160 136,56	6 379,65	17 246,79	
2008	EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20F	TAUX FIXE		4,85	350 000,00	193 933,18	8 807,40	18 321,20	
2009	EXTENSION MCEF	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	15F	TAUX FIXE		4,04	120 000,00	42 000,00	1 552,20	8 000,00	
2009	TRAVAUX DE VOIRIE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	10F	TAUX FIXE		3,53	62 000,00	1 550,00	13,49	1 550,00	
2011	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10F	TAUX FIXE		2,55	100 000,00	13 004,66	199,83	11 123,49	
2011	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	001 - SFIL	15F	TAUX FIXE		1,94	21 876,00	9 883,13	178,98	1 502,90	
2012	RENOVATION DE LA PISCINE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	28F	TAUX FIXE		3,42	1 385 383,10	1 152 075,09	38 467,64	35 851,60	
2013	CONSTRUCTION CRECHE FONTENILLES	001 - SFIL	10F	TAUX FIXE		5,05	123 018,78	56 963,78	2 856,47	13 113,74	
2013	ACQUISITION FONCIERE	005 - LA BANQUE POSTALE	15F	TAUX FIXE		4,04	225 000,00	150 503,58	6 035,19	14 215,71	
2014	TRAVAUX SITE DE GENBRAT	001 - SFIL	7R	EURIBOR1 2M		0,38	36 197,34	11 752,25	9,89	5 719,75	
2014	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - LISLE-004 - CDC JOURDAIN	004 - CDC	20R	LIVRET A		1,76	280 000,00	210 000,00	3 568,08	14 000,00	
2015	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - PUJAUDRAN	004 - CDC	20R	LIVRET A		1,76	400 000,00	300 000,00	5 140,11	20 000,00	
2014	TRAVAUX SITE DE GENBRAT	001 - SFIL	8F	TAUX FIXE		5,61	113 970,97	48 656,08	2 729,55	15 341,61	
2015	EXTENSION CRECHE DE LIAS	005 - BPOC	20F	TAUX FIXE		2,13	110 000,00	91 515,25	1 688,40	4 867,62	
2017	PRET OCLM1 TERME ESPERE	007 - CA CIB	4F	TAUX FIXE		1,25	600 000,00	600 000,00	7 320,00	0,00	
2017	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ROULAGE	007 - CA CIB	20F	TAUX FIXE		1,73	1 000 000,00	681 952,34	14 787,24	44 379,03	
2017	TRANSFERT MJC	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10F	TAUX FIXE		4,73	156 389,96	124 781,21	5 965,70	13 702,54	
2018	CONSTRUCTION GYMNASE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	20F	TAUX FIXE		1,69	400 000,00	365 000,00	5 970,26	20 000,00	
2018	PROGRAMME INVESTISSEMENTS ZA PP3	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	20F	TAUX FIXE		1,69	560 000,00	501 875,00	8 209,10	27 500,00	
2018	CONSTRUCTION GYMNASE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20F	TAUX FIXE		1,70	800 000,00	763 683,03	12 610,43	34 955,25	
2018	TRANSFERT MJC	005 - BPOC	8F	TAUX FIXE		2,22	75 946,77	65 304,44	1 365,03	8 726,53	
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	15F	TAUX FIXE		0,91	400 000,00	400 000,00	3 658,89	26 696,66	
2019	PRET RELAIS ZA ROULAGE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	2F	TAUX FIXE		0,70	700 000,00	700 000,00	4 676,39	0,00	
2019	PRET RELAIS ESPERE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	2F	TAUX FIXE		1,28	500 000,00	500 000,00	6 263,33	0,00	

8 830 161,94 7 244 176,78 148 431,24 394 884,42 800 316,97

## Présentation du budget primitif 2020 BA Photovoltaïque

INVESTISSEMENT												
DÉPENSES					RECETTES							
COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>						
0,00					0,00	0,00					0,00	
FONCTIONNEMENT												
DÉPENSES					RECETTES							
COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
60612	Energie, électricité					7088	Vente électricité	2 186,83	3 000,00	3 442,36	3 000,00	
61558	Entretien et réparations	190,00	18 803,00	2 603,90	17 287,00	7588	Produits divers gestion courante					
6156	Maintenance	2 293,67	3 000,00	2 354,83	3 000,00	7588	Produits divers de gestion courante	0,27		0,25		
6161	Assurance					7771042	Quote part de subv transf. cpte résultat					
<b>TOTAL</b>						<b>TOTAL</b>						
2 483,67					21 803,00	2 483,67					20 287,00	
						<b>Excédent de fonctionnement</b>						
						002reporté						
						19 099,65					18 803,00	
						21 286,75					21 803,00	
						22 245,69					20 287,00	
											17 286,96	

## Présentation du budget primitif 2020 du BA MCFE

### Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	38 752,62	44 836,00	27 560,55	37 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	200,00	0,00	200,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00	0,00	2,00
66	Charges financières	2 182,18	1 800,00	1 799,85	1 483,00
022	Dépenses imprévues		3 611,00		
023	Virement à la section d'investissement	0,00			9 982,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 213,22	22 214,00	21 073,34	21 074,00
	Déficit reporté				
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>55 148,02</b>	<b>72 663,00</b>	<b>50 433,74</b>	<b>70 591,00</b>
Chapitre	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Produits des services, et ventes diverses	29 566,54	18 000,00	22 279,94	18 000,97
75	Autres produits de gestion courante	43 754,30	43 500,00	44 580,03	40 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	11 163,00	11 163,82	12 590,03
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>73 320,84</b>	<b>72 663,00</b>	<b>78 023,77</b>	<b>70 591,00</b>

### Section d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	30 510,28	8 000,00	8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles		14 214,00		51 129,00
001	Déficit d'investissement reporté	11 600,99	7 009,00	7 008,43	
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>42 111,27</b>	<b>29 223,00</b>	<b>15 008,43</b>	<b>59 129,00</b>
Chapitre	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 889,62	7 009,00	7 009,00	15 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			9 982,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 213,22	22 214,00	21 073,34	21 074,00
	Excédent de fonctionnement reporté				13 073,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>35 102,84</b>	<b>29 223,00</b>	<b>28 082,34</b>	<b>59 129,00</b>

**Ce budget a été construit en prenant en compte :**

- La présence de Pôle emploi jusqu'au 31/10 (baisse des produits loyers et refacturation des charges)
- Possibilité de déménagement des services en fin d'année
- Changement de la chaudière (45 k€)
- Travaux intérieurs avant déménagement services (6 k€)

37

## Présentation du budget primitif 2020 du BA ZA ESPÈCHE

### Section de fonctionnement

	CA 2019	BP 2020
011 Charges à caractère général	20 864,03	71 400,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66 Charges financières	13 103,34	13 322,14
023 Virement à la section d'investissement	0,00	53 504,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 188 306,00
<b>Totaux</b>	<b>33 967,37</b>	<b>1 326 534,14</b>
70 Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75 Produits de gestion courante	0,00	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	107 995,42	74 028,14
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 252 506,00
<b>Totaux</b>	<b>107 995,51</b>	<b>1 326 534,14</b>

### 011 :

64 k€ pour étude d'aménagement de la parcelle et travaux pour découper la parcelle en plusieurs lots  
 5 k€ Entretien des espaces verts  
 2 k€ taxes foncières

### 70 : pas de ventes inscrites

### Section d'investissement

	CA 2019	BP 2020
1641 Emprunts et dettes assimilés	500 000,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 252 506,00
001 Déficit reporté	88 305,45	88 305,45
<b>Totaux</b>	<b>588 305,45</b>	<b>1 340 811,45</b>
16 Emprunts et dettes assimilés	500 000,00	99 001,45
21 Virement de la section de fonctionnement	0,00	53 504,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 188 306,00
001 Solde investissement reporté	0,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>500 000,00</b>	<b>1 340 811,45</b>

### 1641 :

Emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé

38

## Présentation du budget primitif 2020 du BA ZA GÉNIBRAT

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	1 950,00	2 000,00
65	Charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	2 859,32	2 022,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00	506 453,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>4 819,32</b>	<b>570 477,35</b>
70	Produits des services, domaines et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations et participation	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	575 296,67	570 477,35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>575 296,67</b>	<b>570 477,35</b>

**011 :**  
2 k€ Entretien des espaces verts

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	19 949,77	21 062,33
001	Déficit d'investissement reporté	604 236,90	624 236,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>624 236,67</b>	<b>645 299,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	78 846,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	566 453,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>645 299,00</b>

**1641 :**  
Emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé

39

## Présentation du budget primitif 2020 du BA – ZA ROULAGE

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	626 727,70	30 930,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	47 547,33	42 138,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 482 593,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 993 443,54	5 492 282,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>5 667 713,57</b>	<b>7 047 945,00</b>
70	Produits des services, et ventes diverses	546 450,00	400 945,33
75	Autres produits de gestion courante	1,27	0,00
77	Produits exceptionnels	62 667,45	60 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 042 281,65	5 052 282,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 547 030,86	1 530 717,67
	<b>Totaux</b>	<b>7 198 431,24</b>	<b>7 047 945,00</b>

**011 :**  
13 k€ Entretien des espaces verts  
10 k€ travaux défense incendie  
6,8 k€ taxes foncières

**70 :** ventes prévisionnelles  
**77 :** subventions du budget principal pour restreindre le déficit

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 193 719,92	795 845,57
71	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	1 075 627,40	1 618 185,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 042 281,65	5 052 282,00
	<b>Totaux</b>	<b>7 311 628,97</b>	<b>7 466 313,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts	700 000,00	491 438,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 482 593,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 993 443,54	5 492 282,00
	<b>Totaux</b>	<b>5 693 443,54</b>	<b>7 466 313,00</b>

**1641 :**  
795€ remboursement prêt relais en attente vente de terrains + remboursement capital

**1641 :**  
Emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé

40

## ZA ROULAGE – SUIVI COMMERCIALISATION

N° lot	N° macrolot	N° parcelle	Surface (m²)	Nom de l'entreprise	Prix de vente HT	Racettes encaissées	Racettes à encaisser
1		BK 59	1 784	SERY DEPANNAGE	53 520,00 €	53 520,00 €	
	3	BK 58	2 796	SERY DEPANNAGE	127 777,20 €	127 777,20 €	
2		BK 60	1 704	THEMIS	51 120,00 €		51 120,00 €
3		BK 61	4 307	THEMIS	107 675,00 €		107 675,00 €
4		BK 62	4 210	EYMET VILLAGE	126 300,00 €	126 300,00 €	
5		BK 57	2 532	AIR SUPPORT	75 960,00 €	75 960,00 €	
6		BK 56	2 464	AIR SUPPORT	73 920,00 €	73 920,00 €	
7		BK 55	2 472	JPM LAIRLE - MLP	74 160,00 €	74 160,00 €	
	4	BK 64	9 369	AEREM	281 070,00 €	281 070,00 €	
12		BK 71	2 692	CHRONOSPORT	80 760,00 €	80 760,00 €	
13		BK 72	2 555	RESTAURANT M. DEBARRE	76 650,00 €	76 650,00 €	
14		BK 65	3 249	CONSTRUCTION SAINT-ÉLOI	97 470,00 €		97 470,00 €
15		BK 66	1 961	CONSTRUCTION SAINT-ÉLOI	58 830,00 €		58 830,00 €
16		BK 67	2 106	ADSE	63 180,00 €	63 180,00 €	
17		BK 68	2 995	LOT A REATTRIBUER	89 850,00 €		89 850,00 €
18		BK 70	5 558	MAITRE JULIEN	166 740,00 €		
	7	BK 76	18 043	EXCENT France	487 161,00 €	487 161,00 €	
20		BK 73	4 318	ESBELT	129 540,00 €	129 540,00 €	
21		BK 74	3 524	ASTON	105 720,00 €	105 720,00 €	
Hors lots ZAE		BK 42	14 034	AIR SUPPORT	350 850,00 €	350 850,00 €	
Hors lots ZAE		BK 53	3 000	STOCKOBOX	90 000,00 €	90 000,00 €	
					<b>2 768 253,20 €</b>	<b>2 196 568,20 €</b>	<b>404 945,00 €</b>

## Présentation du budget primitif 2020 du BA – ZA PONT PEYRIN...

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	13 200,50	729 182,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
66	Charges financières	8 036,45	8 178,30
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
692	Dépenses imprévues	0,00	0,00
693	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
694	Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 711,53	646 913,00
001	Déficit de fonctionnement reporté	8 828,21	17 464,56
<b>Totaux</b>		<b>655 548,48</b>	<b>1 401 738,00</b>
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25 643,05
694	Opérations d'ordre de transfert entre sections	646 912,03	1 376 094,95
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00
<b>Totaux</b>		<b>646 912,03</b>	<b>1 401 738,00</b>

**011 :**  
 200 k€ achat foncier DUPRAT  
 210 k€ maîtrise d'œuvre +  
 archéologie préventive  
 318 k€ début travaux viabilisation

**77 :** subvention d'équilibre du budget principal qui ne devrait pas se réaliser

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	27 509,00	27 509,00
21	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	646 912,03	1 376 094,95
<b>Totaux</b>		<b>674 412,03</b>	<b>1 403 595,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	181 501,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	539 555,95
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
694	Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 711,53	646 913,00
002	Excédent d'investissement reporté	76 325,55	35 625,05
<b>Totaux</b>		<b>710 037,08</b>	<b>1 403 595,00</b>

**13 :** subvention DETR pour solde de l'acquisition des terrains et 100 % maîtrise d'œuvre

**1641 :** emprunt à souscrire selon avancée des études

## Présentation du budget primitif 2020 du BA- ZA Les Martines

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	377 386,13	142 550,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	0,00	2 000,13
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Op d'ordre de transfert entre sections	0,00	373 591,00
001	Déficit reporté		3 795,87
	<b>Totaux</b>	<b>377 386,13</b>	<b>521 939,00</b>
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Subventions exceptionnelles		24 796,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	373 590,18	497 141,00
	<b>Totaux</b>	<b>373 590,26</b>	<b>521 939,00</b>

**011 :**  
 123 k€ études programmation+ hydraulique + archéologie préventive

**77 :** subvention d'équilibre du budget principal qui ne devrait pas se réaliser

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
1641	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	373 590,18	497 141,00
001	Déficit reporté	0,00	373 590,18
	<b>Totaux</b>	<b>373 590,18</b>	<b>870 731,18</b>
13	Subventions	0,00	29 963,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	467 177,18
040	Opérations d'ordre de transf entre sections	0,00	373 591,00
001	Solde investissement reporté	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>870 731,18</b>

**13 :** subvention EPF pour l'étude de programmation (50 %)

**1641 :** emprunt à souscrire selon avancée des études (pas d'emprunt en 2019)

43



Gascogne Toulousaine  
 communauté de communes

Note de synthèse des budgets primitifs 2020

# 1.

## Présentation du budget primitif du budget principal 2020 au vu de la prospective financière présentée lors du D.O.B.

( 2 )

### Présentation du budget primitif 2020 du budget principal

#### Réforme de la fiscalité directe locale :

En 2023, 100 % des foyers vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation afférente à leur résidence principale. Les intercommunalités seront compensées par une fraction d'un impôt national dynamique, la TVA. Les communes se verront affectées la part départementale de la taxe foncière.

L'imposition sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue.

La contribution à l'audiovisuel public est conservée mais sera réformée ultérieurement.

La suppression de la TH sur la résidence principale nécessite une révision des règles de liaison des taux entre impositions sur les ménages (taxe foncière) et sur les entreprises (cotisation foncière des entreprises).

Il n'y aura pas de vote de taux de la TH en 2020. C'est celui de 2019 qui sert de base au calcul du produit 2020.

#### BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Le budget a été construit sur les bases de la prospective financière. Pour rappel, la prospective doit se rapprocher au maximum du réalisé. Les crédits inscrits au BP sont donc légèrement supérieurs à la prospective.**

#### Il est à noter :

- l'envoi de notes de cadrage et la mise en place, depuis 3 ans, de réunions d'arbitrages avec les associations dont la subvention est supérieure à 23 k€ et avec les services gestionnaires (direction/VP finances). Ces réunions sont l'occasion de débattre du budget de chaque service et de réaliser les 1<sup>ers</sup> arbitrages en fonctionnement.
- Le programme d'investissement a déjà été arbitré plusieurs fois notamment lors du bureau et de la commission Finances du 16/11 puis du DOB.
- Pas de prise en compte du retrait de la commune de Fontenilles dans la prospective (éléments financiers non connus à ce jour)

( 3 )

## Dépenses de fonctionnement : hypothèses du BP

011 : proposition des services après réunions d'arbitrage des 7, 9 et 10/01

012 : Base bulletins janvier 2020 (titulaires et non titulaires) pour prise en compte PPCR (Revalorisation indiciaire de certains cadres d'emplois, soit une augmentation de 1 à 10 points de l'indice majoré selon les échelons soit 16 000 €) + revalorisation SMIC pour les assistantes maternelles / PEC - GVT titulaire à 0,8 % 25 000 € qui prend en compte les AVE (16 725 € chargés, soit 0,53 % de la masse salariale des titulaires) + les AVG estimés à 0,27 % de la masse salariale des titulaires avec prise en compte au 01/12/2020

Enveloppe remplacement 21 000 € chargés pour auto assurance (pas d'assurance pour la maladie ordinaire des titulaires CNRACL- pas d'assurance pour les IRCANTEC)

Prise en compte de deux nouveaux recrutements sur 6 mois en 2020 puis en année complète + action sociale

Hypothèses de non renouvellement des PEC, pas de nouvelles ouvertures de recours à ces contrats donc CDD sur les 4 derniers mois de l'année

65 : subventions après arbitrages Président/VP Finances du 07/01 puis lors du D.O.D. du 28/01-- pas de subvention Maison France Services en 2020 mais à partir de 2021

014 : prise en compte dans AC 2020 des transferts SAAD, CISPD - pas de la planification) – FPIC même hypothèse que les années précédentes (répartition dérogatoire libre avec évolution à la CCGT) - TEOM (produit donné par le SICTOM Est)

67 et 68 : subvention et provision déficit BA (60 k€ X 2 BA Roulage et BA Espèche) + subvention d'équilibre de 50 k€ aux BA Les Martines et PP III (écritures non réalisées dans l'année)

## Les dépenses de fonctionnement issues de la prospective

- 011 :
- Création d'un service informatique
- Prise en compte des ST comme services gestionnaires de tous les bâtiments

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Charges de fct courant strictes</b>	<b>8 661 313</b>	<b>9 212 321</b>	<b>9 539 725</b>	<b>9 795 721</b>	<b>10 059 091</b>	<b>10 330 054</b>	<b>10 608 836</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 329 327</b>	<b>1 496 000</b>	<b>1 540 880</b>	<b>1 587 107</b>	<b>1 634 720</b>	<b>1 683 761</b>	<b>1 734 274</b>
Jeunesse	515 483	605 927	521 105	536 738	552 840	569 425	586 508
Aménagement du territoire	43 417	45 000	46 350	47 740	49 173	50 648	52 167
Piscine	177 602	188 600	194 258	200 086	206 088	212 271	218 639
Petite enfance	109 743	128 400	132 252	136 220	140 306	144 515	148 851
<b>Solde charges à caractère général</b>	<b>483 082</b>	<b>628 073</b>	<b>646 915</b>	<b>666 323</b>	<b>686 313</b>	<b>706 902</b>	<b>728 109</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 458 766</b>	<b>5 631 021</b>	<b>5 818 851</b>	<b>5 995 155</b>	<b>6 176 830</b>	<b>6 364 039</b>	<b>6 556 933</b>
Jeunesse	2 797 577	2 847 863	2 933 299	3 021 298	3 111 937	3 205 295	3 301 454
Aménagement du territoire	422 323	447 531	460 957	474 785	489 029	503 700	518 811
Piscine	201 606	197 349	203 269	211 400	219 856	228 650	237 796
Petite enfance	902 419	960 711	989 532	1 019 218	1 049 795	1 081 288	1 113 727
<b>Solde charges de personnel</b>	<b>1 134 841</b>	<b>1 177 567</b>	<b>1 231 794</b>	<b>1 268 454</b>	<b>1 306 213</b>	<b>1 345 106</b>	<b>1 385 165</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>4 873 220</b>	<b>2 085 300</b>	<b>2 179 994</b>	<b>2 213 459</b>	<b>2 247 541</b>	<b>2 282 253</b>	<b>2 317 609</b>
6531 - Elus	69 841	72 000	72 720	73 447	74 182	74 923	75 673
6564 Contr. org. regroupt	265 538	266 289	270 595	276 007	281 527	287 157	292 901
65737 - Autres établ. pbcs locaux	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
<b>6574 Subv* associations</b>	<b>1 526 275</b>	<b>1 544 303</b>	<b>1 630 775</b>	<b>1 655 876</b>	<b>1 681 459</b>	<b>1 707 526</b>	<b>1 734 089</b>
Office tourisme	6 620	0	0	0	0	0	0
Office interco sports	69 154	67 215	67 215	67 215	67 215	67 215	67 215
Ecole de musique	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500	132 500
Fédération MJC	56 612	56 612	57 178	57 750	58 327	58 911	59 500
MJC	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000	32 000
Centre social	944 272	986 593	1 071 325	1 092 751	1 114 606	1 136 898	1 159 636
Asso L'enjeux (jeunesse)	19 712	19 963	19 963	19 963	19 963	19 963	19 963
Multi-accueil C. Ninard	189 000	190 701	190 701	192 608	194 534	196 479	198 444
<b>Solde 6574 Subv* associations</b>	<b>76 405</b>	<b>58 719</b>	<b>59 893</b>	<b>61 091</b>	<b>62 313</b>	<b>63 559</b>	<b>64 830</b>
<b>65736 EPIC/CIAS</b>	<b>18 566</b>	<b>18 900</b>	<b>19 278</b>	<b>19 664</b>	<b>20 057</b>	<b>20 456</b>	<b>20 865</b>
<b>Solde autres charges de gestion courante</b>	<b>4 190 030</b>	<b>4 140 175</b>	<b>4 201 100</b>	<b>4 263 853</b>	<b>4 328 488</b>	<b>4 395 062</b>	<b>4 463 633</b>
<b>Atténuations de produits</b>	<b>912 307</b>	<b>802 691</b>					
Attribution de compensation versée	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747	848 747
Dotation Solid. Claire versée	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908	457 908
Reversement TEOM	1 964 000	2 030 829	2 091 754	2 154 507	2 219 142	2 285 716	2 354 287
<b>Solde atténuations de produits</b>	<b>7 068</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges de fct courant</b>	<b>12 651 343</b>	<b>13 362 490</b>	<b>13 740 829</b>	<b>14 059 673</b>	<b>14 387 678</b>	<b>14 725 318</b>	<b>15 072 430</b>
<b>Charges exceptionnelles larges (67 et 68)</b>	<b>144 751</b>	<b>149 225</b>	<b>149 684</b>	<b>150 172</b>	<b>150 659</b>	<b>151 154</b>	<b>151 658</b>
<b>Charges de fct fis interêts</b>	<b>12 996 994</b>	<b>13 501 721</b>	<b>13 890 519</b>	<b>14 209 745</b>	<b>14 538 237</b>	<b>14 876 270</b>	<b>15 224 128</b>

## Chapitre 011 – dépenses à caractère général

Chap 011 : 1 494k€

Service Communication
BP 2019 : 31 550 €
2 lettres Noël enfant bascule dans l'administration générale
BP 2020 : 25 675 €

Service Petite Enfance
BP 2019 : 151 075 €
Partie du budget imputée aux ST (bâtiments)
BP 2020 : 51 647 €

Service Économie
BP 2019 : 34 050 €
Mission AMO marketing territorial (30 k€)
BP 2020 : 37 200 €

Services techniques
BP 2019 : 217 710 €
Récupèrent tous les postes liés aux bâtiments qui étaient dans les autres services
BP 2020 : 496 350 €

6

## Chapitre 011 – dépenses à caractère général

Service Jeunesse
BP 2019 : 545 575 €
4 séjours au lieu de 3 Diminution enveloppe TAP, fournitures pédagogiques Enveloppe formation BAFA
BP 2020 : 529 640 €

Service Environnement
BP 2019 : 12 300 €
Assistance juridique pour compétence mobilité : 15 k€
BP 2020 : 19 650 €

Service Administration générale dont coordination et RH
BP 2020 : 243 538 €

Service informatique
BP 2019 : dans les services
Maintenance logiciels métiers, messagerie
BP 2020 : 38 450 €

Service Piscine
BP 2019 : 185 000 €
Crédits affectés aux ST
BP 2020 : 24 150 €

Service AI
BP 2019 : 51 136 €
Crédits affectés aux ST
BP 2020 : 27 700 €

7



## Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Ces associations ont été reçues les 11, 16 et 17 décembre dernier lors d'une réunion d'arbitrage et de présentation de leur demande de subvention 2020.

### Montants de subventions validés lors du D.O.B. :

	Subv 2017	Subv 2017	Evolution	Subv 2018	Subv 2019	Subv 2019	Subv 2020	Subv 2020	Coût réel
	solicitée	octroyée	2018/17	octroyée	solicitée	octroyée	solicitée	octroyée	supplém
API/CENTRE SOC	944 272 €	944 272 €	19,5 %	944 272 €	944 272 €	944 272 €	992 642 €	991 292 €	+47 020 €
CLAUDE NINARD	189 000 €	189 000 €	1,6 %	189 000 €	189 000 €	189 000 €	190 890 €	190 890 €	+1 890 €
OIS	78 232 €	78 232 €	18,5 %	69 154 €	80 974 €	89 154 €	87 000 €	87 000 €	-2 154 €
ÉCOLE DE MUSIQUE	132 500 €	132 500 €	6,4 %	132 500 €	132 500 €	132 500 €	134 500 €	132 500 €	0
MJC	32 000 €	32 000 €	0,0 %	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €	0
FRMJC	56 672 €	56 672 €	0,1 %	57 700 €	56 672 €	56 672 €	56 672 €	56 672 €	0

10

## Chapitre 65 – dépenses de gestion courante

### Montants de subventions validés lors du D.O.B. :

SUBVENTIONS - 6574	MONTANT OCTROYE 2017	SOLLICITE 2018	MONTANT OCTROYE 2018	SOLLICITE 2019	MONTANT OCTROYE EN 2019	SOLLICITE 2020	BP 2020
ADDA (association dép de développement des arts)				4 904,00	4 000,00	4 904,00	3 500,00
Artire et paysage (829)				5 000,00	2 500,00	7 500,00	8 270,00
ADIE	1 500,00	1 500,00	1 500,00	71-mar	1 500,00	1 050,00	1 050,00
ALJEC - plate forme des jeunes	3 000,00				0,00		5,00
Amicale des agents Mairie Isle-Jourdain M							
CCGT	1 800,00	2 000,00	1 800,00		2 000,00	1 800,00	1 800,00
ASSOCIATION CHEMIN ST JACQUES	1 200,00	0,00			5 097,00	0,00	0,00
CAP FONTENILLES	1 000,00	1 000,00	1 000,00	18-juin	1 000,00	900,00	800,00
CAP Formations Sport						1 000,00	0,00
CARNAVAL GASCON		800,00	500,00		500,00	0,00	0,00
CIDFF	1 400,00	1 400,00	1 400,00	30-juin	1 400,00	1 250,00	1 350,00
Culinaire Perte de Gascogne						8 000,00	7 000,00
ESCOTA & MINJA		2 500,00	1 000,00	17-mai	1 500,00	0,00	1 900,00
ESTRELLAPINK		800,00	0,00				0,00
GASCONS DE PLUME		0,00					0,00
GERS DÉVELOPPEMENT	20 000,00	20 000,00	20 000,00	06-juil	10 000,00		3 000,00
GROUPEMENT AGRICULTEURS DE LA CCGT (530)	4 000,00	4 000,00	4 000,00	12-nov	4 000,00	3 800,00	3 800,00
GROUPEMENT AGRICULTEURS DE LA CCGT (838)		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
LA RONDE DES CANALLOUX	8 271,00	8 271,00	8 271,00		8 300,00	8 271,00	8 271,00
L'EN-JEUX	8 271,00	8 271,00	8 271,00	05-juil	19 712,00	19 712,00	17 863,00
LINLACTON	7 000,00	5 000,00	5 000,00	18-juin	5 000,00	5 000,00	4 000,00
L'OURS EN MAIN	1 000,00	1 000,00	1 000,00	05-mai	1 000,00	800,00	800,00
MISSION LOCALE DU GERS		1 000,00				1 000,00	1 000,00
SESAME	2 000,00	2 500,00	2 000,00	31-mai	2 000,00	1 000,00	1 000,00
VELOSCOPE	4 500,00	4 500,00	4 000,00	18-juil	4 000,00	3 000,00	3 000,00
PLAN NUTRITION SANTÉ	5 100,00	8 000,00	8 000,00		8 000,00	0,00	0,00
Sapeurs Pompiers Humanitaires						montant fixe	0,00
	66 342,00	84 842,00	77 942,00	519 343,00	88 184,00	69 783,00	66 138,00

11

Le Bureau et la commission Finances ont acté la diminution de 2 000 € de la subvention de l'Enjeux.

## Chapitre 65 – dépenses de gestion courante

SUBVENTIONS - 65737	MONTANT OCTROYE 2017	SOLLICITE 2018	MONTANT OCTROYE 2018	SOLLICITE 2019	MONTANT OCTROYE EN 2019	SOLLICITE 2020	BP 2020
CHAMBRE DES METIERS		3 150,00	3 100,00	4 025,00	3 000,00	5 248,00	3 000,00
GERS NUMERIQUE (synd. mixte)	123 900,71	27 733,04	27 733,04		21 592,00		26 500,00
GEMAPI (B30)					88 692,00	88 682,00	88 682,00
MANEO - participation à l'habitant				5 703,00	5 703,00	6 260,50	6 260,50
MANEO - participation coût de l'aire					48 306,00	56 184,00	56 184,00
SCoT de Gascogne (synd. mixte)	25 042,00	38 536,20	38 536,20		39 479,45		40 000,00
PETR	0,00	62 607,00	62 607,00	62 607,00	62 607,00	67 077,00	67 077,00
Fonds Concours MEDIATHEQUE Rujaudran	148 943,81	89 429,24	89 429,24	9 738,00	270 478,00		287 263,51
				50 000,00	50 000,00		

SUBVENTIONS - services de rattachement	BP 2020
CIAS Gascogne Toulousaine - 657362	7 030,00
SAAD (budget annexe CIAS) - 657362	80 100,00
EPIC Office de tourisme - 657364	92 749,00
	179 879,00

( 12 )

### Recettes de fonctionnement: hypothèses du BP

Fiscalité : pas d'augmentation des taux – croissance physique nette des bases TH (3 %),  
 FB (3 %), CFE (3,4 %)

Perception de la taxe de séjour 15 k€

Diminution de la taxe GEMAPI pour être en adéquation avec les dépenses (130 k€ au lieu de 150 k€)

FPIC : répartition dérogatoire libre comme les années précédentes

Produits des services : facturation aux familles identiques à 2019 pour PE et jeunesse,  
 entrées piscine identique à 2019

Refacturation du service ADS : recettes en augmentation (charges du service 2019 +  
 augmentation des dossiers)

Refacturation des agents MAD et des fluides aux associations : identique à l'année  
 dernière

Dotations et participations : DGF diminution par rapport à 2019, 865 k€ soit - 16 k€ / CEJ  
 en légère augmentation pour prise en compte du 3<sup>ème</sup> coordonnateur/ALT2 en  
 augmentation (taux d'occupation > à 80 %) 35 k€

( 13 )

## Les produits de fonctionnement issues de la prospective

Apparition de la TVA transférée à compter de 2021 en corrélation avec la baisse du produit de la TH (résidence secondaire)

Evolution physique	2020/2019
Base nette TH	3,0%
Base nette FB	3,2%
Base nette FNB	0,0%
Base nette CFE	3,4%
Indice d'actualisation TH	1,009
Indice d'actualisation FB	1,012
Indice d'actualisation CFE	1,012

E	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits fct courant stricts	13 715 642	14 243 914	14 394 747	14 772 023	15 142 830	15 525 168	15 919 236
Impôts et taxes	8 924 445	9 374 773	9 579 732	9 859 820	10 149 457	10 449 349	10 759 688
Contributions directes	5 581 359	5 893 504	3 267 072	3 393 848	3 525 917	3 663 507	3 806 858
Impôts ménages	2 826 871	2 937 748	292 455	303 589	315 178	327 239	339 792
TP/CFE	1 222 694	1 279 333	1 338 703	1 398 174	1 460 401	1 525 516	1 593 858
CVAE	951 278	1 084 000	1 028 900	1 070 056	1 112 858	1 157 373	1 203 666
IFER	247 046	254 457	262 091	269 954	278 052	286 394	294 986
TA FNB	88 420	89 104	69 795	70 493	71 198	71 910	72 629
TASCOM	202 778	208 861	215 127	221 581	228 228	235 075	242 128
Rôles supplémentaires	62 274	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Attribution de compensation reçue	823 120	943 390	943 390	943 390	943 390	943 390	943 390
TEOM	1 894 701	2 030 829	2 091 754	2 154 507	2 219 142	2 285 716	2 354 287
TVA transférée			2 766 492	2 850 040	2 938 111	3 024 782	3 116 130
Attribution FPIC	358 998	361 502	364 021	369 562	374 939	380 495	386 050
Solde impôts et taxes (dont GEMAPI)	166 267	145 548	147 003	148 473	149 958	151 458	152 972
Dotations et participations	3 557 786	3 559 386	3 479 579	3 550 578	3 605 038	3 660 247	3 716 197
DGF	865 510	851 292	858 728	885 392	894 656	903 790	912 765
Fonds de péréquation divers	13 585	13 561	13 561	13 561	13 561	13 561	13 561
Compensations fiscales	134 442	146 612	37 010	36 876	40 835	42 853	45 055
FCTVA fct	6 377	5 000	5 050	5 101	5 152	5 203	5 255
Solde participations diverses	2 537 872	2 543 922	2 565 230	2 607 650	2 650 835	2 694 801	2 739 561
Autres produits fct courant	1 233 412	1 309 754	1 335 436	1 361 626	1 388 335	1 415 573	1 443 351
Produits des services	1 232 649	1 308 992	1 334 573	1 350 863	1 367 572	1 414 810	1 442 588
Produits de gestion	762	762	762	762	762	762	762
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	46 960	40 000	41 200	42 435	43 709	45 020	46 371
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>13 762 802</b>	<b>14 283 914</b>	<b>14 436 947</b>	<b>14 814 459</b>	<b>15 188 539</b>	<b>15 570 189</b>	<b>15 954 607</b>
Produits exceptionnels larges *	34 800	29 700	28 897	30 096	30 297	30 500	30 705
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 797 402</b>	<b>14 313 614</b>	<b>14 465 844</b>	<b>14 844 555</b>	<b>15 215 636</b>	<b>15 600 689</b>	<b>15 998 312</b>

## 70 Produits des services et refacturation

Les produits des services sont composés :

- de la refacturation aux familles du service PE et Jeunesse pour respectivement 150 k€ et 505 k€ et des entrées, cours et buvette de la Piscine pour 109 k€.
- de la refacturation du service ADS aux communes membres (191 k€ ) et non membres (79 k€). Les produits 2020 sont basées sur un coût de dossier identique à celui de l'année dernière.
- des refacturation d'agents mis à disposition à la mairie de l'Isle-Jourdain et aux associations ainsi que la refacturation des frais de bâtiments (200 k€).

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
6419 - Rbt rému perso (cpam et ass)	31 000,00 €	45 156,76 €	40 000,00 €
74718 - Aides PEC jeunesse	32 300,00 €	26 048,81 €	14 140,00 €
7473 - Aide PEC Petite Enfance	5 800,00 €	6 671,97 €	3 740,00 €
70841 - refactu CIAS (serives supports)			8 000,00 €
70845 - refactu agents MAD IJ	97 000,00 €	77 193,77 €	30 000,00 €
70845 refactu informaticien	12 700,00 €	7 717,62 €	9 600,00 €
70875 - refactu communes membres ADS	146 047,00 €	165 098,00 €	191 382,00 €
70848 - refactu MAD Petite Enfance	56 100,00 €	57 797,21 €	59 300,00 €
70848 - refactu MAD école musique	40 000,00 €	37 881,67 €	40 340,00 €
70848 - refactu EPIC OT		0,00 €	77 800,00 €
70878 - refactu communes non membres ADS	70 308,00 €	70 275,24 €	79 273,00 €
	491 255,00 €	493 841,05 €	553 575,00 €
Jour de carence (D12)	7 500,00 €	8 241,22 €	7 500,00 €
Chèque déjeuner au semi réel (D12)	2 000,00 €	3 603,60 €	3 000,00 €
	9 500,00 €	11 844,82 €	10 500,00 €

### Évolutions des contributions directes et dotations

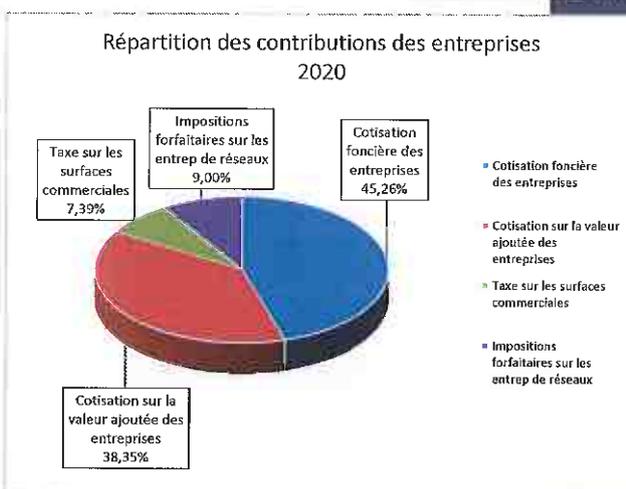
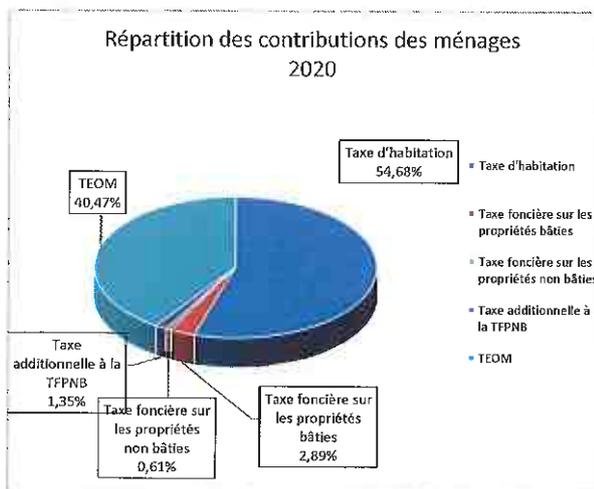
	2016	Variation (%)	2017	Variation (%)	2018	Variation (%)	2019	Variation (%)	BP 2020	Variation (%)
<b>Contributions des ménages</b>										
Taxe d'habitation	2 373 599	1,8%	2 487 174	4,8%	2 532 513	1,8%	2 656 689	4,9%	2 761 020	3,9%
Bases	17 582 222		18 423 510		18 759 361		19 679 196		20 451 998	
Taux	13,50%		13,50%		13,50%		13,50%		13,50%	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	122 693		127 479		134 207	5,3%	139 850	4,2%	146 062	4,4%
Bases	13 632 646		14 161 531		14 918 944		15 541 953		16 229 148	
Taux	0,90%		0,90%		0,90%		0,90%		0,90%	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29 204	2,5%	29 239	0,1%	29 404	0,6%	30 301	3,1%	30 666	1,2%
Bases	559 446		560 172		563 273		580 501		587 467	
Taux	5,22%		5,22%		5,22%		5,22%		5,22%	
Taxe additionnelle à la TFPNB	63 986	19,6%	63 699	-0,4%	61 528	-3,4%	68 420	11,2%	69 104	1,0%
TEOM	1 780 189	4,4%	1 847 851	3,8%	1 914 398	3,6%	1 993 098	4,1%	2 043 400	2,5%
<b>Ss total ménages</b>	<b>4 359 671</b>	<b>6,1%</b>	<b>4 555 442</b>	<b>4,3%</b>	<b>4 672 050</b>	<b>2,6%</b>	<b>4 888 356</b>	<b>4,6%</b>	<b>5 050 252</b>	<b>3,3%</b>
<b>Contributions des entreprises</b>										
Cotisation foncière des entreprises	1 086 463	4,1%	1 182 045	8,8%	1 280 012	8,3%	1 217 794	-4,9%	1 279 333	5,1%
Bases	3 395 193		3 693 833		3 997 860		3 820 918		3 997 917	
Taux	32,00%		32,00%		32,00%		32,00%		32,00%	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	742 131	2,9%	770 557	3,8%	933 667	21,2%	951 276	1,9%	1 084 000	14,0%
Taxe sur les surfaces commerciales	190 774	14,8%	219 979	15,3%	196 493	-10,7%	202 778	3,2%	208 861	3,0%
Impositions forfaitaires sur les entrep de réseaux	231 271	2,8%	230 411	-0,4%	239 240	3,8%	247 046	3,3%	254 457	3,0%
<b>Ss total entreprises</b>	<b>2 250 639</b>	<b>4,4%</b>	<b>2 402 992</b>	<b>6,8%</b>	<b>2 649 412</b>	<b>10,3%</b>	<b>2 618 894</b>	<b>-1,2%</b>	<b>2 826 651</b>	<b>7,9%</b>
Taxe GEMAPI							150 001		130 000	
<b>Total ménages + entreprises</b>	<b>6 620 310</b>	<b>5,5%</b>	<b>6 958 434</b>	<b>5,1%</b>	<b>7 321 462</b>	<b>5,2%</b>	<b>7 657 250</b>	<b>4,6%</b>	<b>8 006 903</b>	<b>4,6%</b>

Pas d'évolution des taux des différentes taxes

Croissance des bases issue de la prospective car non réception de l'état 1259

Baisse du produit de GEMAPI demandé de 150 à 130k€

### Évolutions des contributions directes et dotations



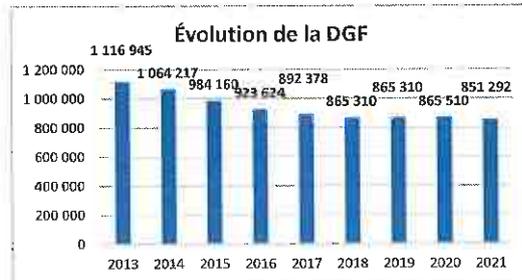
Bases dynamiques des impôts ménages, perte de base de la CFE en 2019

La répartition des contributions des ménages est sensiblement identique à 2019

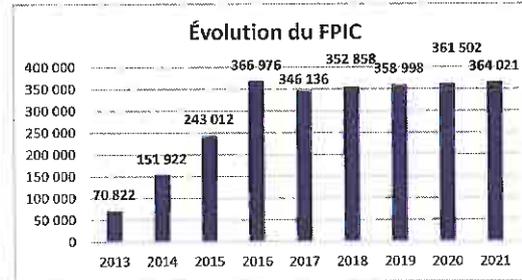
La répartition des contributions des entreprises se modifient peu à peu avec une diminution du poids de la CDE au détriment de la CVAE (45,26 % en 2020, 46,79 % en 2019 et 48,31% en 2018) et la CVAE (38,25 % en 2020, 36,41 % en 2019 et 35,24 % en 2018)

## 74 Dotations et participations

La Dotation globale de fonctionnement : en baisse constante depuis 2013 avec un ralentissement de la décroissance depuis 2019. Entre 2013 et 2020, la perte est de plus de 23 %



Le FPIC : inversement ce fonds est en augmentation sur la période. Les élus ont fait le choix d'opter pour la dérogation dérogatoire libre et de doter la CCGT d'un montant supérieur à ce qu'elle percevrait avec la répartition de droit commun. Entre 2013 et 2020, la croissance est de plus de 410 %



Il est à noter que le FPIC compense la baisse de la DGF.

Le solde des participations est principalement composé des aides de la CAF pour la PE et la Jeunesse : la prestation de service et le CEJ. Ce dernier va être en croissance sur les 4 prochaines années (travail sur l'optimisation du CEJ et de la PS)

## Les dépenses d'investissement issues de la prospective

Montants issus des arbitrages réalisés lors du D.O.B.

PPI inscrit au BP : 1 876 272€  
 Cf. annexe

	2019	2020
<b>Pôle Petite Enfance</b>	<b>8 750</b>	<b>5 500</b>
Extension crèche Lias	0	0
Travaux Fontaines	0	0
Renouvellement matériel PE	8 750	5 500
<b>Pôle Jeunesse</b>	<b>6 787</b>	<b>19 000</b>
Equipements matériels et mobiliers	6 787	19 000
Equipement ALAE Lias	0	0
<b>Pôle Culture/Sport/Tourisme</b>	<b>48 007</b>	<b>27 500</b>
Gymnase	4 537	26 500
Investissement récurrents	10 277	11 000
Aquatique	9 303	0
Binaires éclairage	24 570	0
<b>Pôle Aménagement territoire</b>	<b>232 954</b>	<b>232 795</b>
PLU/PLH	99 918	177 960
Equipements divers et logiciels	4 543	3 500
Schémas directeurs	43 124	4 342
Carte numérique	85 373	96 993
<b>Pôle éco-environnement</b>	<b>81 543</b>	<b>37 522</b>
Aménagement Bassin l'Heaillé	0	20 000
Etude mobilité	32 886	0
Etudes Heaillé et rive gauche topo	25 144	0
Schéma stratégique Vélos	3 616	15 000
Etude faisabilité projet tiers lieu Roulage	0	12 000
<b>Pôle Services techniques</b>	<b>233 489</b>	<b>1 250 038</b>
Placine	20 564	254 000
MAC (dont radio hi de l'eau)	0	124 000
Réhabilitation Fréguerville	10 758	192 733
Travaux divers bâtiments	17 845	22 000
Voies ZA	32 208	100 000
ZA POUVACERES	45 932	26 500
Rénovation éclairage public ZAE	0	20 000
PLUV	16 100	16 000
Acquisition parcelle SOIS	3 495	0
Fouille archéologique SOIS	278 222	112 985
Construction giratoire gymnase	14 948	0
Divers services techniques	43 416	59 000
Travaux fouas PPI	50 000	328 821
<b>Pôle programme</b>	<b>78 326</b>	<b>110 454</b>
Investissements récurrents	78 326	110 454
Informalique	0	41 100
Autres opérations d'équipement	67 251	0
Autres fonds de concours et subventions	55 230	0
Autres opérations pour compte de tiers	14 344	0
<b>Total Df hors dette</b>	<b>1 109 472</b>	<b>1 729 046</b>
<b>Embalement autorisé</b>	<b>2 050 000</b>	<b>0</b>
<b>Total Df hors capital</b>	<b>3 159 472</b>	<b>1 729 046</b>

## État de la dette du budget principal au 01/01/2020

ANNÉE REALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	INDICE	TAUX ACTUARIE L (%)	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2020	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2008	EXTENSION MAISON DE L'ENFANCE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20	TAUX FIXE	4,85	350 000,00	193 933,18	8 907,40	18 321,20	27 228,60
2009	TRAVAUX DE VOIRIE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	10	TAUX FIXE	3,53	62 000,00	1 550,00	13,49	1 550,00	1 563,49
2011	TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10	TAUX FIXE	2,55	100 000,00	13 004,66	199,83	11 123,49	11 323,32
2011	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	001 - SFIL	15	TAUX FIXE	1,94	21 875,00	9 883,13	178,98	1 502,90	1 681,88
2012	RÉNOVATION DE LA PISCINE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	29	TAUX FIXE	3,42	1 386 383,10	1 152 075,09	38 487,64	35 951,60	74 439,24
2013	CONSTRUCTION CRÈCHE FONTENILLES	001 - SFIL	10	TAUX FIXE	5,05	123 018,78	56 663,78	2 856,47	13 113,74	15 970,21
2014	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - LISLE-JOURDAIN	004 - CDC	20	LIVRE TA	1,76	280 000,00	210 000,00	3 598,08	14 000,00	17 598,08
2015	EXTENSION CRÈCHE DE LIAS	005 - BPOC	20	TAUX FIXE	2,13	110 000,00	91 515,25	1 896,40	4 867,62	6 764,02
2017	TRANSFERT MJC	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	10	TAUX FIXE	4,73	156 389,98	124 781,21	5 585,70	13 702,54	19 288,24
2018	CONSTRUCTION GYMNASE	003 - CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES	20	TAUX FIXE	1,69	400 000,00	365 000,00	5 970,26	20 000,00	25 970,26
2018	CONSTRUCTION GYMNASE	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	20	TAUX FIXE	1,70	800 000,00	763 683,03	12 610,43	34 955,25	47 565,68
2018	TRANSFERT MJC	005 - BPOC	8	TAUX FIXE	2,22	75 946,77	65 304,44	1 365,03	8 726,53	10 091,56
2019	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	002 - CA PYRENEES GASCOGNE	15	TAUX FIXE	0,91	400 000,00	400 000,00	3 658,89	26 666,66	30 325,55
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						<b>4 258 613,63</b>	<b>3 447 293,77</b>	<b>85 308,50</b>	<b>204 481,53</b>	<b>289 790,13</b>

## Les recettes d'investissement issues de la prospective

Les dépenses d'équipement sont estimées à compter de 2021 à 1,5 M€ par an, soit sur la période 2020-2025 à 9,3 M€ de dépenses équipements.

Les recettes sont de trois ordres : l'épargne nette et les ressources propres, les subventions et le recours à l'emprunt.

Sur la même période, l'autofinancement représente 4 M€ soit 44 %, les subventions 3,6 M€ soit 39 % et l'emprunt moins d'1M soit 11 %. Ce qui fait au total 94 % du financement, les 6 % restant vont être prélevés sur l'excédent global de clôture.

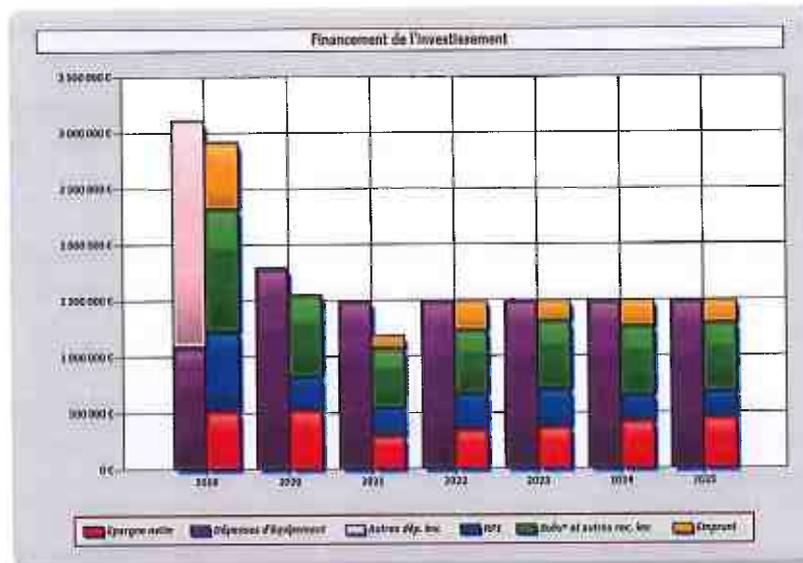
€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dép. d'inv. hs dette	1 109 472	1 799 088	1 500 422	1 499 993	1 499 993	1 499 993	1 499 993
Dépenses d'équipement	1 093 123	1 799 088	1 500 422	1 499 993	1 499 993	1 499 993	1 499 993
Dépenses directes d'équipement	952 520	1 702 095	1 279 429	1 279 000	1 403 000	1 403 000	1 403 000
Dépenses indirectes (Fdc et S.E.)	140 603	96 993	220 993	220 993	96 993	96 993	96 993
Opéat* pour cpte de tiers (dép)	14 948	0	0	0	0	0	0
AC investissement	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'inv.	1 400	0	0	0	0	0	0
Remboursements anticipés	2 000 000	0	0	0	0	0	0
<b>Financement des investissements</b>	<b>2 981 888</b>	<b>1 803 471</b>	<b>1 188 472</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>	<b>1 499 993</b>
Epargne nette	522 376	524 050	298 017	351 697	375 338	423 316	452 991
Ressources propres d'inv. (RPI)	712 025	303 541	247 902	317 845	334 118	234 118	234 118
FCTVA	401 114	223 369	167 902	167 846	184 118	184 118	184 118
Produits des cessions	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement	0	0	0	0	0	0	0
Diverses RPI	310 911	80 172	80 000	150 000	150 000	50 000	50 000
Opéat* pour cpte de tiers (rec)	132 837	0	0	0	0	0	0
Fonds affectés (amendes...)	0	0	0	0	0	0	0
Subventions yc DETR / DSIL	954 649	727 879	533 408	570 708	609 208	609 208	609 208
Emprunt	600 000	1	109 095	259 742	181 328	233 351	203 675
Variation de l'excédent global	-187 586	-243 617	-312 000	0	0	0	0

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Excédent global de clôture (EGC)	1 545 731	1 302 114	990 114	990 114	990 114	990 114	990 114

## Les recettes d'investissement issues de la prospective

Il est à noter que la période 2020-25 est quasi identique à la période précédente dans le ratio de financement de l'investissement.

Il faudra tout de même être vigilant aux dépenses d'équipement qui ne pourront pas être bien plus importantes que 1,5 M€ par an car autrement le recours à l'emprunt sera plus massif. Le remboursement des annuités peut venir déstabiliser notre modèle financier et l'épargne nette.



## Résultat de la prospective 2019-25 : la chaîne de l'épargne

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fct. courant	13 762 602	14 283 914	14 435 947	14 814 459	15 186 539	15 570 189	15 965 607
- Charges de fct. courant	12 851 343	13 352 496	13 740 825	14 059 573	14 387 578	14 725 116	15 072 470
= EXCÉDENT BRUT COURANT (EBC)	911 259	931 418	695 121	754 886	798 960	845 073	893 137
+ Solde exceptionnel large	-109 951	-119 525	-119 797	-120 076	-120 362	-120 654	-120 953
= Produits exceptionnels larges*	34 800	29 700	29 897	30 096	30 297	30 500	30 705
- Charges exceptionnelles larges*	144 751	149 225	149 694	150 172	150 659	151 154	151 658
= ÉPARGNE DE GESTION (EG)	801 307	811 893	575 324	634 810	678 599	724 419	772 184
+ Intérêts	105 312	83 362	79 272	76 139	76 991	75 336	75 409
= ÉPARGNE BRUTE (EB)	695 995	728 531	496 052	558 671	601 608	649 083	696 774
- Capital	173 619	204 482	198 035	206 974	226 269	225 768	243 783
= ÉPARGNE NETTE (EN)	522 376	524 050	298 017	351 697	375 338	423 316	452 991

€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours au 31.12	3 447 294	3 242 813	3 153 873	3 206 641	3 161 699	3 169 282	3 129 174
Epargne brute	695 995	728 531	496 052	558 671	601 608	649 083	696 774
ENCOURS au 31/12 / ÉPARGNE BRUTE	5,0	4,5	6,4	5,7	5,3	4,9	4,5

Malgré la réforme de la TH, l'épargne nette est stabilisée entre 300 et 500 k€ sur la période, le délai de désendettement est bas. Cependant ce scénario ne prend pas en compte les effets du retrait de la commune de Fontenilles ni un programme d'investissement plus ambitieux.

## Synthèse du DOB 2020

- Sur la période 2010/2019 et notamment à compter de 2015, il est à noter une épargne nette en augmentation constante (entre 300 et 500 k€) malgré de nombreux transferts et création de services ainsi qu'un ratio de désendettement très satisfaisant malgré un programme d'investissement ambitieux sur le mandat.
- Cette situation financière saine permet d'aborder la prochaine période 2020/2025 de manière sereine même s'il faut conserver une politique claire de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes.
- La réforme de la TH a un impact négatif mesuré sur le montant des contributions et donc sur l'épargne nette puisque une légère inflexion est à noter en 2021.
- Il faudra tout de même être vigilant quant aux effets du retrait de la commune de Fontenilles sur l'épargne nette, du déficit de clôture du BA du Roulage et du niveau d'investissement sur le prochain mandat.

( 24 )

## Présentation du budget primitif 2020 du budget principal

### BUDGET PRINCIPAL – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	916 664,77	1 261 599,46	1 570 074,00	1 329 420,76	1 493 977,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 813 409,90	4 235 369,97	5 736 020,00	5 450 766,29	5 678 800,00
014	Atténuations de produits	3 898 601,00	4 126 696,00	4 182 045,00	4 190 030,24	4 153 016,00
65	Autres charges de gestion courante	2 045 236,82	1 973 982,20	1 911 005,00	1 872 219,94	2 170 750,00
66	Charges financières	60 025,61	101 455,14	99 900,00	105 696,69	85 573,00
67	Charges exceptionnelles	808 644,50	87 040,48	87 200,00	84 306,67	131 642,00
68	Dotations aux provisions		60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
622	Dépenses imprévues	0,00	0,00	200 000,00	0,00	400 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	430 843,00	0,00	500 167,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 813,24	304 459,77	297 985,00	297 985,00	333 312,00
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 774 475,84</b>	<b>12 152 795,02</b>	<b>14 582 452,00</b>	<b>13 389 493,53</b>	<b>15 307 246,00</b>
	0 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES</b>	<b>11 774 475,84</b>	<b>12 152 795,02</b>	<b>14 582 452,00</b>	<b>13 389 493,53</b>	<b>15 307 246,00</b>
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
013	Atténuations de charges	61 020,41	33 963,57	31 000,00	47 294,53	40 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	951 175,16	942 096,45	1 231 255,00	1 237 649,44	1 307 295,00
73	Impôts et taxes	8 234 849,00	8 612 006,00	8 811 630,00	8 924 402,92	9 374 291,00
74	Dotations, subventions et participations	2 216 684,71	2 814 878,87	3 591 326,00	3 557 285,52	3 589 480,00
75	Autres produits de gestion courante	7 587,38	3 185,14	800,00	767,46	762,00
77	Produits exceptionnels	3 961,22	44 752,55	31 700,00	34 799,80	20 800,55
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	2 367,89	22 160,80	72 389,00	57 553,29	76 311,00
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 477 625,77</b>	<b>12 473 643,38</b>	<b>13 789 900,00</b>	<b>13 865 247,96</b>	<b>14 488 939,55</b>
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 518 553,78	771 703,66	792 552,00	792 552,02	898 306,45
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES</b>	<b>12 996 179,55</b>	<b>13 245 347,04</b>	<b>14 582 452,00</b>	<b>14 647 799,98</b>	<b>15 307 246,00</b>

1 248 306,45

( 25 )

## Présentation du budget primitif 2020 du budget principal

### BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	570 000,00	900,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	128 702,88	1 141 178,79	2 173 619,35	831 260,01
20	Immobilisations incorporelles	154 162,21	118 831,04	648 434,57	475 519,94
204	Subventions d'équipement versées	196 993,00	146 993,00	100 602,95	202 829,00
21	Immobilisations corporelles	857 052,03	201 200,71	227 351,49	266 389,99
23	Immobilisations en cours	2 069 014,03	2 683 975,87	75 934,25	931 533,06
26	Participations et créances rattachées				0,00
45	Comptabilité rattachée	0,00	297 031,39	14 948,28	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre	2 367,89	22 160,80	57 553,29	76 311,00
041	Opérations patrimoniales	795 251,32	2 315 116,03	1 722 996,43	410 327,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 203 543,96</b>	<b>7 496 887,58</b>	<b>5 063 640,61</b>	<b>3 294 170,00</b>
Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	342 481,12	1 007 836,00	1 012 024,77	630 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	953 720,65	1 469 232,59	954 648,52	722 748,89
16	Emprunts et dettes assimilés	1 510 008,81	2 490 000,00	600 000,00	0,00
45	Comptabilité rattachée		23 352,60	132 836,81	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	900 167,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 813,29	304 459,77	297 985,00	333 312,00
041	Opérations patrimoniales	795 251,92	2 315 116,03	1 722 996,43	410 327,00
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 872 275,79</b>	<b>7 609 996,99</b>	<b>4 720 491,48</b>	<b>2 996 554,89</b>
	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>858 923,60</b>	<b>527 655,43</b>	<b>640 764,84</b>	<b>297 615,11</b>
	<b>TOTAL RECETTES D'INV. CUMULEES</b>	<b>4 731 199,39</b>	<b>8 137 652,42</b>	<b>5 361 256,32</b>	<b>3 294 170,00</b>

297 615,71

Le remboursement du capital est de 204 k€ en 2020. Il serait possible de se désendetter de 627 k€ sur l'année (réalisation d'un remboursement anticipé selon conditions)

26

## Présentation du coût de la compétence Jeunesse

		Exercice 2019		Proposition BP 2020	
Chapitre	Article	Libellé article	Budget total	Ordonnancement	
011	80622	Carburants	1 300	918,42	850
	80623	Alimentation	7 883	5 760,78	15 270
	80628	Autres fournitures non stockées	3 143	3 269,19	3 803
	80632	Fournitures de petit équipement	8 900	5 002,69	7 570
	8064	Fournitures administratives	5 395	3 940,93	4 190
	8065	Livres, disques, ...	400	517,62	400
	8068	Autres matières et fournitures	14 838	11 641,05	13 310
	811	Contrats de prestations de services	86 200	83 575,28	73 000
	8132	Locations immobilières	5 000	4 500,00	
	8135	Locations mobilières	3 740	3 934,38	3 760
	8156	Maintenance	11 150	9 980,63	9 660
	8184	Versements à des organismes de formation	7 940	6 039,00	7 825
	8188	Autres frais divers	1 900	1 083,60	1 200
	8232	Fêtes et cérémonies	2 500	2 073,76	2 700
	8236	Catalogues et imprimés	500		
	8247	Transports collectifs	15 639	12 553,17	17 170
	8251	Voyages et déplacements	3 000	3 739,95	2 300
	8256	Missions	200	714,89	500
	8261	Frais d'affranchissement	6 400	6 329,56	
	8262	Frais de télécommunications	5 400	4 373,56	4 400
827	Services bancaires et assimilés	1 300	1 252,30	1 300	
82875	Rbt de frais communes	300 000	299 734,06	305 000	
82878	Rbt de frais autres organismes	16 824	16 824,00	22 500	
8288	Autres services extérieurs	36 023	28 724,13	32 930	
	<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>545 575,00</b>	<b>515 482,94</b>	<b>529 640,00</b>	
012	8217	Personnel affecté par les communes	391 500,00	395 064,37	366 500
	8218	Autre personnel extérieur	900,00	450,00	600
	833-845	Paie	2 542 609,00	2 386 104,86	2 450 816
	8475	Médecine du travail, pharmacie	225,00	254,61	300
	8478	Autres charges sociales diverses	12 641,00	11 722,92	10 925
	8488	Autres charges	4 168,00	3 990,00	4 158
	<b>Total Charges de personnel</b>	<b>2 952 033,00</b>	<b>2 797 576,76</b>	<b>2 833 289,00</b>	
65	8541	Créances admises en non-valeur	200,00	188,07	200
	8542	Créances éteintes	1 552,00	1 082,21	1 500
	8574	Subventions de fonctionnement aux associations	189 151,00	189 151,15	196 691
	<b>Total Autres charges de gestion</b>	<b>190 903,00</b>	<b>190 421,43</b>	<b>198 391,00</b>	
67	8718	Autres charges exceptionnelles sur op de gestion	19 725,00	19 722,12	19 725
	873	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	581,93	2 000
	<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>21 725,00</b>	<b>20 304,05</b>	<b>21 725,00</b>	

3 710 236,00

3 523 785,18

3 583 055,00

27

## Présentation du coût de la compétence Jeunesse

Exercice 2019					BP 2020
Chapitre	Article	Libellé article	Budget total	Ordonnances	
13	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	18 000	17 120,40	18 000
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseign	484 000	506 653,97	500 000
	74718	Autres	32 300	26 038,81	14 140
	74741	Rbt subventions de fonctionnement	216 140	216 140,00	218 400
	7478	Autres organismes	1 370 000	1 392 315,24	1 447 500
77	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 700,00	20 057,74	19 800

2 140 140,00    2 178 326,16    2 217 840,00

Coût prév. du service : 1 365 215 € (cout réel 2019 : 1 345 459 €)

## Présentation du coût de la compétence Petite Enfance

Exercice 2019					BP 2020
Chapitre	Article	Libellé article	Budget total	Ordonnances	
D11	60611	Eau et assainissement	4 800,00	5 215,26	4 400,00
	60612	Energie - Electricité	27 500,00	28 511,83	29 200,00
	60623	Alimentation	22 800,00	22 786,31	23 400,00
	60628	Autres fournitures non stockées	80,00	27,67	80,00
	60631	Fournitures d'entretien	1 570,00	1 434,71	20,00
	60632	Fournitures de petit équipement	6 150,00	3 522,18	5 600,00
	60636	Vêtements de travail	400,00	0,00	400,00
	6064	Fournitures administratives	600,00	418,67	500,00
	6065	Livres, disques, cassettes, ... (bibliothèques et médiathèques)	350,00	296,43	280,00
	6068	Autres matières et fournitures	9 100,00	9 364,87	9 600,00
	6132	Locations immobilières	1 512,00	0,00	4 536,00
	6135	Locations mobilières	2 600,00	1 685,39	1 280,00
	616221	Bâtiments publics	22 900,00	8 861,24	11 500,00
	61658	Autres biens mobiliers	1 300,00	893,12	1 300,00
	6166	Maintenance	20 600,00	10 199,47	11 520,00
	6161	Multirisques	1 600,00	1 423,09	0,00
	6182	Documentation générale et technique	1 500,00	750,19	800,00
	6184	Versements à des organismes de formation	625,00	885,00	300,00
	6188	Autres frais divers	0,00	0,00	1 362,00
	6232	Fêtes et cérémonies	0,00	262,83	0,00
	6251	Voyages et déplacements	4 500,00	2 507,67	2 500,00
	6256	Missions	50,00	317,00	300,00
	6257	Réceptions	300,00	51,89	320,00
	6262	Frais de télécommunications	6 570,00	5 543,93	6 450,00
	6283	Frais de nettoyage des locaux	1 785,00	1 770,90	1 810,00
	62875	aux communes membres du GFP	3 000,00	337,50	5 169,00
	6288	Autres	2 700,00	2 596,00	3 700,00
	<b>Total Charges à caractère général</b>		<b>144 792,00</b>	<b>109 743,16</b>	<b>128 297,00</b>
D12	6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	1 371,95	2 200,00
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 087,00	2 604,16	2 955,00
	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	15 346,00	13 965,31	11 698,00
	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00	1 907,00
	64111	Rémunération principale	313 773,00	302 674,04	289 621,00
	64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	16 446,00	15 906,58	15 286,00
	64118	Autres indemnités	40 321,00	38 269,72	33 047,00
	64131	Rémunérations	239 640,00	234 878,93	291 870,00
	64139	Autres indemnités	43 028,00	39 746,37	53 930,00
	64169	Autres emplois d'insertion	10 432,00	10 373,64	6 712,00
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	140 319,00	125 292,48	135 201,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	105 448,00	100 520,99	98 854,00
	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 954,00	10 169,96	12 008,00
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 832,00	0,00	0,00
	6475	Médecine du travail, pharmacie	275,00	75,00	200,00
	6478	Autres charges sociales diverses	4 853,00	4 689,52	4 242,00
	6488	Autres charges	1 847,00	1 680,00	1 680,00
	<b>Total Charges de personnel</b>		<b>953 601,00</b>	<b>902 418,66</b>	<b>981 411,00</b>
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	972 101,00	972 103,85	1 008 835,00
<b>TOTAL</b>			<b>2 070 494,00</b>	<b>1 984 265,65</b>	<b>2 096 543,00</b>

## Présentation du coût de la compétence Petite Enfance

Comptes 2019		2019	2020	Prévision 2020
013	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	12 000,00	13 830,33	12 000,00
70	7066 - Redevances et droits des services à caractère social	150 000,00	148 428,48	150 000,00
	70848 - aux autres organismes	40 000,00	57 797,21	59 300,00
	70878 - par d'autres redevables	42 500,00	39 282,26	38 000,00
74	7473 - Départements	5 800,00	6 179,40	3 740,00
	7478 - Autres organismes	833 764,00	806 541,18	834 700,00
77	7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	220,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 084 064,00</b>	<b>1 072 258,86</b>	<b>1 097 740,00</b>

**Coût prév. du service : 998 803 €**  
 (coût réel 2019 : 912 007 € et 2018 : 932 945 €)

## Présentation du coût du service Piscine

Comptes 2019		2019	2020	Prévision 2020
011	60611 - Eau et assainissement	20 000,00	30 577,19	20 000,00
	60612 - Energie - Electricité	65 000,00	62 428,95	70 000,00
	60623 - Alimentation	5 500,00	5 565,72	5 500,00
	60624 - Produits de traitement	7 500,00	7 833,84	9 000,00
	60628 - Autres fournitures non stockées	500,00	584,58	600,00
	60631 - Fournitures d'entretien	1 200,00	1 369,54	2 000,00
	60632 - Fournitures de petit équipement	12 300,00	16 806,27	18 750,00
	60636 - Vêtements de travail	1 200,00	197,08	1 000,00
	6064 - Fournitures administratives	600,00	613,53	600,00
	6068 - Autres matières et fournitures	1 000,00	1 679,76	1 750,00
	6135 - Locations mobilières	16 000,00	11 965,18	8 400,00
	615221 - Bâtimens publics	15 000,00	11 198,18	24 000,00
	61558 - Autres biens mobiliers	2 500,00	2 653,68	2 000,00
	6156 - Maintenance	20 000,00	15 669,76	15 000,00
	6161 - Multirisques	2 000,00	983,17	0,00
	6184 - Versements à des organismes de formation	240,00	250,00	280,00
	6188 - Autres frais divers	1 000,00	1 985,48	1 900,00
	6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	960,00	2 000,00
	6231 - Annonces et insertions	420,00	177,50	200,00
	6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00	752,40	0,00
	6238 - Divers	0,00	0,00	650,00
	6251 - Voyages et déplacements	700,00	394,43	350,00
	6256 - Missions	50,00	144,05	100,00
	6257 - Réceptions	0,00	0,00	200,00
	6262 - Frais de télécommunications	1 400,00	1 350,01	1 600,00
	627 - Services bancaires et assimilés	100,00	145,92	100,00
	6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	1 309,24	2 100,00
	<b>Total Charges à caractère général</b>	<b>179 110,00</b>	<b>177 703,46</b>	<b>188 080,00</b>
012	6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	0,00	200,00
	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	770,00	663,86	654,00
	6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	3 877,00	3 335,01	3 294,00
	6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	0,00	393,00
	64111 - Rémunération principale	60 489,00	36 123,22	23 580,00
	64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 399,00	1 377,69	850,00
	64118 - Autres indemnités	12 858,00	9 046,19	6 551,00
	64131 - Rémunérations	82 658,00	84 396,32	95 474,00
	64138 - Autres indemnités	6 888,00	7 933,61	9 425,00
	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	39 832,00	36 296,26	34 989,00
	6453 - Cotisations aux caisses de retraites	18 419,00	12 668,66	12 282,00
	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 639,00	3 745,66	4 304,00
	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	1 178,00	0,00	0,00
	6475 - Médecine du travail, pharmacie	50,00	115,00	150,00
	6478 - Autres charges sociales diverses	1 441,00	1 014,82	484,00
	6488 - Autres charges	5 740,00	4 889,30	4 721,00
	<b>Total Charges de personnel</b>	<b>240 218,00</b>	<b>201 605,80</b>	<b>197 350,00</b>

## Présentation du coût du service Piscine

Envoyé en préfecture le 05/03/2020  
Reçu en préfecture le 05/03/2020  
Affiché le  
ID : 032-200023620-20200227-2102200023618-DE

Code	Description	Montant 2019	Montant 2020	Proportion 2020
70	70832 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	102 000,00	99 067,40	100 000,00
	7078 - Autres marchandises	9 000,00	9 989,50	9 000,00
	7086 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages...)	600,00	2 075,00	600,00
74	7472 - Régions	2 707,00	2 707,20	2 500,00
	7473 - Départements	0,00	0,00	1 500,00
77	7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	6 915,38	0,00

**Coût prév. du service : 271 828 €**  
(*cout réel 2019 : 258 555 €*)

( 32 )

Envoyé en préfecture le 05/03/2020  
Reçu en préfecture le 05/03/2020  
Affiché le  
ID : 032-200023620-20200227-2102200023618-DE

## 2. Présentation des budgets primitifs des budgets annexes 2020

( 33 )



## Présentation du budget primitif 2020 BA Photovoltaïque

INVESTISSEMENT											
DÉPENSES					RECETTES						
COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT											
DÉPENSES					RECETTES						
COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	COMPTE	LIBELLÉ	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
60612	Energie, électricité					7088	Vente électricité	2 186,83	3 000,00	3 442,36	3 000,04
61558	Entretien et réparations	190,00	18 803,00	2 603,90	17 287,00	758	Produits divers gestion courante				
6156	Maintenance	2 293,67	3 000,00	2 354,83	3 000,00	7588	Produits divers de gestion courante	0,27		0,25	
6161	Assurance					7771042	Quote part de subv transf. cpte résultat				
TOTAL		2 483,67	21 803,00	4 958,73	20 287,00	TOTAL		2 187,10	3 000,00	3 442,61	3 000,04
Excédent de fonctionnement reporté								19 099,65	18 803,00	18 803,08	17 286,96
TOTAL								21 286,75	21 803,00	22 245,69	20 287,00

36

## Présentation du budget primitif 2020 du BA MICEF

### Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	30 752,02	44 836,00	27 560,55	37 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	209,00	0,00	200,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00	0,00	2,00
66	Charges financières	2 182,18	1 808,00	1 799,85	1 463,00
022	Dépenses imprévues		3 613,00		
023	Virement à la section d'investissement	0,00			9 982,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 213,22	22 214,00	21 073,34	21 074,00
	Déficit reporté				
TOTAL DÉPENSES		55 148,02	72 663,00	50 433,74	70 591,00
Chapitre	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
70	Produits des services, et ventes diverses	29 586,54	18 000,00	22 279,94	18 000,92
75	Autres produits de gestion courante	43 754,30	43 500,00	44 580,81	40 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	11 163,00	11 163,82	12 590,03
TOTAL RECETTES		73 320,84	72 663,00	78 024,77	70 591,00

Ce budget a été construit en prenant en compte :

- La présence de Pôle emploi jusqu'au 31/10 (baisse des produits loyers et refacturation des charges)
- Possibilité de déménagement des services en fin d'année
- Changement de la chaudière (45 k€)
- Travaux intérieurs avant déménagement services (6 k€)

### Section d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	30 510,26	8 000,00	8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles		14 214,00		51 129,00
001	Déficit d'investissement reporté	11 600,95	7 009,00	7 008,43	
TOTAL DÉPENSES		42 111,27	29 223,00	15 008,43	59 129,00
Chapitre	Libellé	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 889,67	7 009,00	7 009,00	15 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			9 982,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 213,22	22 214,00	21 073,34	21 074,00
	Excédent de fonctionnement reporté				13 073,00
TOTAL RECETTES		35 102,84	29 223,00	28 082,34	59 129,00

37

## Présentation du budget primitif 2020 du BA ZA ESPÈCHE

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	20 864,03	71 400,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	13 103,34	13 322,14
023	Virement à la section d'investissement	0,00	53 504,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 188 306,00
	<b>Totaux</b>	<b>33 967,37</b>	<b>1 326 534,14</b>
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Produits de gestion courante	0,09	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	107 995,42	74 028,14
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 252 506,00
	<b>Totaux</b>	<b>107 995,51</b>	<b>1 326 534,14</b>

**011 :**  
 64 k€ pour étude  
 d'aménagement de la  
 parcelle et travaux pour  
 découper la parcelle en  
 plusieurs lots  
 5 k€ Entretien des espaces  
 verts  
 2 k€ taxes foncières

**70 :** pas de ventes inscrites

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
1641	Emprunts et dettes assimilés	500 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 252 506,00
001	Déficit reporté	88 305,45	88 305,45
	<b>Totaux</b>	<b>588 305,45</b>	<b>1 340 811,45</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	500 000,00	99 001,45
21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	53 504,00
040	Opérations d'ordre de transf entre sections	0,00	1 188 306,00
001	Solde investissement reporté	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>500 000,00</b>	<b>1 340 811,45</b>

**1641 :**  
 Emprunt d'équilibre qui ne  
 sera pas réalisé

38

## Présentation du budget primitif 2020 du BA ZA GÉNIBRAT

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	1 950,00	2 000,00
65	Charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	2 869,32	2 022,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00	566 453,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>4 819,32</b>	<b>570 477,35</b>
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations et participation	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	575 296,67	570 477,35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>575 296,67</b>	<b>570 477,35</b>

**011 :**  
 2 k€ Entretien des espaces  
 verts

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
16	Emprunts et dettes assimilés	19 949,77	21 062,33
001	Déficit d'investissement reporté	604 236,90	624 236,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>624 236,67</b>	<b>645 299,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	78 846,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	566 453,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>645 299,00</b>

**1641 :**  
 Emprunt d'équilibre qui ne  
 sera pas réalisé

39

## Présentation du budget primitif 2020 du BA – ZA ROULAGE

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	626 727,76	30 930,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	47 542,33	42 138,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00
622	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	1 482 593,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 993 443,54	5 492 282,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>5 667 713,57</b>	<b>7 047 945,00</b>
70	Produits des services, et ventes diverses	346 450,00	404 945,33
75	Autres produits de gestion courante	1,27	0,00
77	Produits exceptionnels	62 667,46	60 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 042 281,65	5 052 282,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 547 030,86	1 530 717,67
	<b>Totaux</b>	<b>7 198 431,24</b>	<b>7 047 945,00</b>

**011 :**  
 13 k€ Entretien des espaces verts  
 10 k€ travaux défense incendie  
 6,8 k€ taxes foncières

**70 :** ventes prévisionnelles  
**77 :** subventions du budget principal pour restreindre le déficit

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 193 719,92	795 845,57
21	Immox incorporables	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	1 075 627,40	1 618 185,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 042 281,65	5 052 282,00
	<b>Totaux</b>	<b>7 311 628,97</b>	<b>7 466 313,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts	700 000,00	491 438,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 482 593,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 993 443,54	5 492 282,00
	<b>Totaux</b>	<b>5 693 443,54</b>	<b>7 466 313,00</b>

**1641 :**  
 795€ remboursement prêt relais en attente vente de terrains + remboursement capital

**1641 :**  
 Emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé

## ZA ROULAGE – SUIVI COMMERCIALISATION

N° lot	N° macrolot	N° parcelle	Surface (m²)	Nom de l'entreprise	Prix de vente HT	Recettes encaissées	Recettes à encaisser
1		BK 59	1 784	SERY DEPANNAGE	53 520,00 €	53 520,00 €	
	3	BK 58	2 796	SERY DEPANNAGE	127 777,20 €	127 777,20 €	
2		BK 60	1 704	THEMIS	51 120,00 €		51 120,00 €
3		BK 61	4 307	THEMIS	107 675,00 €		107 675,00 €
4		BK 62	4 210	EYMET VILLAGE	126 300,00 €	126 300,00 €	
5		BK 57	2 532	AIR SUPPORT	75 960,00 €	75 960,00 €	
6		BK 56	2 464	AIR SUPPORT	73 920,00 €	73 920,00 €	
7		BK 55	2 472	JPM LAIRLE - MLP	74 160,00 €	74 160,00 €	
	4	BK 64	9 369	AEREM	281 070,00 €	281 070,00 €	
12		BK 71	2 692	CHRONOSPORT	80 760,00 €	80 760,00 €	
13		BK 72	2 555	RESTAURANT M. DEBARRE	76 650,00 €	76 650,00 €	
14		BK 65	3 249	CONSTRUCTION SAINT-ÉLOI	97 470,00 €		97 470,00 €
15		BK 66	1 961	CONSTRUCTION SAINT-ÉLOI	58 830,00 €		58 830,00 €
16		BK 67	2 106	ADSE	63 180,00 €	63 180,00 €	
17		BK 68	2 995	LOT A REATTRIBUER	89 850,00 €		89 850,00 €
18		BK 70	5 558	MAITRE JULIEN	166 740,00 €		
	7	BK 76	18 043	EXCENT France	487 161,00 €	487 161,00 €	
20		BK 73	4 318	ESBELT	129 540,00 €	129 540,00 €	
21		BK 74	3 524	ASTON	105 720,00 €	105 720,00 €	
Hors lots ZAE		BK 42	14 034	AIR SUPPORT	350 850,00 €	350 850,00 €	
Hors lots ZAE		BK 53	3 000	STOCKOBOX	90 000,00 €	90 000,00 €	
					<b>2 768 253,20 €</b>	<b>2 196 568,20 €</b>	<b>404 945,00 €</b>

## Présentation du budget primitif 2020 du BA- ZA PONT PEYRIN

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	13 200,50	729 182,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	8 636,95	8 178,34
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 711,53	646 911,00
001	Déficit de fonctionnement reporté	8 828,23	17 060,66
	<b>Totaux</b>	<b>655 548,48</b>	<b>1 401 738,00</b>
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	25 643,05
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	646 912,03	1 376 094,95
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>646 912,03</b>	<b>1 401 738,00</b>

**011 :**  
 200 k€ achat foncier DUPRAT  
 210 k€ maîtrise d'œuvre +  
 archéologie préventive  
 318 k€ début travaux viabilisation

**77 :** subvention d'équilibre du budget principal qui ne devrait pas se réaliser

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilés	27 500,00	27 500,05
21	Immos incorporées	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	946 912,03	1 376 094,95
	<b>Totaux</b>	<b>674 412,03</b>	<b>1 403 595,00</b>
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	181 501,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	539 555,95
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	633 711,53	646 911,00
002	Excédent d'investissement reporté	76 625,55	35 625,05
	<b>Totaux</b>	<b>710 037,08</b>	<b>1 403 595,00</b>

**13 :** subvention DETR pour solde de l'acquisition des terrains et 100 % maîtrise d'œuvre

**1641 :** emprunt à souscrire selon avancée des études

## Présentation du budget primitif 2020 du BA- ZA Les Martines

Section de fonctionnement		CA 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	377 386,13	142 550,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	2,00
66	Charges financières	0,00	2 000,13
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00	373 591,00
001	Déficit reporté		3 795,87
	<b>Totaux</b>	<b>377 386,13</b>	<b>521 939,00</b>
70	Produits des services, et ventes diverses	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Subventions exceptionnelles	0,00	24 798,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	373 590,18	497 141,00
	<b>Totaux</b>	<b>373 590,26</b>	<b>521 939,00</b>

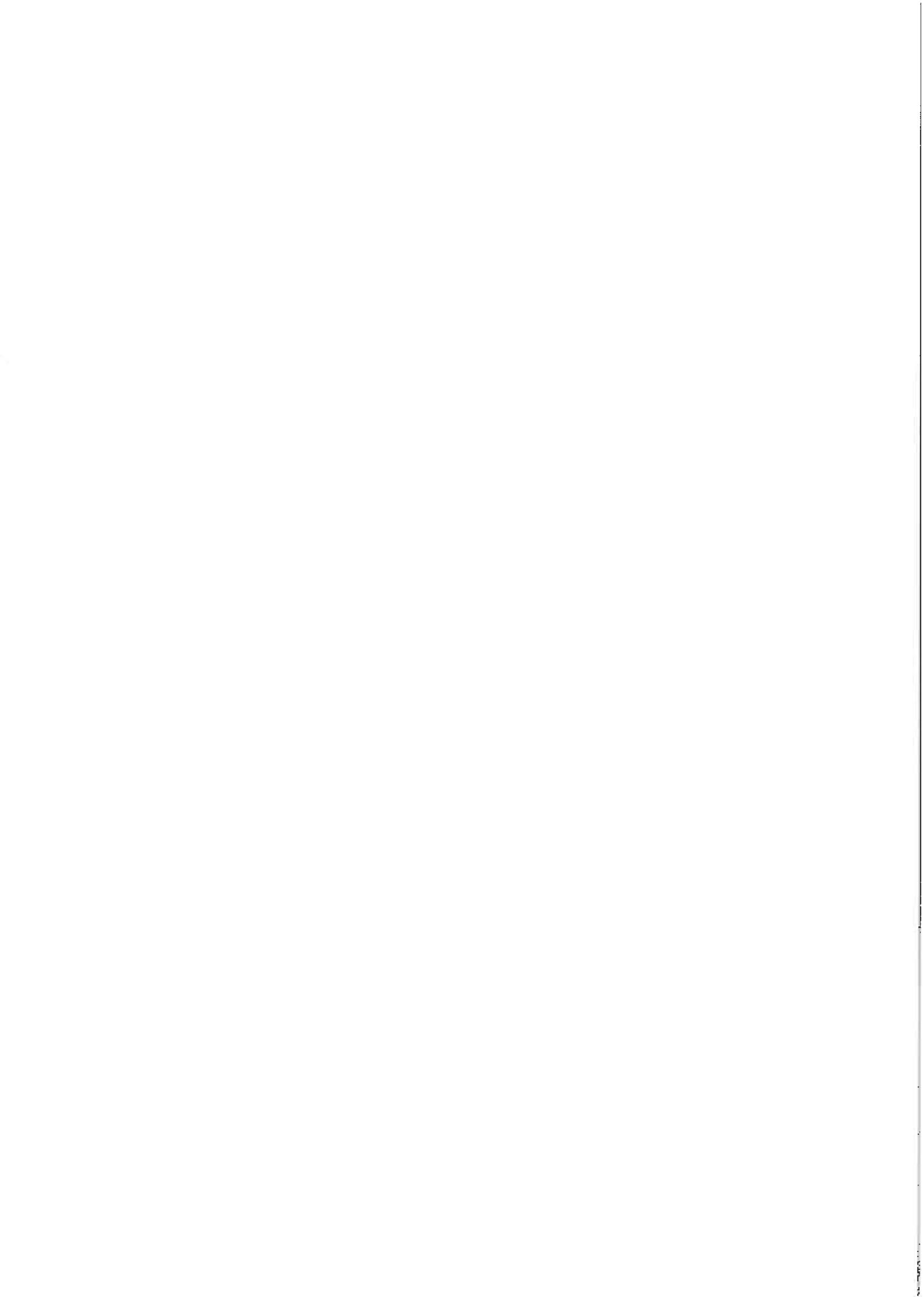
**011 :**  
 123 k€ études programmation+ hydraulique + archéologie préventive

**77 :** subvention d'équilibre du budget principal qui ne devrait pas se réaliser

Section d'investissement		CA 2019	BP 2020
1641	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	373 590,18	497 141,00
001	Déficit reporté	0,00	373 590,18
	<b>Totaux</b>	<b>373 590,18</b>	<b>870 731,18</b>
13	Subventions	0,00	29 963,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	467 177,18
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	373 591,00
001	Solde investissement reporté	0,00	0,00
	<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>870 731,18</b>

**13 :** subvention EPF pour l'étude de programmation (50 %)

**1641 :** emprunt à souscrire selon avancée des études (pas d'emprunt en 2019)



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-26

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2020 du budget annexe  
« MCEF »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2020 du budget annexe « MCEF ».

### Section de fonctionnement

- Dépenses : 70 591,00 €
- Recettes : 70 591,00 €

### Section d'investissement

- Dépenses : 59 129,00 €
- Recettes : 59 129,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,  
Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 18/02/2020,  
Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,  
**Où la lecture du budget primitif 2020, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « MCEF ».**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 5 mars 2020  
Affichée le 5 mars 2020

*Le Président,*

*Francis IDRAC*



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-27

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2020 du budget annexe  
« Pont Peyrin 3 »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2020 du budget annexe « Pont Peyrin 3 ».

**Section de fonctionnement**

- Dépenses : 1 401 738,00 €
- Recettes : 1 401 738,00 €

**Section d'investissement**

- Dépenses : 1 403 595,00 €
- Recettes : 1 403 595,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,  
Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 18/02/2020,  
Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,  
**Où la lecture du budget primitif 2020, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,  
d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « Pont Peyrin 3 ».**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 5 mars 2020  
Affichée le 5 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-28

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2020 du budget annexe  
« Roulage »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2020 du budget annexe « Roulage ».

### Section de fonctionnement

- Dépenses : 7 047 945,00 €
- Recettes : 7 047 945,00 €

### Section d'investissement

- Dépenses : 7 466 313,00 €
- Recettes : 7 466 313,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,  
Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 18/02/2020,  
Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,  
**Où la lecture du budget primitif 2020, le Conseil communautaire décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « Roulage ».**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 5 mars 2020  
Affichée le 5 mars 2020

*Le Président,*

**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-29

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2020 du budget annexe  
« Espèche »

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2020 du budget annexe « Espèche ».

**Section de fonctionnement**

- Dépenses : 1 326 534,14 €
- Recettes : 1 326 534,14 €

**Section d'investissement**

- Dépenses : 1 340 811,45 €
- Recettes : 1 340 811,45 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 18/02/2020,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

**Où la lecture du budget primitif 2020, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « Espèche ».**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 mars 2020

Expédiée à la Préfecture le 5 mars 2020

Affichée le 5 mars 2020

*Le Président,*

**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-30

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2020 du budget annexe  
« Génibrat »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2020 du budget annexe « Génibrat ».

### Section de fonctionnement

- Dépenses : 570 477,35 €
- Recettes : 570 477,35 €

### Section d'investissement

- Dépenses : 645 299,00 €
- Recettes : 645 299,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,  
Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 18/02/2020,  
Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,  
**Où la lecture du budget primitif 2020, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « Génibrat ».**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 5 mars 2020  
Affichée le 5 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-31

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2020 du budget annexe  
« Les Martines »

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2020 du budget annexe « Les Martines ».

### Section de fonctionnement

- Dépenses : 521 939,00 €
- Recettes : 521 939,00 €

### Section d'investissement

- Dépenses : 870 731,18 €
- Recettes : 870 731,18 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,

Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 18/02/2020,

Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,

**Où la lecture du budget primitif 2020, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « Les Martines ».**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 mars 2020

Expédiée à la Préfecture le 5 mars 2020

Affichée le 5 mars 2020

*Le Président,*

**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-32

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

**FINANCES**

Vote du budget primitif  
2020 du budget annexe  
« Photovoltaïque »

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BELOU, Vice-président en charge des Finances. Ce dernier présente à l'assemblée, le budget primitif 2020 du budget annexe « Photovoltaïque ».

### Section de fonctionnement

- Dépenses : 20 287,00 €
- Recettes : 20 287,00 €

### Section d'investissement

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors du dernier conseil communautaire,  
Vu le Bureau et la commission Finances, réunis le 18/02/2020,  
Considérant la note de synthèse des budgets primitifs, présentée en séance,  
**Où il a été décidé, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « Photovoltaïque ».**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 5 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 5 mars 2020  
Affichée le 5 mars 2020

*Le Président,*

**Francis IDRAC**



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-33

Objet

**FINANCES**

Budget principal :  
subventions d'équilibre  
2020 au budget « EPIC  
Office de Tourisme »

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

En 2018, au regard des enjeux économiques du tourisme et de l'intérêt d'une gestion transversale des différentes compétences, les élus ont affiché leur volonté de rapprocher le tourisme de la gestion publique. Par délibération du 15 avril 2019, l'assemblée a adopté le principe de gestion de ce service public sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Depuis cette date, la communauté de communes Gascogne Toulouse a donc délégué la compétence tourisme à l'EPIC Office de Tourisme de la Gascogne Toulousaine. Pour cela, la communauté de communes alloue une subvention à l'EPIC afin qu'il assure la mise en œuvre des missions d'intérêt général confiées.

Le montant de la subvention est déterminé, chaque année, dans le cadre d'une délibération communautaire.

Il est rappelé que les participations financières de la Communauté de communes sont soumises au principe d'annualité budgétaire, et qu'à ce titre, le principe et le montant de la contribution sont validés chaque année par le Conseil communautaire.

La demande d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement est adressée à la Communauté de communes accompagnée du budget prévisionnel détaillé de l'EPIC.

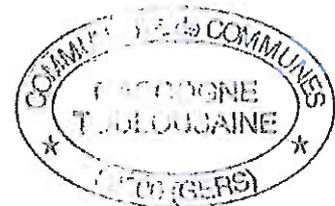
La subvention de la CCGT à l'EPIC sera versée en plusieurs fois selon les besoins de trésorerie.

**Vu le budget prévisionnel 2020 de l'EPIC, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 92 749 € à l'EPIC OTGT pour l'année 2020.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis DRAC**



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-34

Objet

**FINANCES**

Gers numérique :  
attribution d'une  
subvention de  
fonctionnement  
exceptionnelle et d'une  
participation à  
l'investissement pour  
l'année 2020

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n° 26062013-1 du 26 juin 2013, la Communauté a décidé d'approuver la création du syndicat mixte ouvert dans le domaine de l'aménagement numérique et d'y adhérer. Gers Numérique a pour objet la création et la gestion d'infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit d'une capacité au moins égale à 8 Mb/s.

Cette année, les montants appelés seront imputés sur trois chapitres différents :

- Chapitre 65 : contribution annuelle obligatoire de fonctionnement du budget principal
- Chapitre 204 : participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe, sous forme de subvention d'équipement

Selon l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est interdit aux communes ou EPCI de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial. Toutefois, l'assemblée délibérante peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ou de l'EPCI aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer à Gers numérique, pour l'année 2020, les subventions et contributions suivantes :

- la contribution obligatoire de fonctionnement du budget principal pour un montant de 26 000 €,
- la participation forfaitaire à l'investissement sur le budget annexe pour un montant de 90 000 €,
- et prévoir la dépense au budget principal 2020.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis IDRAC**



**DÉPARTEMENT DU  
GERS**  
**CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-35

Objet

**FINANCES**

Orientation et crédits  
ouverts au titre du droit à  
la formation des élus

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

La loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Ce droit est également ouvert aux membres des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des conseils généraux et régionaux.

Il rappelle que l'assemblée délibérante, par délibération n° 12062017-11 du 12/06/2017, a validé les orientations suivantes en matière de formation :

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale en lien avec les compétences de la Communauté,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Selon l'article L2123.13 du C.G.C.T., la durée du congé de formation auquel ont droit les élus locaux ayant la qualité de salarié est fixée à 18 jours par élu et pour la durée du mandat, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus, indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement, de séjour, de restauration et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

**Monsieur le Président propose que les conseillers qui souhaitent suivre une formation adressent une demande préalable à la C.C.G.T., au plus tôt, afin d'évaluer plus précisément les crédits disponibles pour chaque élu.**

Le montant des dépenses totales sera plafonné à 2 000 € pour le BP 2020.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver le montant des dépenses indiqué ci-dessus pour l'année 2020,
- et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la collectivité chapitre 65 – article 6535.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-36

Objet

**RESSOURCES  
HUMAINES**

Rapport 2019 égalité  
femmes-hommes

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le rapport sur l'égalité Femmes – Hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

SLO

ID : 032-200023620-20200227-2702202036-DE

Le décret d'application du 24 juin 2015 fixe les 2 parties de ce rapport :

- la première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'EPCI. A cet effet, il reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- la seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes – hommes. Le rapport fait état des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Monsieur le Président commente le rapport qui porte sur l'année 2019.

**Vu la présentation du rapport au comité technique du 06/02/2020, le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport 2019 sur l'égalité Femmes / Hommes joint en annexe.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

  
**Francis IDRAC**



Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

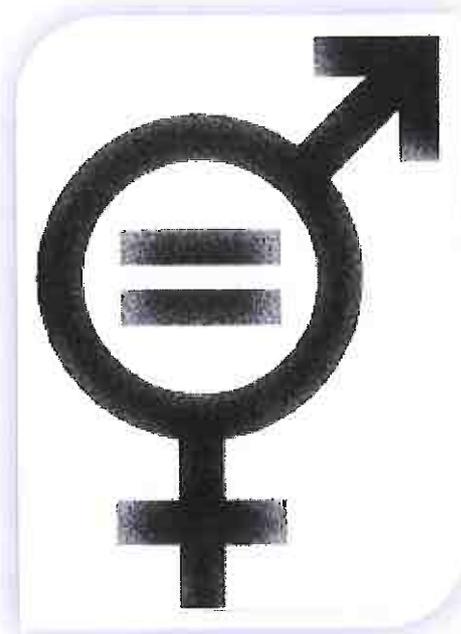
Affiché le

 3

ID : 032-200023620-20200227-2702202036-DE



# RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES / HOMMES 2019



**PREAMBULE**

Le rapport sur l'égalité femmes – hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

Il a été instauré par l'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT). Le décret d'application du 24 juin 2015 fixe les 2 parties de ce rapport :

- la première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'EPCI. A cet effet, il reprend notamment les données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- la seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes – hommes. Le rapport fait état des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

#### **Textes de références :**

Article D2311-16 Code Général des Collectivités :

I. – En application de l'article L. 2311-1-2, le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente respectivement au conseil municipal ou au conseil communautaire **un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.**

II. – **Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune ou du groupement en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.** A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le rapport comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles. Ce bilan et ces orientations concernent notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

III. – **Le rapport présente les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes,** telles que définies à l'article 1er de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la commune ou du groupement. Il présente notamment le suivi

de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Il peut comporter également une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes dans la commune ou le groupement, à partir d'un diagnostic fondé sur les interventions relevant de sa compétence et sur les données des bénéficiaires de ses politiques.

Le rapport recense les ressources mobilisées à cet effet.

Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Article 1 :

**L'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.**

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

- 1° Des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;
- 2° Des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel ;
- 3° Des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes ;
- 4° Des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse ;
- 5° Des actions de lutte contre la précarité des femmes ;
- 6° Des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers ;
- 7° Des actions tendant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales ;
- 8° Des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ;
- 9° Des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres ;
- 10° Des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.

**Quelques chiffres (Rapport du secrétariat d'état chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes – Edition 2019 données 2018):**

La connaissance de quelques indicateurs nationaux permet de mieux appréhender la réalité de la situation.

- Taux d'activité en France** : 68.2% pour les femmes – 75.8 % pour les hommes
- Temps partiel** : 29.3 % des femmes actives – 8.4 % des hommes actifs
- Ecart de revenus salarial entre les femmes et les hommes** (en équivalent temps plein) : 18.5% et à poste et compétences égales : 9%
- Des retraites plus faibles** : 967 € pour les femmes, 1617 € pour les hommes

**Des filières très sexuées** : formations paramédicales et sociales : 85% de femmes et 15% d'hommes , formations d'ingénieurs : 27% de femmes et 73% d'hommes, STAPS : 30% de femmes et 70% d'hommes ; filières lettres et sciences humaines : 70% de femmes et 30% d'hommes

**Plus précisément, dans la Fonction publique territoriale :**

**Les femmes représentent 61% de la Fonction Publique Territoriale**

Elles représentent :

62% des catégories A,

63% des catégories B,

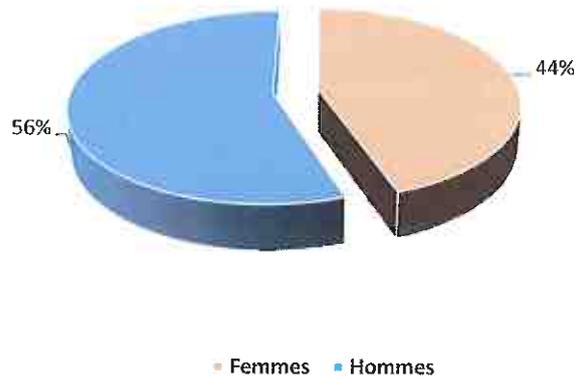
61% des catégories C

## PARTIE PRELIMINAIRE – ETAT DE L'EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

Effectifs du conseil communautaire

Femmes	16	44%
Hommes	20	56%
TOTAL	36	100%

Effectifs du conseil communautaire



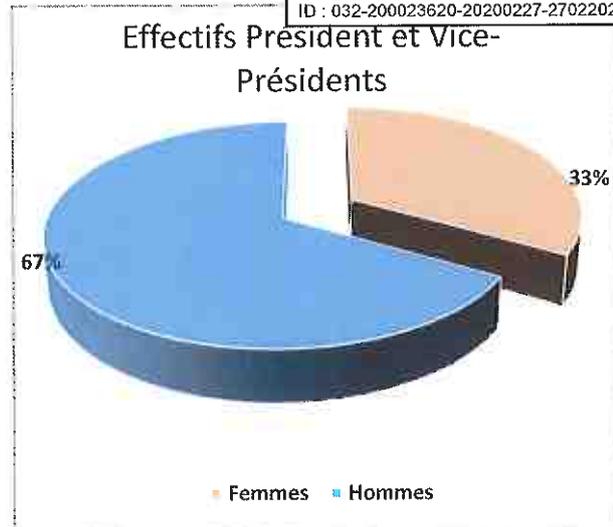
Effectifs du bureau communautaire



Effectifs du bureau communautaire

Femmes	4	29%
Hommes	10	71%
TOTAL	14	100%

Femmes	3	33%
Hommes	6	67%
TOTAL	9	100%



## PARTIE I – BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA CCGT

L'étude statistique présentée ci-après porte sur les agents travaillant à la communauté de communes au 31 décembre 2019, tous statuts confondus.

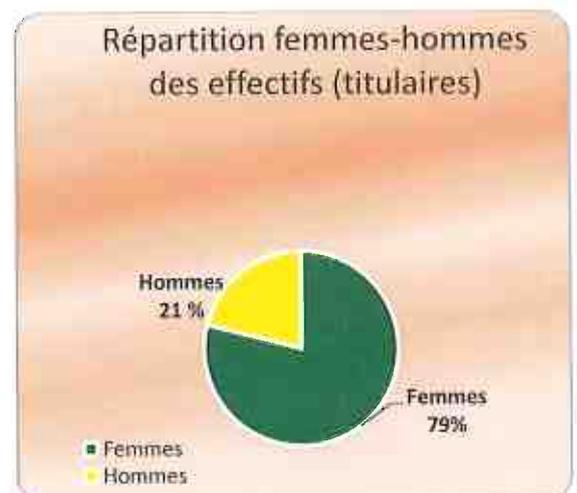
### 1. Répartition statutaire des effectifs

Répartition des effectifs en nombre :

La CCGT compte au 31/12/2019, 192 agents (dont 163 femmes) répartis par statut et filière comme suit :

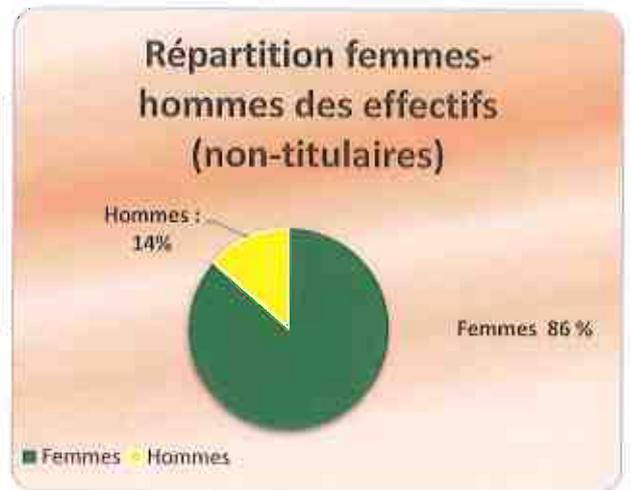
#### Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	22	3	25
filière technique	10	5	15
filière animation	38	10	48
filière culturelle	0	1	1
filière sociale	2	0	2
filière médico-sociale	6	0	6
filière sportive	0	1	1
TOTAL	78	20	98



**Non-titulaires**

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	3	0	3
filière technique	2	0	2
filière animation	69	9	78
filière médico-sociale	2	0	2
Assistantes maternelles	9	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>9</b>	<b>94</b>



**Titulaires et non-titulaires**

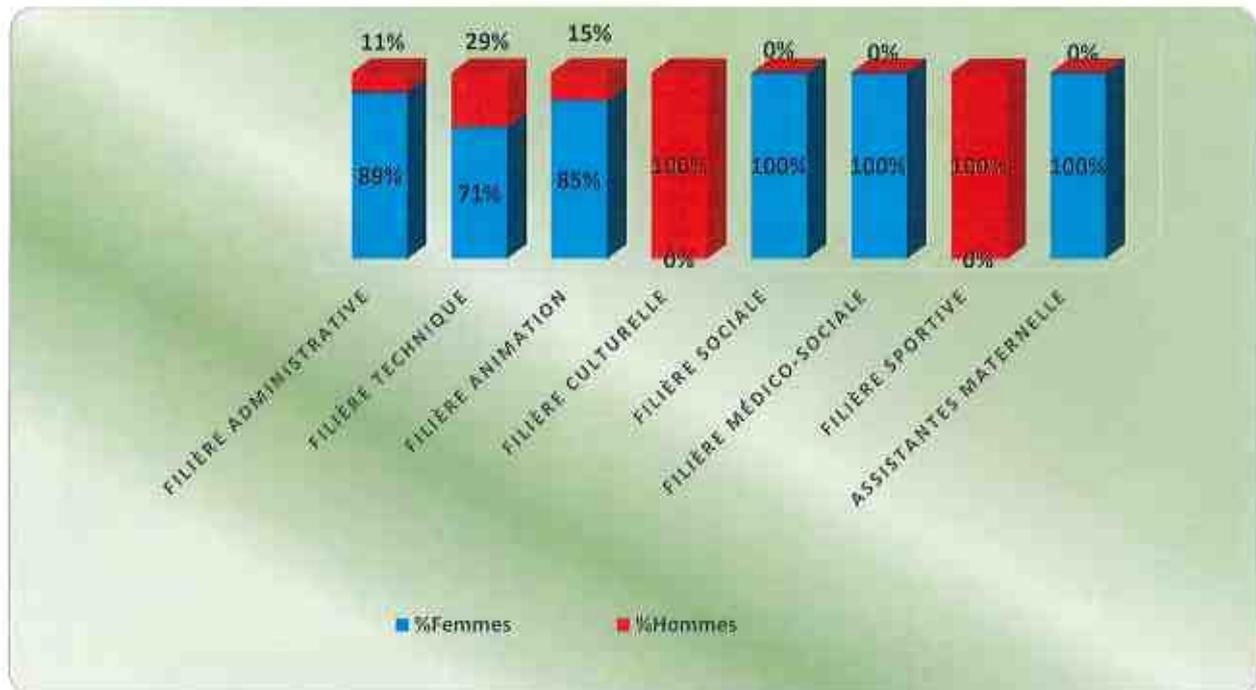
	Femmes	Hommes	Total	%F	% H
administrative	25	3	28	89%	11%
technique	12	5	17	71%	29%
animation	107	19	126	85%	15%
culturelle	0	1	1	0%	100%
sociale	2	0	2	100%	0%
médico-sociale	8	0	8	100%	0%
sportive	0	1	1	0%	100%
Assistante maternelle	9	0	9	100%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>29</b>	<b>192</b>	<b>85%</b>	<b>15%</b>



Pour rappel, la répartition était de 82 % de femmes et 18 % d'hommes au 31/12/2018.

## 2. Répartition des effectifs par filière

La répartition des effectifs par filière, par catégorie reflète la typologie des missions exercées par la CCGT et notamment l'importance des services Jeunesse et Petite Enfance très féminisés.



### Au niveau national, dans la FPT:

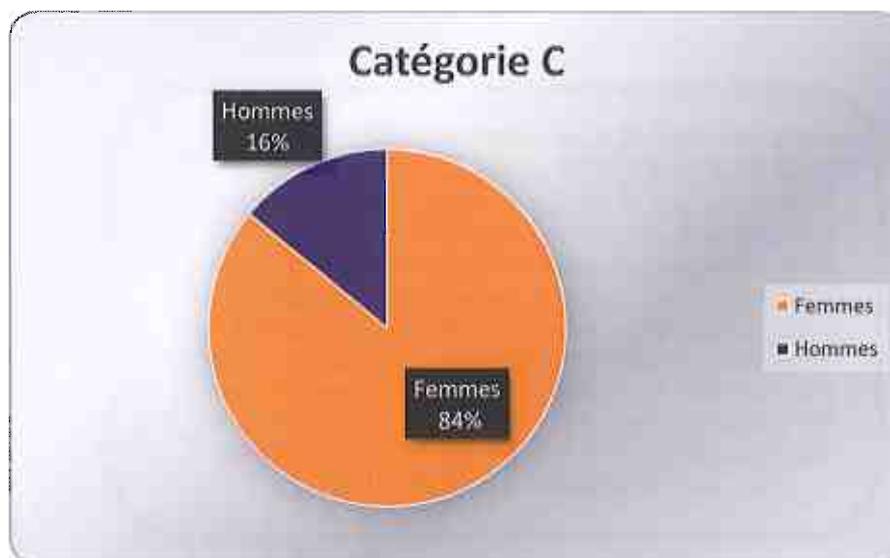
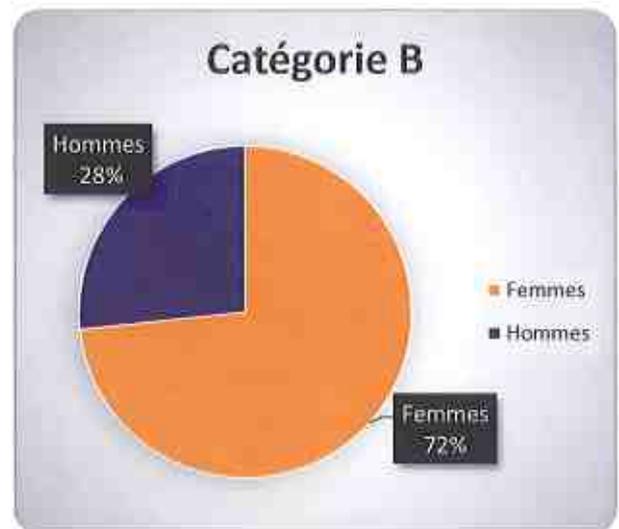
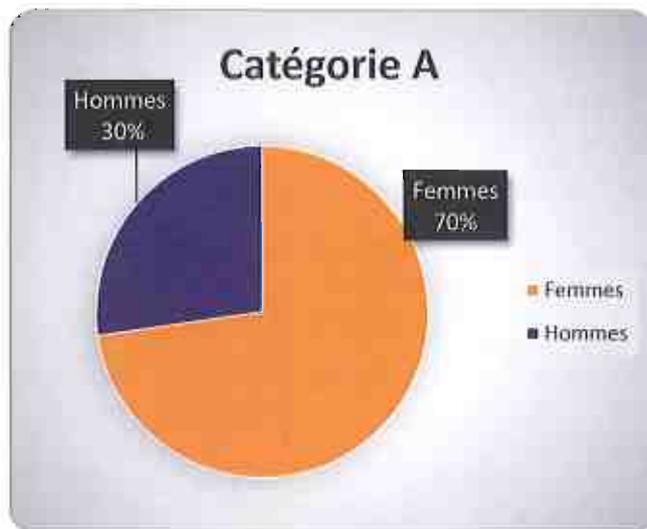
Filière administrative:	82 % de femmes	/	18 % d'hommes
Filière technique:	41% de femmes	/	59 % d'hommes
Filière animation:	71% de femmes	/	29 % d'hommes
Filière culturelle:	63% de femmes	/	37 % d'hommes
Filière sociale:	96% de femmes	/	4 % d'hommes
Filière médico-soc:	96% de femmes	/	4 % d'hommes
Filière médico-tech:	74% de femmes	/	26 % d'hommes
Filière sportive:	28% de femmes	/	72 % d'hommes
filière sécurité-police:	21% de femmes	/	79 % d'hommes
Filière incendie-sec:	4 % de femmes	/	96 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Il est à noter que même la filière technique qui, au niveau national est souvent surreprésentée par des hommes, est à la CCGT représentée par 71% de femmes. Les agents femmes sont présents dans les services Aménagement du Territoire, Petite Enfance et Direction ; Les agents hommes sont présents dans les services Aménagement du territoire et techniques.

### 3. Répartition des effectifs par catégorie (*hors assistantes maternelles*)

	Femmes	Hommes	Total
cat A	8	3	11
cat B	11	4	15
cat C	135	22	157
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>29</b>	<b>183</b>



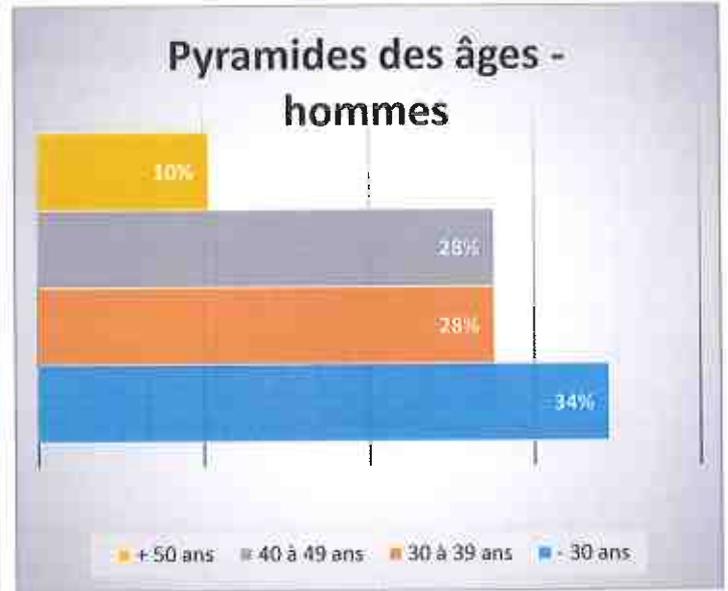
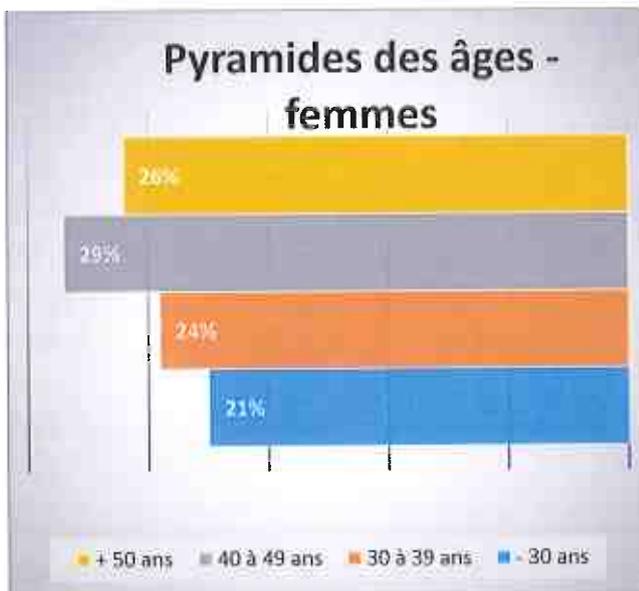
Il est à noter que les hommes sont sous représentés dans l'ensemble des catégories et particulièrement dans la catégorie C. Cela est représentatif des compétences exercées par la CCGT. On retrouve les agents masculins dans les services économie, aménagement du territoire, piscine, école de musique et jeunesse.

**Au niveau national, dans la FPT:**

Cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes  
 Cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes  
 Cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes  
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

**4. Répartition des effectifs par âge**

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	42	26%	3	10%
40 à 50 ans	47	29%	8	28%
30 à 39 ans	39	24%	8	28%
- 30 ans	35	21%	10	34%
Total	163	100%	29	100%



62% des hommes ont moins de 40 ans dans la collectivité. Ils relèvent essentiellement du service Jeunesse. On retrouve une relative homogénéité de représentation des hommes et des femmes dans les tranches d'âge 30 à 39 ans et 40 à 49 ans. Par contre, les hommes sont sous-représentés dans la tranche d'âge des plus de 50 ans.

**5. Avancements / promotion interne**

Au cours de l'année 2019, 7 agents ont bénéficié d'un avancement de grade:

	AVANCEMENTS DE GRADE					
	Eligibles		Retenus		ratio	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Cat A	1	0	0	0	0%	
Cat B	1	0	0	0	0%	
Cat C	18	3	6	1	33%	33%

Concernant la **promotion interne**, 4 dossiers ont été transmis à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Gers sur 17 agents éligibles (14 femmes et 3 hommes). Les dossiers transmis concernaient 4 femmes titulaires de catégorie C (un dossier a été validé par la CAP).

## 6. Recrutements

Sur l'année 2019, il y a eu **9 agents recrutés** sur poste permanent (1 adjoint à la chef service aménagement du territoire, 2 assistantes maternelles, 3 instructeurs ADS, 1 agent technique, 1 Educatrice de Jeunes Enfants, 1 chef de service Informatique et systèmes d'information), dont **7 femmes**. La répartition femmes/hommes dans le recrutement est globalement conforme à la répartition globale des effectifs.

## 7. Revenu moyen (*hors assistantes maternelles*)

Salaires nets moyens mensuels (*hors prélèvement à la source*)

		Cat A	Cat B	Cat C	Ensemble
<b>Femmes</b>	total salaire net mensuel	22 320,31 €	21 266,11 €	125 230,03 €	<b>168 816,45 €</b>
	Nombre d'agents (en etp)	8,00	10,73	82,50	<b>101,23</b>
	moyenne	2 790,04 €	1 981,93 €	1 517,94 €	<b>1 667,65 €</b>
<b>Hommes</b>	total salaire net mensuel	7 674,46 €	8 400,11 €	23 730,21 €	<b>39 804,78 €</b>
	Nombre d'agents (en etp)	3,00	4,00	15,38	<b>22,38</b>
	moyenne	2 558,15 €	2 100,03 €	1 542,93 €	<b>1 778,59 €</b>

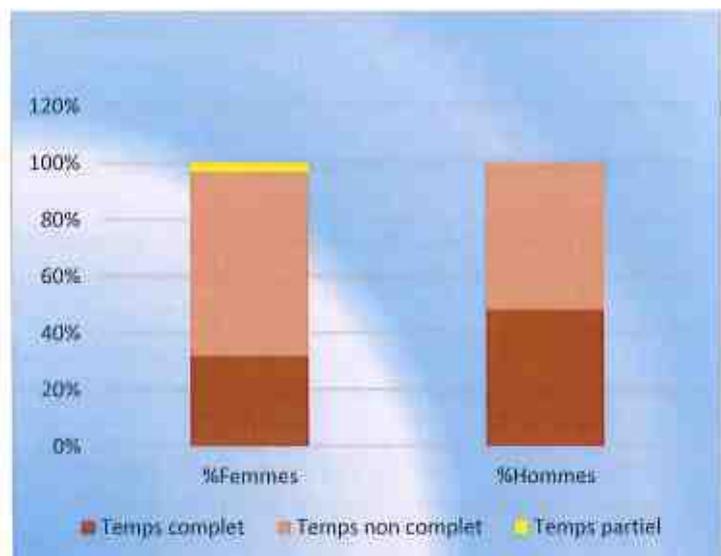
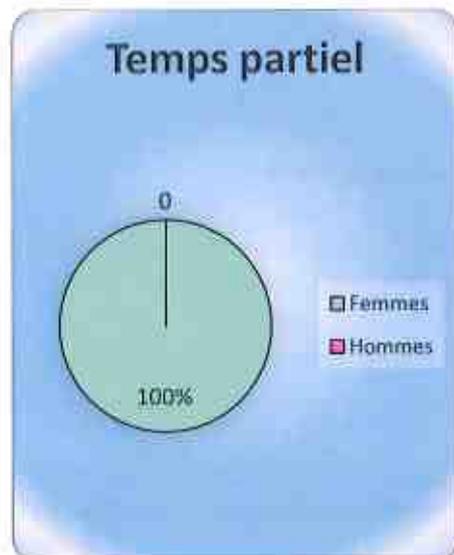
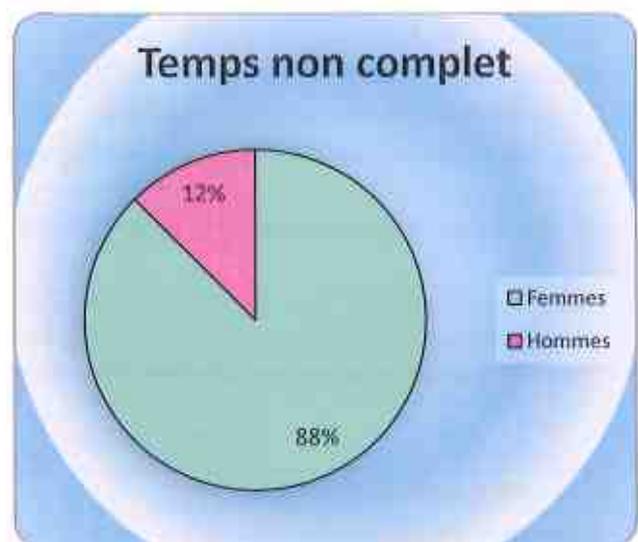
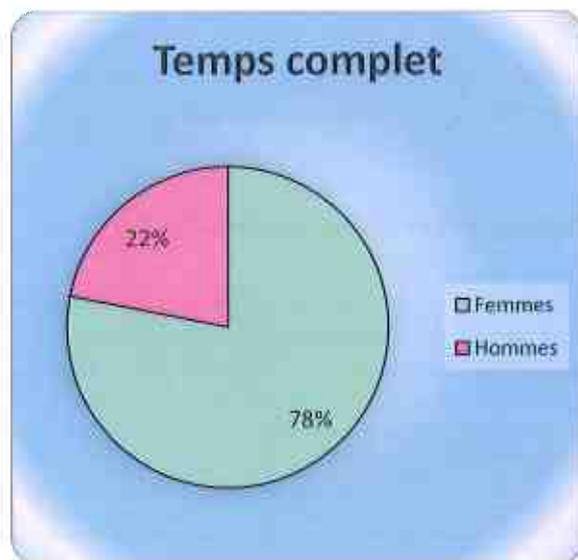
La moyenne des salaires nets mensuels fait apparaître une différence de salaires entre les femmes et les hommes, par catégorie. Cette différence peut s'expliquer d'une part, par le nombre plus important d'agents féminins et d'autre part, par la présence dans certains emplois seulement d'agents féminins (service Petite Enfance notamment) avec des régimes indemnitaires peu élevés qui font donc baisser la moyenne.

La différence de salaires pour la catégorie A s'explique spécifiquement par les postes occupés. Les postes de direction sont actuellement occupés par 2 femmes alors qu'en 2018, le DGS était un homme.

La mise en place du RIFSEEP et l'harmonisation du régime indemnitaire actée en décembre 2017, a permis de corriger certaines inégalités salariales, étant basé sur une cotation des postes tenant compte seulement des missions et indépendamment de l'agent qui occupe le poste, notamment pour les catégories C.

## 7. Organisation du travail : répartition TC / TNC / TP /congé parental

	Femmes	Hommes	%Femmes	%Hommes	répartition des femmes par type de temps	répartition des hommes par type de temps
<b>Temps complet</b>	51	14	31%	48%	78%	22%
<b>Temps non complet</b>	105	15	64%	52%	88%	12%
<b>Temps partiel</b>	7	0	3%	0%	100%	0%
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>29</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>		



**Congé parental / présence parentale au cours de l'année 2019 en nb d'agents**

Femmes	1
Hommes	0
Total	1

Au niveau national, dans la FPT:

29,9 % des femmes sont à temps partiel / 6,4 % des hommes  
 en cat A: 22,6 % des femmes / 5,2 % des hommes  
 en cat B: 28,4 % des femmes / 8,9 % des hommes  
 en cat C: 31,1 % des femmes / 6,1 % des hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Il est à noter que les emplois à temps non complet sont largement détenus par des femmes. Elles sont 64% à exercer un emploi à temps non complet contre 52% pour les hommes sur l'ensemble des emplois de la CCGT. Beaucoup d'emplois à temps non complet sont exercés dans les services Petite Enfance et Jeunesse, services majoritairement féminins.

Il en est de même pour les emplois à temps partiel : les 7 demandes de temps partiel ont été faites par des femmes.

Par ailleurs, il faut tout de même souligner que 52% des emplois détenus par des hommes sont des emplois à temps non complet : sur 29 agents de sexe masculin, 15 ont des emplois à temps non complet. Il s'agit uniquement d'agents du service Jeunesse.

**8. Positionnement au sein de la structure : répartition direction et chef de service par sexe**

Suite au départ par voie de mutation du Directeur Général des Services, les deux postes de direction sont occupés par des femmes, en intérim, dans l'attente des prochaines élections municipales. Les 5 postes de chef de service sont pourvus par 5 femmes.

	Femmes	Hommes	Total
emplois fonctionnels	0	0	0
postes de direction	2	0	2
Chef de service	5	0	5
Total	7	0	7

**9. Politique RH : favoriser la conciliation vie professionnelle / vie personnelle**

Les problématiques liées à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle sont des axes de réflexion dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels actuellement en cours.

La collectivité a choisi de mettre en place les horaires variables depuis le 1er juillet 2016 : possibilité d'arriver entre 8h et 9h et de partir entre 17h et 18h.

Dans le cadre de la modification du règlement intérieur des services, des tables rondes ouvertes à l'ensemble des agents, ont été organisées dont un des thèmes était l'aménagement du temps de travail. Il en est ressorti un souhait d'élargir la plage des horaires variables sur le temps de pause méridienne.

Depuis le 01/07/2018, les agents peuvent avoir une pause déjeuner d'une durée minimum de 45 min et maximum 2h entre 12h et 14h maximum.

De plus, le règlement intérieur prévoit un certain nombre d'autorisations spéciales d'absences pour événements familiaux, maternité et événements de la vie courante.

## **PARTIE II – POLITIQUES ENGAGEES EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Cette partie est consacrée à la présentation des différentes actions menées sur le territoire de la CCGT sur l'année 2019, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

### **1. Actions en faveur de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives**

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine compte depuis les élections municipales de 2014, 36 délégués dont 16 femmes soit 44%.  
3 femmes ont été élues aux fonctions de Vice-Présidentes sur 9 postes de Président/Vice-président, soit 33%.

La loi **du 6 juin 2000 relative** à l'égal accès des femmes et des hommes aux **mandats électoraux** et aux fonctions électives, dite « **loi parité hommes-femmes** », prévoit une égalité obligatoire des candidatures pour les scrutins de liste et même une alternance des candidats de chaque sexe sur les listes, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Pour corriger certaines faiblesses de la loi de 2000, une nouvelle loi est promulguée le 31 janvier 2007 **tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives**. Elle entend d'abord féminiser les exécutifs locaux en prévoyant l'application de la parité pour l'élection des adjoints au maire ainsi que pour les membres de la commission permanente et les vice-présidences des conseils régionaux.

Ces 2 lois ont eu un impact majeur sur la féminisation de l'assemblée communautaire.

En 2012, après l'adhésion de la commune de Fontenilles, les femmes représentaient 23.3% de l'assemblée communautaire (10 sur 43) et une seule femme occupait le poste de vice-présidente, sur 13 postes de Président/Vice-Président, soit 7.7%.

### **Actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes :**

Actions de la Maison des Jeunes et de la Culture (compétence CCGT)  
La MJC de l'Isle Jourdain est subventionnée par la CCGT via une convention de partenariat.

Chaque année, la MJC programme un spectacle vivant le 8 mars pour la journée internationale des droits des femmes (ou le weekend qui suit) en partenariat avec le CIDFF du Gers.

#### Accueil Jeunes du territoire :

Une des principales missions des accueils jeunes est d'accueillir, sur adhésion libre, les jeunes du territoire.

Chaque accueil Jeunes dépend d'un prestataire différent : Leo Lagrange pour le PAJ de Fontenilles et API en Gascogne (anciennement Centre Social) à l'Isle Jourdain.

Au cours des rencontres organisées entre les professionnels de la jeunesse et les jeunes filles du territoire, des problématiques spécifiques ont émergé :

- Violences verbales et physiques subies dans la sphère familiale ou aux abords de l'établissement scolaire
- Problème de contraception
- Difficulté de recherche d'emploi

Dans chacune de ces situations, l'action du professionnel sera de procurer un soutien moral à la jeune fille et de l'orienter vers un partenaire qualifié pour apporter l'aide demandée explicitement ou de manière implicite.

Les partenaires sont, à titre d'exemple :

- Le planning familial
- La maison emploi formation
- Les assistantes sociales

La même mission d'accueil et d'orientation, à destination des adultes, est réalisée par API en Gascogne, à l'Isle Jourdain.

En outre, une expérimentation est menée au sein de l'espace familles jeunesse (cofinancé par la CCGT et la CAF) concernant l'accompagnement des 16-25 ans par une éducatrice spécialisée sur différentes problématiques sociales (déscolarisation, isolement, représentation de la femme, stéréotypes....).

#### Participation financière de la CCGT :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) est subventionné par la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine depuis de nombreuses années. Une permanence juridique et emploi est proposée gratuitement au sein de la Maison Commune Emploi Formation (située dans des locaux appartenant à la CCGT). Le service soutien psychologique pour les femmes victimes de violences est localisé dans les locaux d'API en Gascogne, à l'Isle Jourdain, financé en grande partie par la CCGT.

- Le service « accueil, écoute violences » créé depuis 1998 au sein du CIDFF propose aux femmes et aux familles une écoute, une aide aux démarches, un soutien dans le domaine des violences. Cette action est menée par une juriste et une psychologue. Ce service s'appuie sur 2 autres services :
  - un accueil de jour des femmes victimes de violences au sein du couple. Il est ouvert tous les jours. Un espace est dédié aux femmes pour leur permettre de prendre le temps de

se poser, de faire le point de leur situation avec une personne qui évaluera et proposera une orientation vers les services compétents soit en interne (juriste, psychologue) soit en externe (professionnels de santé, de l'action sociale, police, gendarmerie, partenaires associatifs...). Le CIDFF apporte également aux femmes accueillies dans le cadre de ce service un accompagnement vers l'emploi et la formation

- Le bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi : il s'adresse aux femmes présentant des difficultés réelles d'insertion, femmes victimes de violences, femme en précarité sociale, et/ou d'emploi, femmes ayant un déficit de qualification, femmes en situation de monoparentalité et femmes d'origine étrangère.

Ce service propose un accueil, une information, une orientation, une aide à la construction et à la définition d'un projet professionnel, une aide à la recherche d'emploi ou de formation.

Une convention de partenariat avec Pôle Emploi a été signée depuis 2015.

## **Actions de lutte contre la précarité et notamment des femmes et visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité**

### **CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES AUX MULTI ACCUEILS GERES PAR LA CCGT**

Les élus de la Communauté des Communes de Gascogne Toulousaine ont souhaité favoriser l'accès aux places en crèches aux familles en situation difficile, notamment les parents isolés.

Pour cela, les parents isolés se voient attribuer un certain nombre de points supplémentaires lors de leur préinscription sur liste d'attente.

Cela leur attribue une meilleure position sur la liste. Ainsi ils sont prioritaires par rapport aux familles en couple, et obtiennent une place plus facilement.

CRITERES	INDICATEURS	PONDERATION
SITUATION SOCIALE	– Situations spécifiques <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Parent mineur</li> <li>○ Absence logement stable</li> <li>○ Naissances multiples</li> </ul>	+5
	– problématique pour l'enfant (handicap dans famille, danger potentiel,...)	+5
	– Parent isolé	+6

### **API EN GASCOGNE : RELAIS**

Lors de l'accueil à API en Gascogne, des femmes peuvent être orientées vers des organismes assurant des permanences dans les locaux du Centre social de l'Isle Jourdain.

- des femmes de tous âges (mineures) peuvent être reçues 2 fois par mois sur rendez-vous par le Centre de Planification et d'éducation familiale du Conseil Départemental (le CPEF intervient également au lycée de l'Isle-Jourdain) : conseil, contraception, conduites sexuelles à risque,...
- Des familles, et donc des femmes, rencontrant des difficultés dans la relation avec leurs enfants dans le cadre de consultations familiales : sur rendez-vous une fois par mois 2 à 3 entretiens gratuits avec une Psychologue de l'ASDSEA (financement REAAP : réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)
- Des femmes qui allaitent leur bébé : une animation une fois par mois de la « Letche Ligue »

### **Actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes :**

Actions dans le domaine de la Petite Enfance : les professionnels (les) des établissements d'accueil des jeunes enfants du territoire tentent, au quotidien, de lutter contre les stéréotypes de genre.

Lors des réunions d'équipe cette problématique est régulièrement abordée.

Il est demandé aux agents de prendre conscience de leur attitude face aux filles et aux garçons, et d'appliquer au maximum une neutralité vis-à-vis des enfants : au moment des propositions de jeux, des paroles prononcées, des câlins, etc...

Cependant nous sommes tout à fait conscients qu'il y a beaucoup de travail à faire si nous voulons vraiment lutter contre cette tendance.

### **Actions du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)**

Le CISPD intervient, dans le cadre des chantiers jeunes et en partenariat avec le centre de planification familial, pour délivrer des messages de prévention en lien avec la sexualité et la contraception.

De plus, une action est menée dans le lycée de l'Isle Jourdain, où les 250 élèves de seconde ont une conférence sur l'éducation sexuelle.

### **PARTIE III – PERSPECTIVES 2020**

Le présent bilan ne montre pas de distorsion structurelle entre les femmes et les hommes dans les conditions de travail et la progression au sein de la collectivité.

Néanmoins, ce bilan doit être approfondi et mis en perspective dans l'objectif d'assurer aux agents une parfaite équité de traitement indifféremment de toute considération de genre.

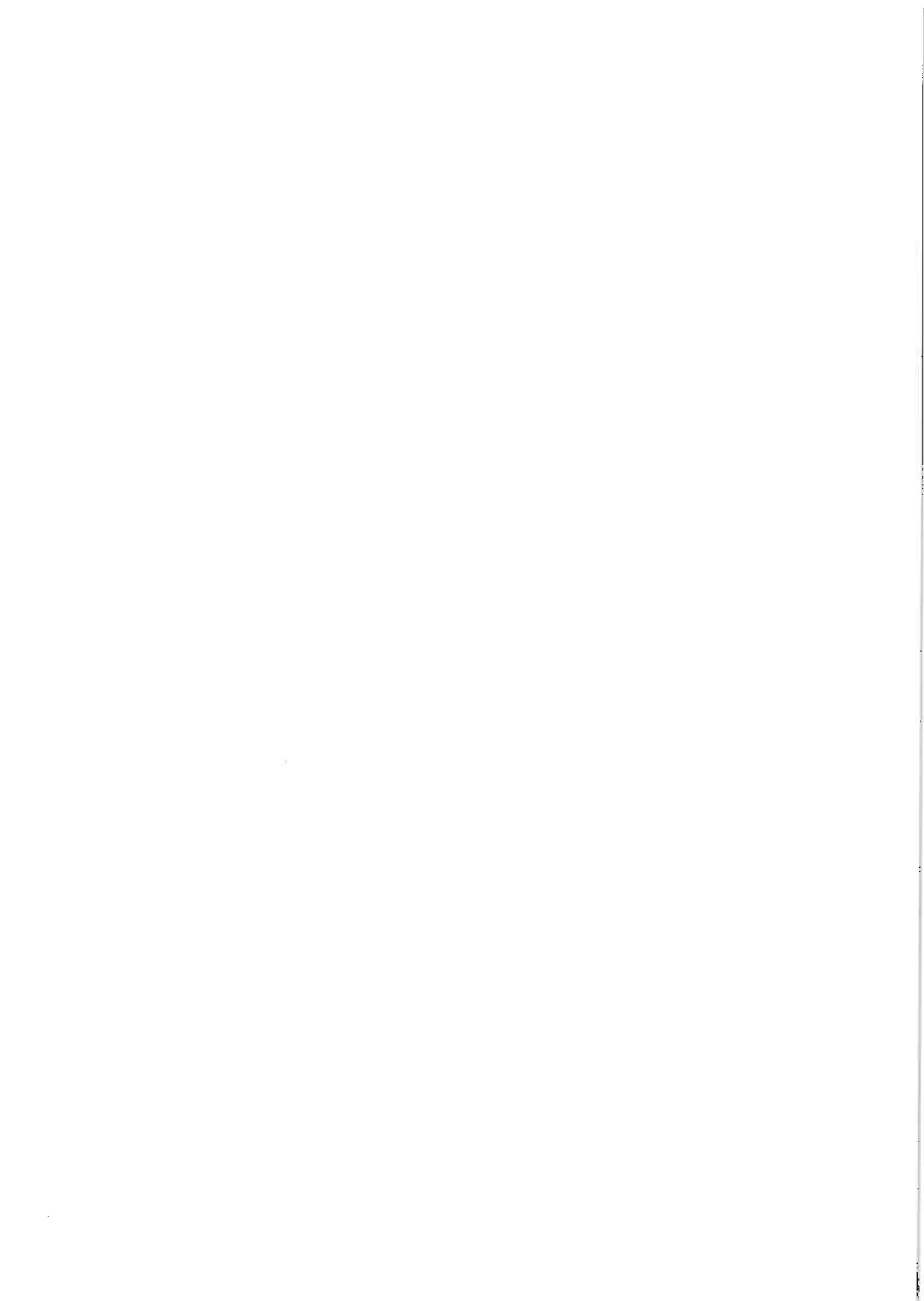
La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine souhaite accentuer son effort de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes selon les 3 axes suivants :

- Rémunération et parcours professionnels
- Articulation vie professionnelle/ vie privée
- Prévention des violences faites aux agents sur le lieu de travail.

**Elle propose donc de mettre en œuvre au sein de sa structure des mesures favorisant l'égalité femmes-hommes telles que :**

- **Inclure dans le plan de formation des formations ayant pour thème l'égalité, la lutte contre les stéréotypes, ....**
- **Favoriser l'égalité dans le vocabulaire utilisé : féminiser les titres des postes, pas de féminin entre parenthèses, ...**
- **Favoriser, via le CISPD, l'action en faveur de l'égalité femmes-hommes**
- **Communiquer le rapport sur le site internet de la collectivité**

Ce plan sera à travailler selon les orientations et arbitrages du nouvel exécutif et en lien étroit avec la loi de transformation de la fonction publique du 6/08/2019 qui fait de l'égalité professionnelle un des 5 piliers de la loi. Trois objectifs sont mis en avant : conforter le dispositif des nominations équilibrées, lutter contre les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes, prévenir les violences sexistes et/ou sexuelles.



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-37

Objet

**RESSOURCES  
HUMAINES**

Validation du plan de  
formation 2020

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée reconnaissant aux fonctionnaires le droit à la formation permanente,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 définissant plus précisément l'exercice du droit à la formation et les organismes compétents en la matière,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 05122018-21 du 5/12/2018 validant les axes stratégiques de formation 2019-2021,

Vu la présentation du plan de formation en Comité technique le 06/02/2020,

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la nécessité d'élaborer un plan de formation.

Conformément aux prescriptions de la loi 2007-29 du 19 février 2007, le plan de formation répond simultanément au développement des agents et à ceux de la collectivité. Il traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, et hiérarchise ces besoins en fonction :

- des orientations politiques et stratégiques de la collectivité ;
- des capacités financières de la collectivité.

Les plans de formation 2019-2021 devront répondre aux axes stratégiques suivants :

- Objectif 1 : les formations statutaires d'intégration  
Tout au long de l'année en fonction des recrutements, stagiairisation et évolutions de carrière des agents
- Objectif 2 : les formations de développement des compétences métier
  - o Axe 1 : Le petit enfant, l'enfant (Petite enfance et jeunesse)
  - o Axe 2 : Développement du territoire (ADS, SIG, planification, économie, environnement)
  - o Axe 3 : Sport, Culture et tourisme
  - o Axe 4 : Métiers techniques
  - o Axe 5 : Ressources Internes
  - o Axe 6 : Métiers de l'accueil et du secrétariat de direction
  - o Axe 7 : Accompagner les managers dans leurs fonctions

Pour ces formations, les agents doivent remplir des demandes formalisées de stages (via les bulletins d'inscription du CNFPT en explicitant leurs motivations) et validées par leur supérieur hiérarchique. Les demandes de formations payantes seront étudiées par le service formation et la Direction.

- Objectif 3 : les formations sur les outils et moyens pour l'évolution professionnelle (CPF utilisable)
  - o Axe 1 : Disposer des connaissances de base et des repères et outils utiles
  - o Axe 2 : Accompagner la mobilité et les reclassements

Les demandes de formations diplômantes, de congé formation, VAE, bilan de compétences et CPF nécessitent d'échanger en amont avec les agents pour valider leur projet.

Les formations informatiques de base seront toujours inscrites par le biais du CNFPT.

La thématique de la gestion des conflits se poursuit en formation intra avec le CNFPT.

Les demandes aux préparations concours / examens sont étudiées au regard de l'organigramme des grades et de l'avis du supérieur hiérarchique.

- Objectif 4 : les formations hygiène et sécurité et santé au travail
  - o Axe 1 : Professionnaliser les acteurs de l'hygiène et la sécurité
  - o Axe 2 : les règlements et les habilitations nécessaires à la tenue du poste de travail
  - o Axe 3 : Prévention des risques et de l'usure professionnelle

L'action de formation sur la manipulation des extincteurs se poursuit avec les agents restant à former (1 session de formation / an).

Les actions de formation sur les habilitations électriques et les formations CACES sont également prévues au cours de ces 3 ans.

Les formations PSE2 des MNS de la piscine sont également prévues tous les ans.

- Objectif 5 : les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité (CPF utilisable)
  - o Axe 1 : Favoriser le développement durable
  - o Axe 2 : Accompagner la conduite au changement
  - o Axe 3 : Renforcer l'image et la communication de la collectivité
  - o Axe 4 : Renforcer le couple communes/intercommunalité

Ces formations sont mises en œuvre au regard du projet de territoire et peuvent être organisées en intra pour des demandes récurrentes et transversales.

Ce plan pourra faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques, il est donc possible que le plan actuel évolue au cours de l'année selon les besoins de la collectivité et du personnel.

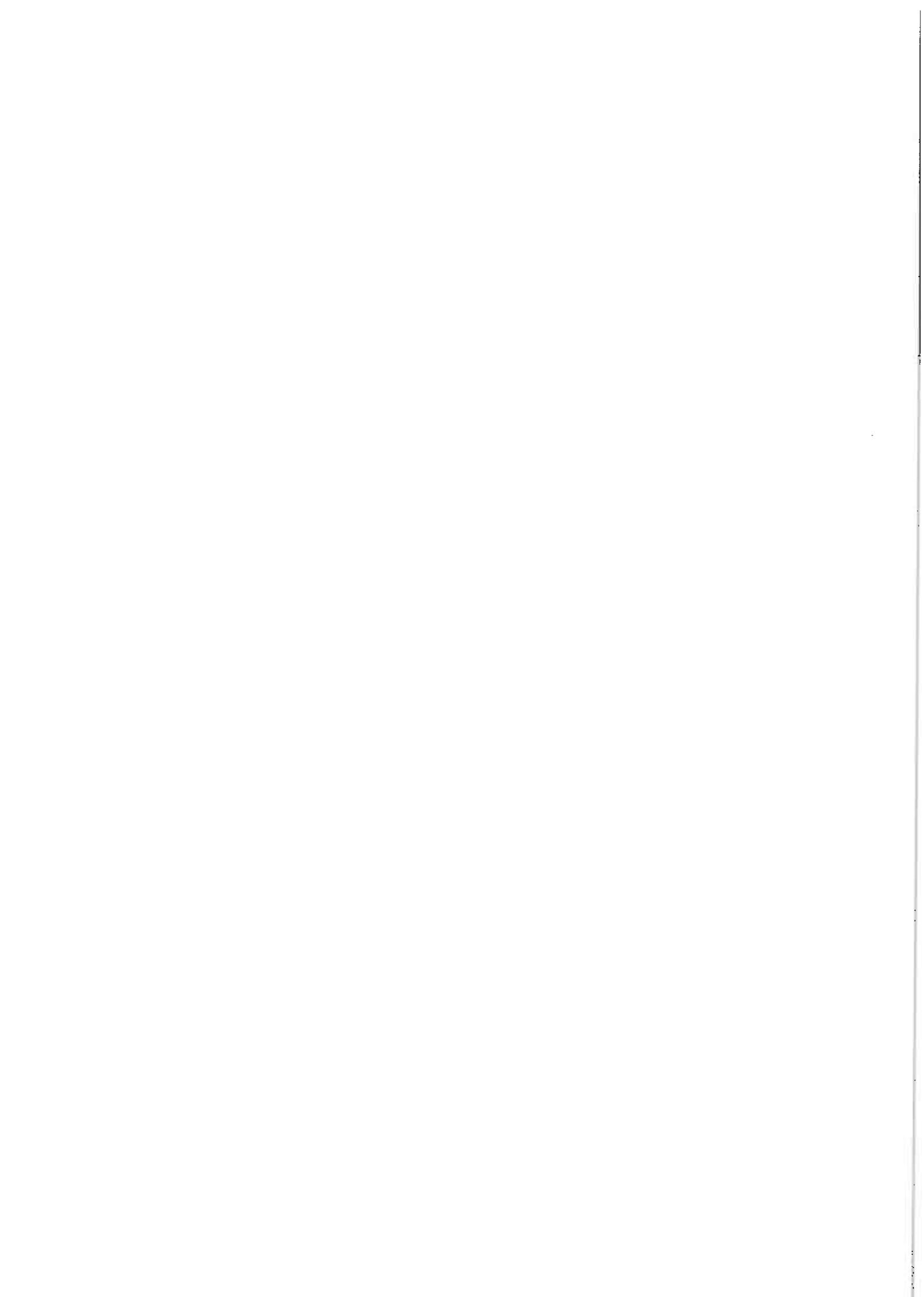
**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le plan de formation 2020 joint en annexe.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**







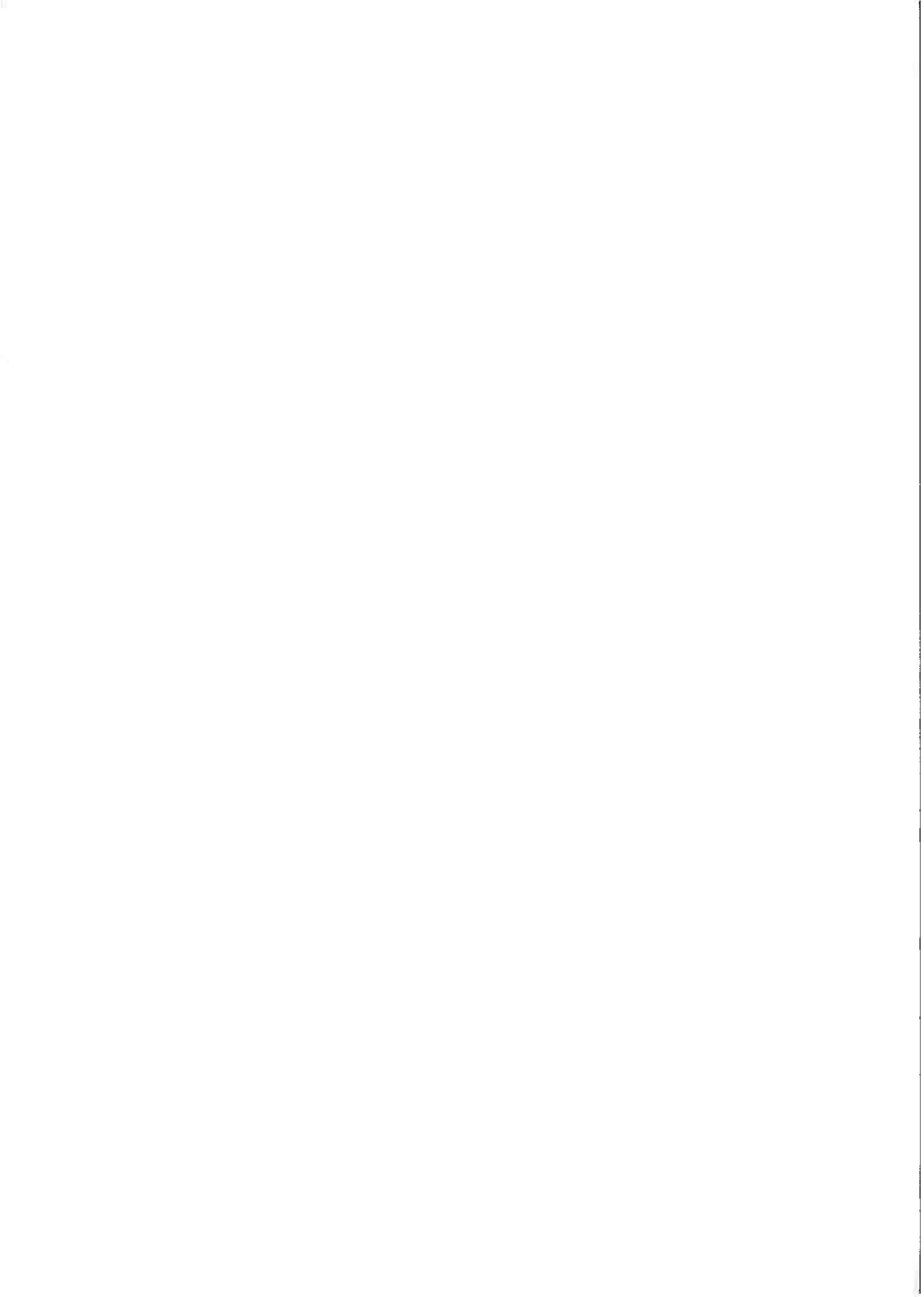
Envoyé en préfecture le 04/03/2020  
 Reçu en préfecture le 04/03/2020 Annexe n° 24  
 Affiché le   
 ID : 032-200023620-20200227-2702202037-DE

5. Ressources Interne	Gestion AT, MP et invalidité				0	
6. Accueil / secrétariat de direction					0	
7. Management	Rôle du manager pour favoriser le bien-être au travail et prévenir les RPS Management transversal	CNFPT CNFPT	1 1	2 2	2 2	0 0

AXE 3 : CONNAISSANCES DE BASE ET OUTILS / MOYENS POUR L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE						
	Intitulé de formation	Organisme formateur	Effectif	Nb jours	Total	coût pédagogique
1. Connaissances de base / repères outils utiles	Clés pour une meilleure communication avec les autres	CNFPT	1	3	3	
	Gérer son temps au regard de ses objectifs	CNFPT	1	3	3	
	Organisation et gestion de son temps	CNFPT	1	2,5	2,5	
	Planifier, organiser et contrôler l'activité d'une équipe	CNFPT	1	3	3	
	Gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil	CNFPT	1	3	3	
	Pilotage de projet : organisation, planification, animation	CNFPT	1	3	3	
	Communication et relations professionnelles	CNFPT	1	3	3	
	Intra remise à niveau bases excel windows 2010	CNFPT	12	1	12	
	Se mettre en conformité avec RGPD	IB Formations	1	3	3	
	le RGPD	CNFPT	1	1	1	
2. Mobilités et reclassements	Prépa concours oral	CNFPT	2	1	2	
	Prendre sa retraite : se préparer aux changements à venir	CNFPT	1	2	2	

AXE 4 : HYGIÈNE ET SÉCURITÉ						
	Intitulé de formation	Organisme formateur	Effectif	Nb jours	Total	coût pédagogique
1. Professionnaliser les acteurs de l'H&S					0	
2. Règlements et habilitations nécessaires					0	
3. Prévention des risques et de l'usure professionnelle					0	

AXE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES						
	Intitulé de l'initiative	Organisme formateur	Efficacité	Nb jours	Total	coût par él.
1. Favoriser le développement durable					0	
2. Accompagner la conduite au changement	enjeux de l'intelligence collective : développer la coopération	CNFPT	1	2	2	
	atelier découverte sur l'intelligence collective	CNFPT	1	1	1	
	Accompagner le changement intra	CNFPT	12	1	12	
	Relation élus / agents à l'occasion renouvellement des conseils mun / com	CNFPT	15	1	15	
3. Renforcer l'image et la communication de la collectivité					0	
4. Renforcer le couple communes / intercommunalité					0	
<b>TOTAUX</b>					<b>238</b>	<b>0</b>
<b>Soit par agent</b>					<b>1,24</b>	<b>0,00</b>



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

n° 27022020-38

Objet

**AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

Modification simplifiée du  
plan local d'urbanisme de  
l'ISLE-JOURDAIN :  
approbation

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEJNIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le plan local d'urbanisme de l'ISLE-JOURDAIN doit être modifié afin d'ajuster le règlement écrit et les OAP.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU de l'ISLE-JOURDAIN s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-36 à L153-40, L153-45 à L153-48 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 mai 2017 ayant approuvé le plan local d'urbanisme de l'ISLE-JOURDAIN ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 décembre 2019 prescrivant la modification et définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu la mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU qui s'est déroulée du lundi 16 décembre 2019 au 24 janvier 2020 ;

Vu le bilan de la mise à disposition joint à la délibération ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public :

- le rapport de présentation complété pour justifier les deux points de la modification attenant aux liaisons douces et à la diversification de l'habitat ;
- limiter la largeur de la chaussée à 5,00 m et imposer un seul piétonnier de deux mètres uniquement sur le secteur des PINS pour la faisabilité du projet ;
- supprimer la phrase « minimum 240 logements » de la page 36 du document OAP sur la zone des Martines ;
- rajouter en page 34 du règlement écrit : « Pour les bâtiments d'activités, la hauteur ne doit pas excéder 3 niveaux. ».

Considérant que la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de prendre acte du bilan de la mise à disposition t'elle qu'il est annexé à la délibération et d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;
- d'approuver la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture (ou Sous-Préfecture) du Gers et en Direction Départementale des Territoires (DDT).

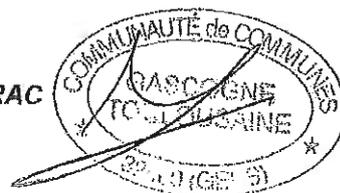
Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de l'ISLE-JOURDAIN durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes.

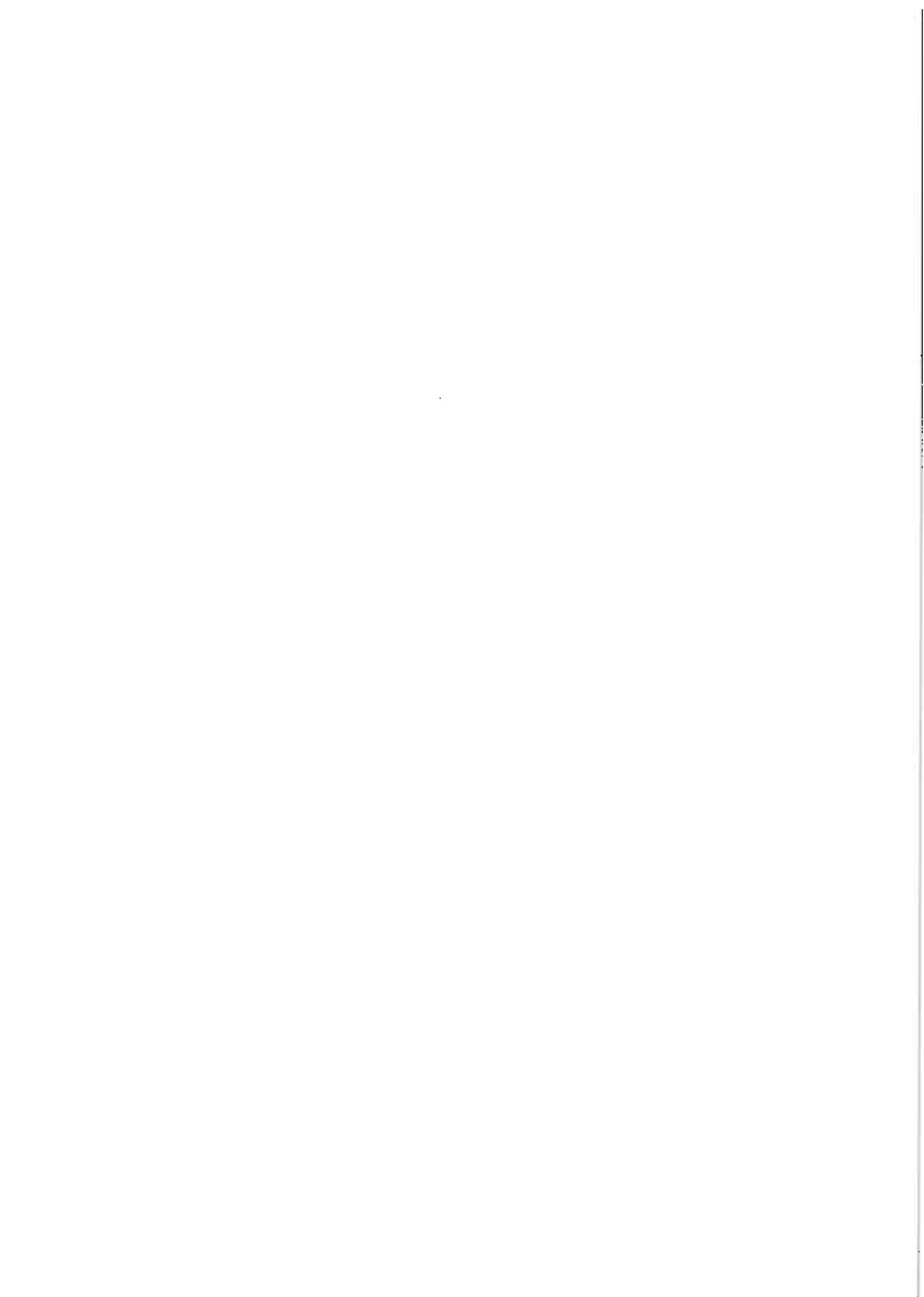
La présente délibération sera exécutoire après sa réception par le préfet du Gers et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le  
Expédiée à la Préfecture le  
Affichée le

**Le Président,**

**Francis IDRAC**





EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février; à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

n° 27022020-38

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

Objet

**AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

Modification simplifiée du  
plan local d'urbanisme de  
l'ISLE-JOURDAIN :  
approbation

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH, Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que le plan local d'urbanisme de l'ISLE-JOURDAIN doit être modifié afin d'ajuster le règlement écrit et les OAP.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée du PLU de l'ISLE-JOURDAIN s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-36 à L153-40, L153-45 à L153-48 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 mai 2017 ayant approuvé le plan local d'urbanisme de l'ISLE-JOURDAIN ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 2 décembre 2019 prescrivant la modification et définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu la mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU qui s'est déroulée du lundi 16 décembre 2019 au 24 janvier 2020 ;

Vu le bilan de la mise à disposition joint à la délibération ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public :

- le rapport de présentation complété pour justifier les deux points de la modification attenant aux liaisons douces et à la diversification de l'habitat ;
- limiter la largeur de la chaussée à 5,00 m et imposer un seul piétonnier de deux mètres uniquement sur le secteur des PINS pour la faisabilité du projet ;
- supprimer la phrase « minimum 240 logements » de la page 36 du document OAP sur la zone des Martines ;
- rajouter en page 34 du règlement écrit : « Pour les bâtiments d'activités, la hauteur ne doit pas excéder 3 niveaux. ».

Considérant que la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de prendre acte du bilan de la mise à disposition telle qu'il est annexé à la délibération et d'approuver les modifications apportées au projet de PLU ;
- d'approuver la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture (ou Sous-Préfecture) du Gers et en Direction Départementale des Territoires (DDT).

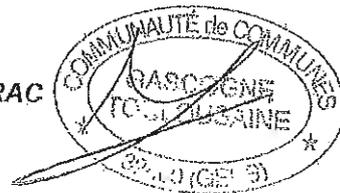
Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de l'ISLE-JOURDAIN durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de communes.

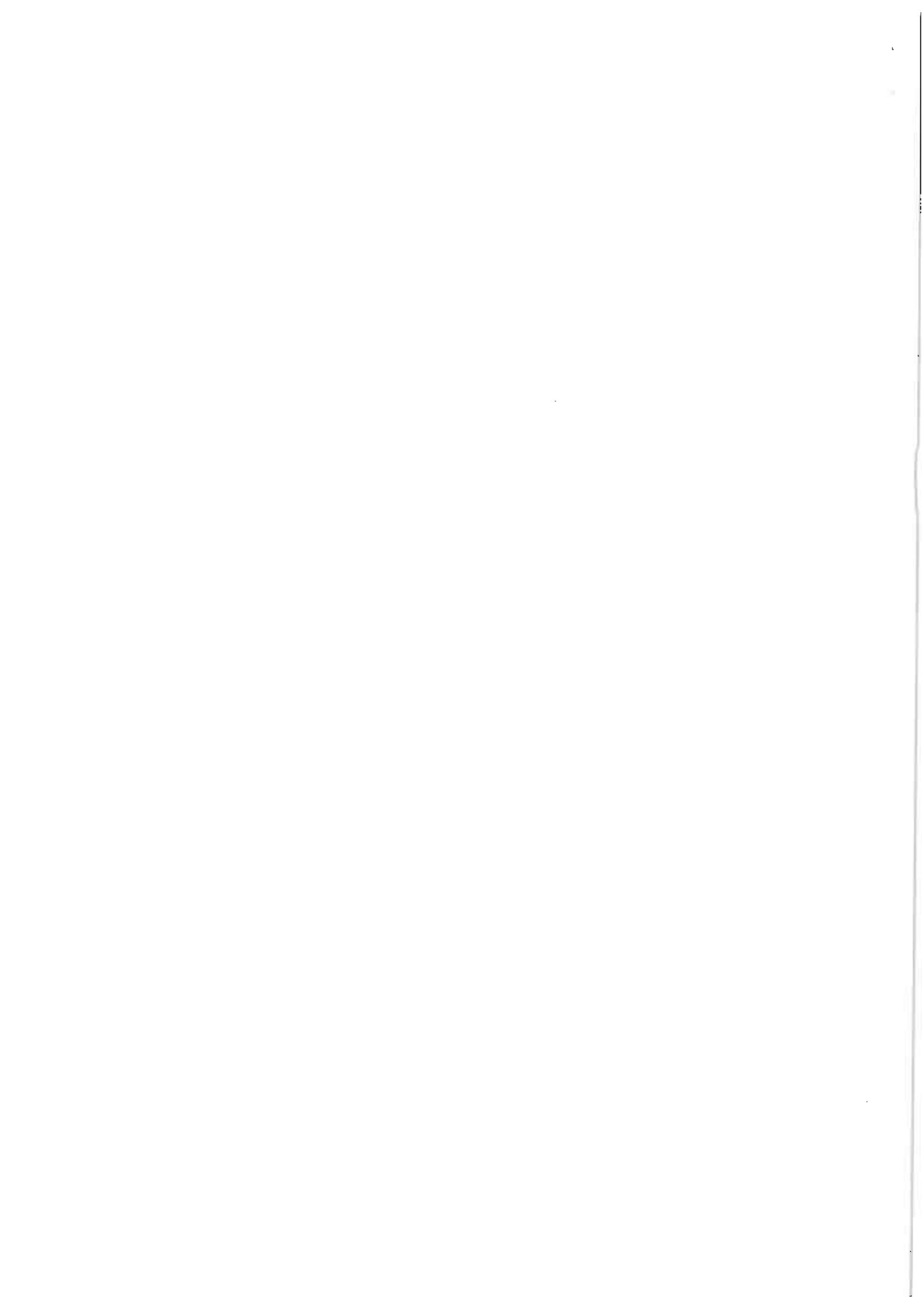
La présente délibération sera exécutoire après sa réception par le préfet du Gers et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 28 mai 2020  
Expédiée à la Préfecture le 28 mai 2020  
Affichée le 14 mai 2020

*Le Président,*

**Francis IDRAC**





DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-39

Objet

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

ZAE du Roulage :  
convention d'occupation  
du domaine public entre  
la CCGT et la société  
EXCENT FRANCE

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le Président informe l'assemblée que la société EXCENT FRANCE, implantée sur la ZAE du Roulage à PUJAUDRAN, a contacté les services de la CCGT il y a quelques mois pour faire part de ses problématiques de stationnement et demander s'il était possible de racheter à la CCGT un terrain limitrophe à sa parcelle afin d'y aménager des places de stationnement supplémentaires.

Les services de la CCGT ont étudié cette demande d'un point de vue technique et réglementaire et il s'est avéré qu'il n'est pas possible de donner une suite favorable à cette demande. En effet le terrain visé par la société EXCENT FRANCE supporte une mare temporaire qui fait l'objet d'un périmètre de protection et qui est identifiée dans le PLU de la commune PUJAUDRAN.

Lors d'une réunion de travail entre la CCGT et la société EXCENT FRANCE le 10 octobre 2019, en présence du Président, la CCGT a proposé une solution alternative pour permettre à la société EXCENT FRANCE de résoudre ses problématiques de stationnement. Il s'agit de mettre en place une convention d'occupation du domaine public autorisant la société EXCENT FRANCE d'aménager à sa charge des places de stationnement sur le domaine public devant son site (cf. document de présentation joint en annexe n° 1).

Le Président rappelle que ce projet a ensuite été présenté et validé en commission « Développement économique » lors de la séance du 26 novembre 2019.

Un projet de convention d'occupation du domaine public a donc été établi afin de définir précisément les modalités d'aménagement de ces places de stationnement (cf. convention jointe en annexe n° 2). Par ailleurs, la société EXCENT FRANCE devra également obtenir une autorisation d'urbanisme dans la mesure où le projet prévoit de créer plus de 10 places de stationnement (procédure de déclaration préalable).

L'ensemble des coûts liés à l'aménagement et à l'entretien de ces places de stationnement seront pris en charge par la société EXCENT FRANCE.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de donner son accord à la société EXCENT FRANCE pour l'aménagement de places de stationnement sur le domaine public appartenant à la CCGT, sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme et du respect des conditions mentionnées dans la convention d'occupation du domaine public ;
- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation du domaine public

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le 04/03/2020

ID : 032-200023620-20200227-2702202039-DE



**Gascogne Toulousaine**  
communauté de communes

**ZAE du Roulage - Projet de création de places de stationnement pour la société EXCENT**

**Réunion de travail CCGT / Société EXCENT**

**Jeudi 10 octobre 2019**

## ZAE du Roulage - Projet de création de places de stationnement pour la société EXCENT

Envoyé en préfecture le 04/03/2020  
Reçu en préfecture le 04/03/2020  
Affiché le



ID : 039-2000023620-20200227-27022020394-DE

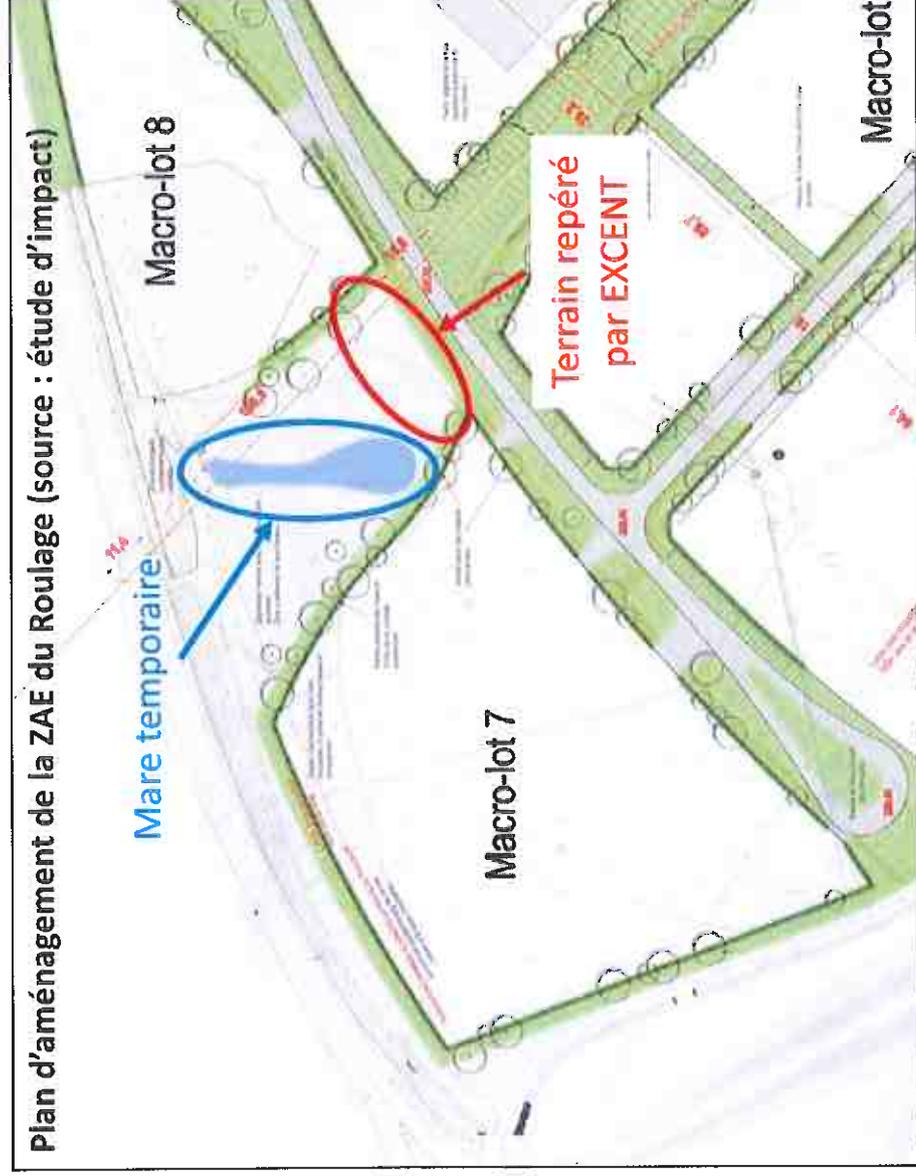


- La société EXCENT a besoin de 20 à 30 places de stationnement supplémentaires car son parking est saturé.
- Des véhicules stationnent donc quotidiennement de façon « sauvage » sur les bandes enherbées (espace public) situées devant l'entrée du site.
- La société EXCENT a sollicité la CCGT pour trouver une solution à ce problème.



## ZAE du Roulage - Projet de création de places de stationnement pour la société EXCENT

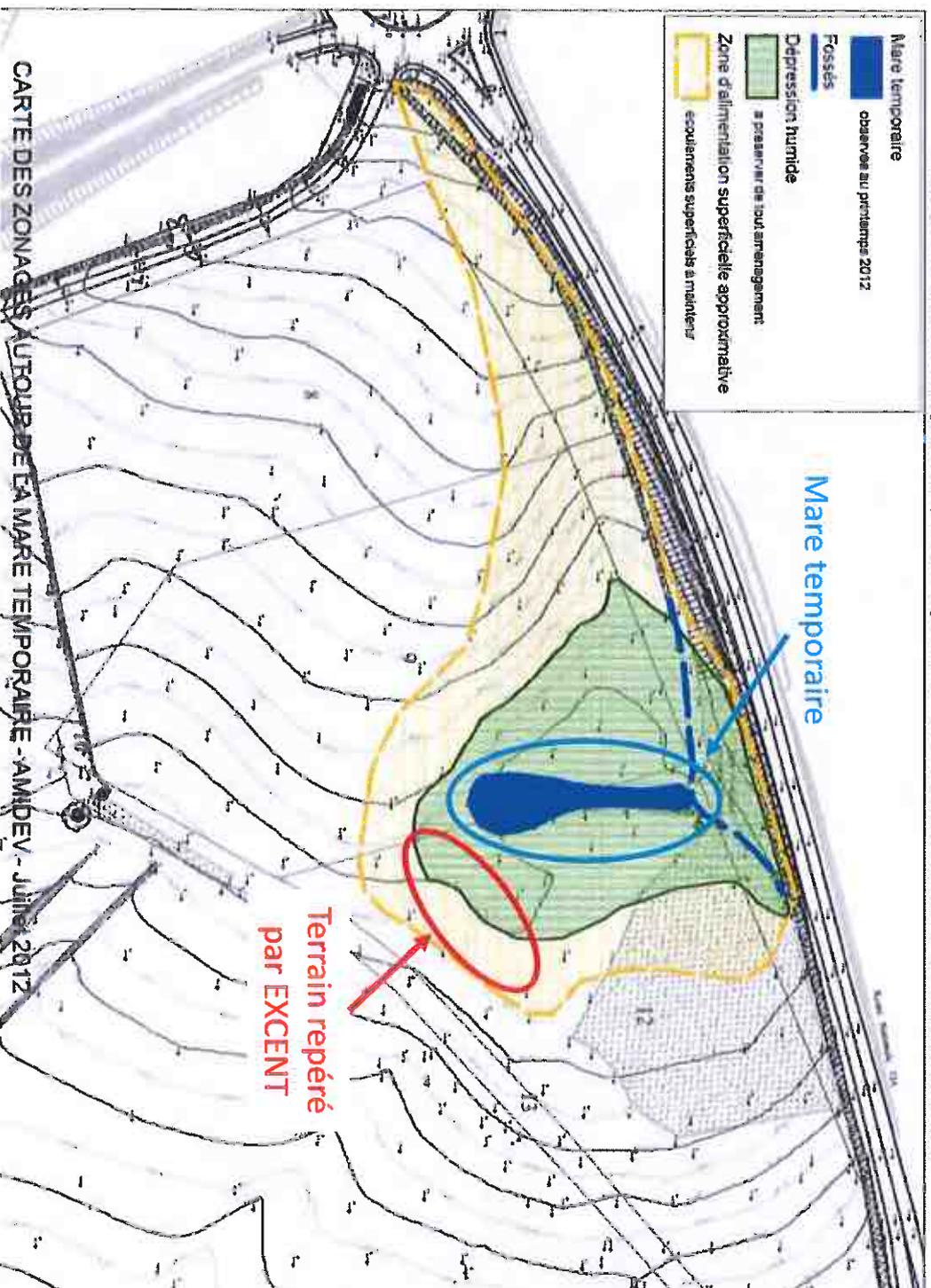
Envoyé en préfecture le 04/03/2020  
Reçu en préfecture le 04/03/2020  
Affiché le  
ID : 032-200023620-20200227-2702202039-DE



La société EXCENT avait repéré un terrain à l'Est de son site pour la création de stationnement. Ce terrain appartient à la CCGT (espace vert de la ZAE) et se situe à proximité d'une mare temporaire.

# ZAE du Roulage - Projet de création de places de stationnement pour la société EXCENT

Carte n°19 : Mare temporaire ; zone à préserver de tout travaux et de l'enfrichement



Après vérification des règles d'urbanisme et des préconisations issues de l'étude d'impact (cf. carte ci-contre), ce terrain est situé dans les périmètres de protection de la mare temporaire.

Ce terrain ne peut donc pas être aménagé.



## ZAE du Roulage - Projet de création de places de stationnement pour la société EXCENT

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

ID : 032-2000028620-20200227-270202009-DE



Afin de trouver une solution alternative, les services de la CCGT ont étudié les possibilités de création de stationnement sur les bandes enherbées (espace public) qui font actuellement l'objet de stationnement « sauvage ».

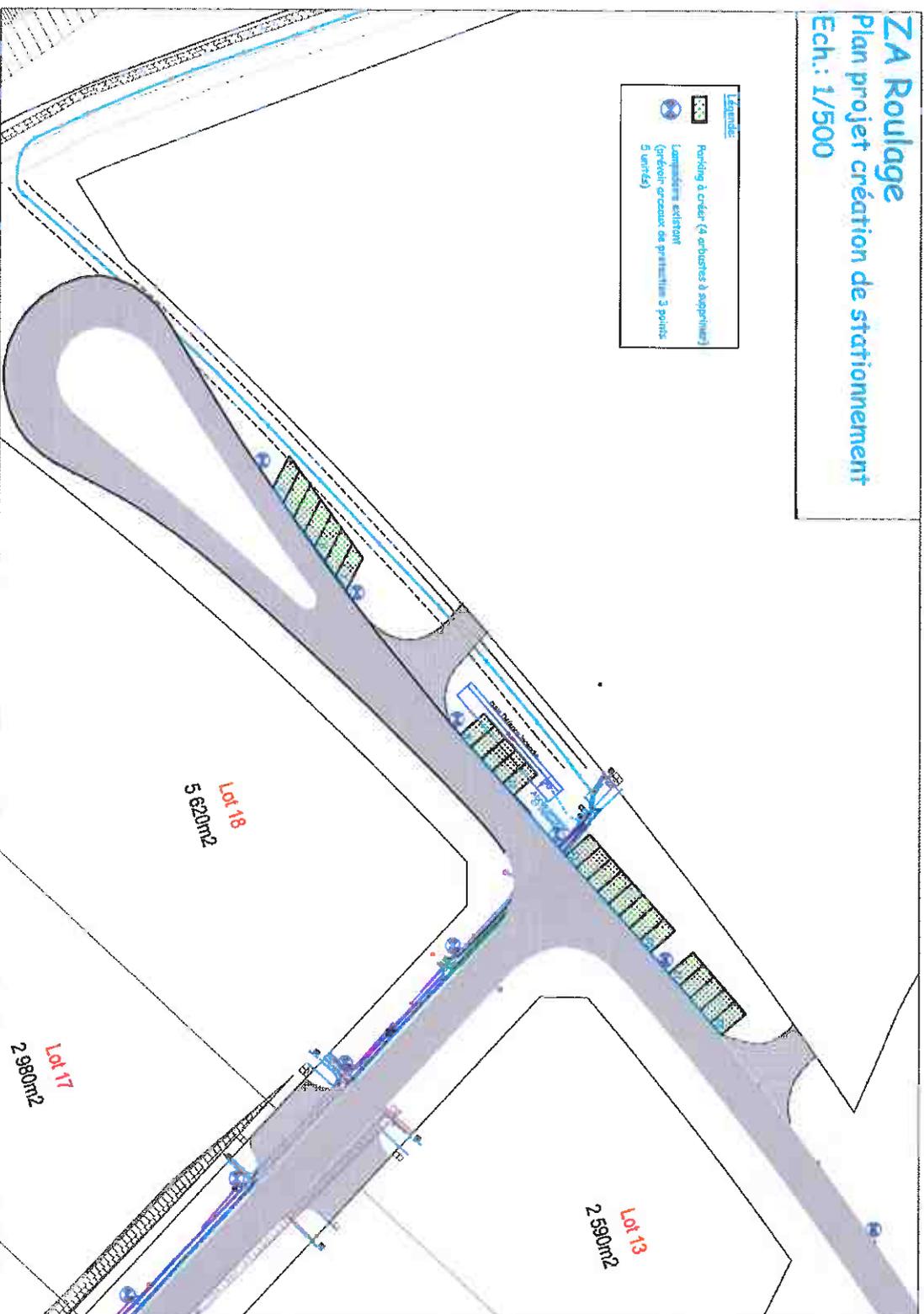


# ZAE du Roulage - Projet de création de places de stationnement pour la société EXCENT

## ZA Roulage

### Plan projet création de stationnement

Ech.: 1/500



1<sup>ère</sup> esquisse réalisée par les services de la CCGT :

- Création de 25 places de stationnement
- 4 arbustes à supprimer et à remplacer
- 5 arceaux de protection à implanter au niveau des candélabres

Les modalités de réalisation de ce projet sont à définir entre la CCGT et EXCENT, mais la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public apparaît a priori comme la solution la plus adaptée.

Envoyé en préfecture le 04/03/2020  
Reçu en préfecture le 04/03/2020  
Affiché le



ID : 038-200029620-20200227-2702202039-DE



## CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine en date du 24 novembre 2015, il a été acté la vente de la parcelle cadastré macro-lot n°7 BK76 de la ZAE du Roulage à Pujaudran à la société EXCENT FRANCE.

Au regard des problématiques de stationnement rencontrées par la société EXCENT FRANCE en raison du très fort développement de l'entreprise ces dernières années, la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a donné son accord à la société EXCENT FRANCE pour l'aménagement de places de stationnement sur le domaine public devant le site de la société EXCENT FRANCE.

En ce sens, il a été convenu d'établir une convention d'occupation du domaine public,

### ENTRE LES SOUSSIGNES

La **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE**, dont le siège est à l'Isle Jourdain (32600), Rue Louis Aygobère, ZA du Pont Peyrin, identifiée sous le numéro SIRET 200023620 00012,  
Représentée par **M. IDRAC Francis**, Président de ladite communauté de communes, dûment habilité par une délibération du conseil communautaire en date du 14 avril 2014, et a le pouvoir de signer tout acte relatif à ce dossier en vertu de la délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2020,

D'UNE PART,

Et

La **société EXCENT FRANCE**, dont le siège est au basé au 2 avenue Léon Foucault 31170 COLOMIERS, identifiée sous le numéro SIRET 64203035700130,  
Représentée par M. CHAUMES Philippe, PDG/ de ladite société,

D'AUTRE PART,

## I. **Objet**

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, représentée par son Président, autorise la société EXCENT FRANCE à aménager des places de stationnement sur le domaine public conformément aux conditions établis ci-après.

Tous les frais occasionnés par la création de ces places de stationnement sur le domaine public sont à la charge de la société EXCENT FRANCE.

## II. **Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter de la signature de la présente convention.

Aucune reconduction tacite n'est envisagée dans le cadre de cette occupation domaniale.

Les parties conviennent dès lors que tout renouvellement devra être conclu par accord express, faisant l'objet d'une nouvelle convention, et après que les parties aient précisé les conditions futures d'occupation.

## III. **Désignation**

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine autorise la société EXCENT France à aménager les places de stationnement sur la partie de la parcelle BK 77 située devant l'entrée de son site et appartenant à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, comme indiqué sur le plan joint à cette convention.

## IV. **Conditions**

### 1. **Engagements de la société EXCENT FRANCE**

La société EXCENT FRANCE s'engage à créer les places de stationnement comme indiqué sur le plan joint à cette convention. Le nombre de places de stationnement créées sur la parcelle ne pouvant être supérieur à 31 places.

La société EXCENT FRANCE s'engage à supporter techniquement et financièrement la totalité des travaux. Par ailleurs, la société EXCENT FRANCE devra également obtenir une autorisation d'urbanisme dans la mesure où le projet prévoit de créer plus de 10 places de stationnement (procédure de déclaration préalable).

Par ailleurs, la société EXCENT France s'engage à respecter les spécifications techniques suivantes pour l'aménagement et l'utilisation des places de stationnement :

- Réaliser les démarches de DT / DICT ;
- Implanter contradictoirement sur site l'emprise des places de stationnement avec les services techniques de la CCGT ;
- Fournir et faire valider préalablement par les services de la CCGT un cahier des charges détaillant les matériaux prévus pour la réalisation des places de stationnement. Il est précisé ici que le revêtement utilisé devra être perméable ;

- Déplacer ou remplacer tous les arbres présents dans l'emprise du projet lors de l'aménagement des places de stationnement ;
- Conformément au règlement du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune de Pujaudran, les aires de stationnement seront arborées à raison d'au moins un arbre de haute tige pour 4 emplacements (en plus des arbres existants à déplacer ou à remplacer).
- Installer des arceaux de protection 3 points autour des candélabres situés dans l'emprise du projet ;
- Assurer l'entretien des places de stationnement (l'entretien des espaces verts limitrophes reste à la charge de la CCGT).

## **2. Engagements de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine s'engage à autoriser l'aménagement des places de stationnement tel que prévu sur le plan joint à cette convention, sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme et du respect des conditions et des spécifications techniques énoncées ci-dessus.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine s'engage à assurer l'entretien du domaine public limitrophe

## **V. Régime général d'occupation**

### **1. Domanialité publique**

La présente convention d'utilisation est conclue en vertu du régime de la domanialité publique. Dans ces conditions, la société EXCENT FRANCE accepte les caractéristiques particulières attachées à cet usage. Celle-ci est en effet, précaire et révocable, elle est temporaire, conformément aux obligations des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

A ce titre la société EXCENT FRANCE ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux.

### **2. Occupation personnelle**

La présente convention est accordée à titre strictement personnel. Toute cession partielle ou totale de la présente convention par la société EXCENT FRANCE, sous quelques modalités que ce soit, est strictement interdite. Elle ne peut en aucun cas disposer des espaces, objet de la présente, au profit de tiers autres que sa clientèle propre.

### **3. Engagement des deux parties**

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée illimitée à compter de la date de signature par les deux parties. Cependant, elle pourra être résiliée à tout moment sur avis motivé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, la société EXCENT FRANCE s'engage à effectuer et à prendre en charge les frais liés à la dépose et à la remise en état du site.

## **VI. Assurances**

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine assure, selon les règles du droit commun, les biens mis à disposition de l'occupant, en sa qualité de propriétaire.

La société EXCENT FRANCE, pour sa part, s'engage à faire sienne toute obligation d'assurance pour couvrir les risques inhérents à l'activité qu'il met en œuvre sur le domaine public.

Il lui appartient de prendre toutes les assurances liées aux dommages matériels, corporels ou autres, pouvant être occasionnés durant l'occupation du domaine public, et susceptibles d'engager sa responsabilité.

L'occupant s'engage ainsi à prendre toutes dispositions utiles ou nécessaires pour assurer ses installations, techniques ou commerciales, son matériel ou mobilier, contre les dommages qu'il pourrait subir dans le cadre de son activité durant son occupation du domaine public.

## **VII. Résiliation**

### **1. Résiliation par la CCGT pour motif d'intérêt général**

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine se réserve le droit de résilier la présente convention, et ce, pour tout motif d'intérêt général. Les parties conviennent que cette résiliation pourra donner lieu à une juste indemnité, négociée au regard des justificatifs produits par la société EXCENT FRANCE.

La résiliation pour motif d'intérêt général sera notifiée par courrier recommandé avec accusé réception. Elle prendra effet à l'issue d'un préavis de 6 mois, déclenché à la date de réception dudit courrier.

### **2. Résiliation par la CCGT du fait du comportement de l'occupant**

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine se réserve le droit de résilier la présente convention :

- en cas d'inexécution ou manquement de la société EXCENT FRANCE à l'une de ses obligations prévues à la présente convention ;
- en cas de cessation permanente d'activité ou de disparition statutaire de la société ;

- au cas où la société viendrait à cesser volontairement ou non, pour quelque motif que ce soit, l'exercice dans les lieux de l'activité faisant l'objet de la présente convention ;
- en cas d'infraction à la réglementation applicable à un titre quelconque à l'activité exercée dans les lieux ;

La résiliation interviendra après une mise en demeure restée sans effet, à l'issue d'un préavis de 6 mois. Elle sera notifiée à la société par courrier recommandé avec accusé réception.

Aucune indemnité ne pourra être due à la société, par la CCGT, dans le cadre d'une telle résiliation.

### **3. Résiliation à l'initiative de la société EXCENT France**

La société pourra résilier la présente convention, de manière unilatérale, et pour tout autre motif que ceux invoqués précédemment, après en avoir informé la CCGT au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Ladite résiliation interviendra dans un délai de 6 mois à compter de la date de réception du courrier recommandé, et ne donnera lieu à aucune indemnité de la part de la CCGT.

## **VIII. LITIGES**

Toutes difficultés, à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention qui n'auraient pu faire l'objet d'un règlement amiable, seront soumises au Tribunal Administratif de Pau.

Fait en deux exemplaires

A l'Isle-Jourdain, le 03/03/2020

<p><b>Pour la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine</b></p> <p><i>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</i></p>	<p><b>Pour la société EXCENT FRANCE</b></p> <p><i>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</i></p>
---	---

**ANNEXE**  
**PLAN DES PLACES DE STATIONNEMENT A CREER SUR LE DOMAINE PUBLIC**



 Places de stationnement à créer sur le domaine public

DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-40

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

**Objet**

**DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**

Approbation du protocole  
d'accord Territoire  
d'Industrie Gers - Tarn et  
Garonne

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le Président informe l'assemblée que le protocole d'accord du contrat Territoire d'Industrie de l'Interdépartemental Gers Tarn et Garonne (Pays Portes de Gascogne et Pays Garonne Quercy Gascogne) a été validé par le Comité régional.

Ce protocole d'accord, qui est joint en annexe, présente notamment :

- les enjeux spécifiques du Territoire d'Industrie Gers-Tarn et Garonne ;
- les 5 axes de la stratégie du Territoire d'Industrie ;
- le plan d'actions retenu.

Ce protocole d'accord a été validé à chaque étape de sa construction lors des comités de pilotages locaux puis par le conseil syndical du Pays Portes de Gascogne. Les communautés de communes étant signataires du protocole, il est donc nécessaire que celles-ci délibèrent pour l'approuver.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le protocole d'accord du contrat Territoire d'Industrie Gers-Tarn et Garonne ;
- d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis DRAC**





PAYS  
PORTES DE  
GASCOGNE



GARONNE QUERCY GASCOGNE  
Pays d'équilibre territorial et rural



Zélieux • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

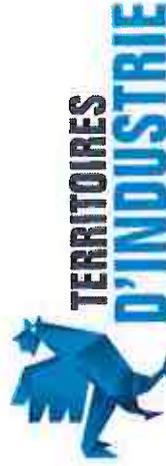
## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE Gers Tarn & Garonne

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

- Le PETR du Pays Portes de Gascogne représenté par son Président Guy MANTOVANI et Monsieur Raymond VALL, Sénateur du Gers, réfèrent aux coopérations territoriales et réfèrent au Territoire d'industrie,
  - Les communautés de communes formant le PETR du Pays Portes de Gascogne, à savoir :
    - o La communauté de communes Bastides de Lomagne (32) représentée par Monsieur Guy MANTOVANI, Président
    - o La communauté de communes Coteaux Arrats Gimone (32) représentée par Monsieur Pierre DUFFAUT, Président
    - o La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (32) représentée par Monsieur Francis IDRAC, Président
    - o La communauté de communes de la Lomagne Gersoise (32) représentée par Monsieur Jean-Louis CASTELL, Président
    - o La communauté de communes du Savès (32) représentée par Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président
  - Le PETR Garonne Quercy Gascoigne représenté par Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, réfèrent au Territoire d'industrie,
  - Les communautés de communes formant le PETR Garonne Quercy Gascoigne, à savoir :
    - o La communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain (82) représentée par Monsieur Thierry DELBREIL, Président
    - o La communauté de communes Pays de Serres en Quercy (82) représentée par Monsieur Claude VERIL, Président
    - o La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne (82) représentée par Madame Marie-Claude NEGRE, Présidente
    - o La communauté de communes des Deux Rives (82) représentée par Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président
    - o La communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise (82) représentée par Monsieur Francis GARRIGUES, Président
    - o La communauté de communes Terres des Confluences (82) représentée par Monsieur Bernard GARGUY, Président
- ci-après, les « **intercommunalités** » :

## PROTOCOLE D'ACCORD



ET

- Le Conseil régional représenté par sa Présidente, Carole DELGA
  - L'État représenté par le Préfet de Région Etienne GUYOT ou son représentant
  - La Banque des territoires, groupe Caisse des Dépôts et Consignations représenté par son directeur régional Thierry RAVOT,
  - Bpifrance représentée par sa directrice réseau Sud Veronique Yedrine
  - Pôle emploi représenté par son directeur régional Serge Lemaître
  - Business France représenté par son directeur interrégional François MATRAIRE
  - L'AFEC représentée par son Délégué régional, Jean-Sébastien FIORENZO.
  - La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers, représentée par Monsieur Mathieu BLUGEON, Directeur
  - La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Tarn-Et-Garonne, représentée par François-Xavier PESTEL, Directeur
  - L'UNIM, représentée par son Président, Bruno BERGOEND.
- ci-après, les « **partenaires publics** » ;  
 D'autre part,

**AINSI QUE**

- Les industriels, représentés par Monsieur Frank PHILIPPONNEAU, Directeur de Latécoère Aérostructures – site de Glimont (32), Monsieur Jean-Pierre LABORIE, Président de la Coopérative Qualisol (82)

L'ensemble des **intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels** sont dénommés ci-après les « **signataires** ».

Il est convenu ce qui suit.

**I-PRÉSENTATION DU PROTOCOLE..... 5**

PREAMBULE..... 5

- a) L'initiative « Territoires d'industrie » ..... 5
- b) Territoire d'industrie en Région Occidentale Pyrénées Méditerranée ..... 5
- c) Le Territoire d'industrie Gers / Tarn et Garonne ..... 7

ENJEUX DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE GERS-TARN ET GARONNE ..... 9

- a) Déficit d'attractivité et de recrutement ..... 9
- b) Endoavement marqué pour une majorité du territoire, disparition des services publics ..... 9
- c) Liens formation – économie distendus ..... 10
- d) Une projection locale à effectuer sur l'industrie de demain ..... 10
- e) Des enjeux de re-territorialisation de l'activité productive ..... 11

AMBITON ET PRIORITES ..... 12

- a) Ambitions générales ..... 12
- b) Une stratégie en 5 axes ..... 13
- c) Un travail réalisé sur les priorités du territoire ..... 16

ACTIONS DE LA ENGAGEMENTS ..... 17

RETOUR ATELIER INTERDEPARTEMENTAL "ENTREPRISES" ..... 17

**II-CONTRAT..... 18**

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT ..... 18

ARTICLE 2. ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES ..... 18

ARTICLE 3. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE LOCAL DU PROJET ..... 19

ARTICLE 4. PLAN D'ACTIONS ..... 20

- Axe 1 – Accompagner la mutation durable du secteur agroalimentaire ..... 20
- Axe 2 – Consolider l'écosystème aéronautique ..... 21
- Axe 3 – Favoriser l'innovation et le développement du secteur de la construction ..... 22
- Axe 4 – Soutenir les projets structurants sur la filière environnement-énergie ..... 23
- Axe 5 – Être support au développement de l'économie productive ..... 24

ARTICLE 5. DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DU CONTRAT ..... 26

ARTICLE 6. SUIVI ET REALISATION ..... 27

ARTICLE 7. TRAITEMENT DES LITIGES ..... 27

**III-ANNEXES ..... 28**

## I-PRESENTATION DU PROTOCOLE

### PREAMBULE

#### a) L'initiative « Territoires d'industrie »

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur deux principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut » ;

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

#### b) Territoire d'industrie en Région Occitanie Pyrénées Méditerranée :

Dans le cadre de son SRDEII adopté le 2 février 2017, la Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée a fait du soutien à son tissu industriel une de ses priorités, que ce soit au travers de son appui à la structuration des filières, comme de ses soutiens aux entreprises en matière d'investissement, d'innovation et d'export, ou de ses outils d'ingénierie financière. En articulation avec les politiques déployées par l'Etat au plan national, la Région Occitanie bâtit une stratégie offensive visant à conforter la structuration de ses filières d'excellence, moderniser son tissu industriel et renforcer son ancrage dans les territoires.

Consciente des enjeux liés à la numérisation et la robotisation, la Région Occitanie a lancé dès 2014 son premier plan « Usine du Futur 2015-2017 », doté de 33,1 M€ pour accompagner les entreprises régionales sur ces enjeux technologique, numérique, organisationnel, et environnemental. Ce plan a permis de mobiliser 36 M€, au-delà des objectifs initiaux.

Dans le prolongement du succès de ce premier plan, la Région s'engage, au côté des partenaires industriels, de l'agence régionale AD'OCC à accompagner les entreprises industrielles d'Occitanie dans une démarche de transformation significative et durable de leur système productif. Pour ce faire, et en cohérence notamment avec les besoins remontant des territoires à travers le dispositif Territoires d'industries, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée entend renouveler une politique ambitieuse en faveur de l'industrie du futur. A cet effet, avec le soutien financier de l'Etat dans le cadre du partenariat proposé avec les Régions pour accompagner 10 000 PME vers l'industrie du futur d'ici fin 2022, la Région en met en œuvre un nouveau Programme Régional d'accompagnement des PME et ETI industrielles régionales vers l'industrie du futur reposant sur :

- Un programme d'actions de sensibilisation des entreprises, pour promouvoir, diffuser et valoriser la culture de l'industrie du futur et ses enjeux

- Un parcours d'accompagnement spécifique leur permettant de bénéficier d'une prestation personnalisée de diagnostic, conseil et accompagnement à la transformation qui sera opérée via deux programmes.

Ainsi, aux côtés du programme Industrie du Futur du GIFAS dédié aux entreprises de la filière aéronautique et spatiale, ce programme régional Industrie du Futur adresse les entreprises industrielles toutes filières industrielles confondues et vise à déployer un parcours à caractère incitatif leur permettant de bénéficier d'une offre d'accompagnement par des cabinets spécialisés avec :

- Phase 1 : 5 jours de prestation gratuite pour les entreprises, comprenant un diagnostic 360° et l'élaboration d'une feuille de route,
- Phase 2 : un accompagnement long sur-mesure (maximum 25 jours) financé à 50%, portant sur la définition d'un Business Plan argumenté (coût des actions, retour sur investissement, priorisation des actions), et la mise en œuvre de premières expérimentations.

Les entreprises choisissent librement le prestataire parmi ceux qui auront été référencés par la Région via l'Appel à Manifestation d'intérêt. Le budget est estimé à 3 650 000 € sur 3 ans pour la Région, générant un engagement financier de 6 850 000 € avec l'avance du cofinancement apporté par l'Etat.

La Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée entend faire du rééquilibrage territorial un axe central de sa politique économique. A cet effet, elle se déploie sur les territoires au sein des maisons de Région et mobilise en proximité son agence de développement économique et d'innovation AD'OCC pour faire émerger et accompagner les projets. Elle structure un réseau des développeurs économiques d'Occitanie qui permet de démultiplier son action sur l'ensemble du territoire régional. Elle apporte une attention particulière aux filières à enjeu local génératrices de valeur ajoutée et d'emploi sur les territoires.

La Région Occitanie Pyrénées – méditerranée pilote le dispositif Territoire d'industrie en cohérence avec cette politique.



## ENJEUX DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE GERS-TARN ET GARONNE

### a) Déficit d'attractivité et de recrutement

Toutes filières confondues, le déficit d'attractivité et les difficultés de recrutement sont les deux premières problématiques exprimées par les industriels du Territoire d'Industrie Gers Tarn-Et-Garonne. Elles se manifestent par un manque de candidats qu'ils soient issus du bassin local d'emplois ou externes au territoire. Les employeurs industriels constatent aussi un fort turn-over des cadres recrutés, notamment car leurs conjoint(e)s ne parviennent pas toujours à trouver un emploi en local.

Les profils ingénieurs en bureaux d'études sont difficiles à trouver : la métropole de Toulouse les absorbe. Les entreprises contournent la problématique de mobilité via un recrutement local accompagné de formation au poste de travail. Toutefois, il demeure des difficultés récurrentes liées au savoir-être des candidats (motivation, sérieux, autonomie...)

### b) Enclavement marqué pour une majorité du territoire, disparition des services publics

Seulement quelques secteurs du territoire d'industrie sont accessibles depuis des axes de transports majeurs :

- Une partie du territoire tarn-et-garonnais, située le long de la vallée de la Garonne sur l'axe Toulouse-Bordeaux, est dotée d'infrastructures majeures telles que l'A62 et les 2 échangeurs autoroutiers (Castelsarrasin et Valence d'Agen).
- La communauté de communes de la Gascogne Toulousaine côté gersois, riveraine de la RN124 sur seulement 20km et située à proximité de la rocade toulousaine.

Pour le reste du périmètre "territoire d'industrie Gers/Tarn et Garonne" le manque d'infrastructures de transports internes et l'éloignement aux grandes infrastructures régionales et nationales est une contrainte majeure qui s'ajoute à la disparition des services publics et des services de santé dans la liste des premières causes invoquées par les chefs d'entreprises.

Ces problématiques sont d'autant plus difficiles à résoudre que ces territoires et entreprises sont confrontés au phénomène de métropolisation. Une récente étude AFPA menée sur le département 82 note les problèmes de mobilités rencontrés par les salariés du secteur industriel : la norme pour aller travailler est le véhicule individuel, d'autant qu'il n'existe pas de transport collectif en zone rurale et que les initiatives spontanées de covoiturage restent marginales.

### c) Liens formation – économie distendus

Par ailleurs, les entreprises déplorent l'insuffisance d'informations à destination de tous les publics qui pourraient être intéressés par les métiers de l'industrie et demandant davantage d'échanges et d'actions communes avec l'Éducation Nationale (sensibilisation et aide à l'orientation), l'Enseignement Supérieur (préparation à l'exercice professionnel et insertion dans l'emploi) et les services chargés d'accompagner les demandeurs d'emplois tels que le Pôle Emploi, les missions locales (formation continue, accompagnement à la reconversion et stage d'immersion).

Le besoin en centres de formation professionnelle adaptés aux filières et métiers locaux se fait particulièrement ressentir au regard des offres à pourvoir sur l'ensemble du territoire d'industrie (exemples : ZA Grand Sud Logistique (CC Grand Sud Tarn et Garonne), entreprises de la sous-traitance aéronautique ou de l'agroalimentaire, maintenance et sous-traitance de l'industrie ...)

Ce manque de formations sur place est d'autant plus préjudiciable que les industriels locaux ont des avis plutôt favorables au recours à l'apprentissage ou au contrat de professionnalisation qui pourraient être une solution aux difficultés de recrutement, à l'exception des postes d'opérateurs de production.

### d) Une projection locale à effectuer sur l'industrie de demain ....

Le secteur industriel représentant un quart des emplois salariés du territoire, il est essentiel qu'il puisse correspondre aux standards de l'usine d'aujourd'hui et de demain, afin de garantir sa compétitivité et sa stabilité. Il appartient notamment d'agir aux côtés des entreprises pour leur permettre de développer les caractères constitutifs de l'industrie du futur, soit :

- L'usine inclusive, c'est-à-dire qui fait participer un grand nombre d'acteurs pour améliorer ses processus d'innovation, de fabrication, de commercialisation. Il s'agit de permettre à des unités de production de mieux associer à ces process des acteurs de type consommateurs finaux, partenaires & fournisseurs, formation & recherche, habitants, collectivités & élus, autres entreprises du territoire.
- La production durable, qui se préoccupe des générations futures, en assurant une production pérenne tout en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production.
- L'usage accru de technologies pour lequel nous donnons deux exemples
  - o Le numérique, qui amène sur le territoire des problématiques d'infrastructures & de services, mais aussi de formation et d'adaptation du personnel et des organisations aux nouvelles technologies.
  - o Plusieurs entreprises du territoire d'industrie Gers/Tarn et Garonne font remarquer que les innovations dans le domaine de l'électronique impliquent de nouveaux métiers émergents.
- Le recentrage des unités de production sur des cœurs de compétences et des technologies redéployables sur différents secteurs d'activités. L'approche "filiale" qu'a connu le territoire jusqu'ici doit être dépassée pour amener des projets inter-filières, faisant appel à des nouvelles combinaisons productives, et porteurs d'innovation.

## e) Des enjeux de re-territorialisation de l'activité productive

Il convient pour le territoire d'industrie interdépartemental d'anticiper et de répondre à deux phénomènes nouveaux relatifs à l'implantation d'activités productives :

- D'une part, **anticiper les limites de la métropolisation toulousaine** : face à une rareté et une hausse du prix du foncier, face à une hausse des coûts et temps de transports (salariés, marchandises), certains territoires situés jusqu'à 90 minutes de Toulouse développent des offres d'accueils « contre-pied », alternatives à des implantations en périphérie très proches mais de plus en plus saturées.
- D'autre part, **pouvoir répondre aux toutes nouvelles tendances de relocalisation de la production industrielle** : fait nouveau depuis 2018, la France crée plus d'emplois industriels qu'elle n'en détruit. On observe de plus en plus de projets d'implantations liés à de la relocation d'activités externalisées à l'étranger, ou à du développement de nouveaux établissements régionaux.

## AMBITION ET PRIORITES

### a) Ambitions générales

Le projet territoire d'industrie Gers-Tarn et Garonne est basé sur 4 principes fondateurs.

Premièrement, afin d'éviter la dépendance des moyens, il a été jugé utile de se concentrer sur les filières « phares » du territoire, c'est-à-dire celles qui passent (en emploi, en établissements, en notoriété) et qui représentent la majorité des projets industriels connus à ce jour. Il s'agit de 4 filières : l'agro-alimentaire, l'aéronautique, la filière environnement-énergie, et la construction.

Deuxièmement, au-delà de l'accompagnement sectoriel, et dans une volonté de créer des liens entre activités, le développement de « supports » à l'accueil et au développement de l'activité productive doit être une priorité. Ces offres supports sont au nombre de trois :

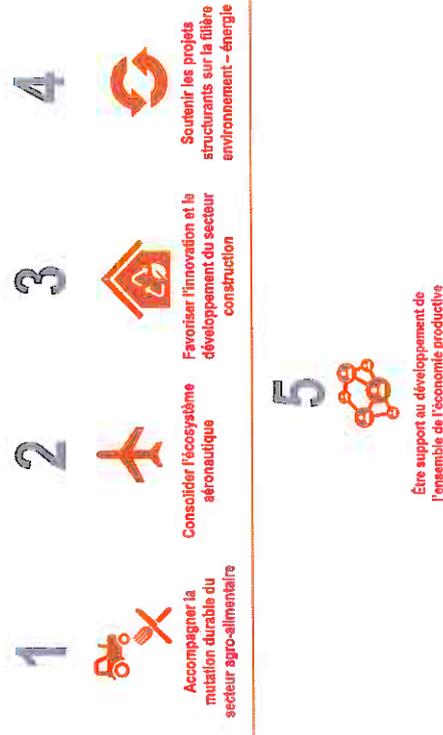
- Les infrastructures (transport, zones d'activités économiques, équipement publics)
- Les infrastructures et services numériques au service des entreprises
- L'offre d'animation et de services : développement des entreprises, services d'attractivité, développement des compétences locales ...

Troisièmement, il s'agit de considérer le dispositif « territoire d'industrie » comme une opportunité, mais pas comme une fin en soi. Le dispositif est un catalyseur, initiateur d'une démarche sur un grand territoire. L'objectif n'est pas de s'y enfermer (dans les actions, dans les partenariats géographiques), mais plutôt de bâtir un projet commun, en laissant la possibilité de le faire évoluer.

Enfin, il a semblé important aux acteurs du dispositif de réaliser un plan d'action qui "mixe" des projets individuels, des projets collectifs et des projets territoriaux.

## b) Une stratégie en 5 axes

Le plan d'actions de ce protocole repose sur cinq axes de travail, représentés dans le schéma ci-dessous. Quatre axes sont thématiques, et un axe est considéré comme support à l'ensemble de l'économie productive.



### Axe 1 - Accompagner la mutation durable du secteur agro-alimentaire

Le secteur agro-alimentaire est l'activité industrielle la plus représentée sur le territoire. C'est aussi l'activité sur laquelle le plus grand nombre de projets ont été recensés. A ce jour, ce secteur fait face à de nombreux défis, parmi lesquels :

- La mutation vers des modes de productions raisonnés, plus économes en ressources, et tournés vers des principes d'économie circulaire ;
- La réorientation de la nature et des modes de production en fonction des nouvelles attentes des consommateurs (plus durable, plus personnalisé, plus local, plus vite, plus informé, plus impliqué etc...);
- La relation à l'agriculture, notamment locale, qui revient sur une échelle soit de proximité (circuits courts) soit d'approvisionnement responsables (ex : commerce équitable)
- La modification des pratiques et solutions logistiques (changements d'échelles, multimodalité, traçabilité, conditionnement, consommation carbone...) qui amène à des objectifs de mutualisation entre différents producteurs.

### Axe 2 - Consolider l'écosystème aéronautique

La présence d'une très forte activité aéronautique en région ex-Midi-Pyrénées est connue. Cette activité demeure, depuis près de 50 ans, un des piliers de l'économie régionale, si ce n'est le pilier majeur. Les dispositifs régionaux ont toujours été dans le sens d'un soutien à la compétitivité de ce secteur à l'échelle mondiale. Dans le territoire d'industrie Gers-Tarn et Garonne, cette activité est très présente, notamment par l'entreprise Latécoère, mais aussi via un réseau de sous-traitants en mécanique/métallurgie.

Ce secteur demeure toutefois fragile, aux dires des entreprises locales qui se sont exprimées lors de la construction du plan d'action. Les problématiques de recrutement et de formation sont au premier rang des préoccupations exprimées, et freinent aujourd'hui le développement d'industries.

Par ailleurs, les infrastructures supports (accès et zones d'activités dédiés) sont également sollicitées par les entreprises.

### Axe 3 - Favoriser l'innovation et le développement du secteur construction

Le secteur construction a tendance à être inscrit dans l'artisanat. Il n'en demeure pas moins qu'il génère des activités de production (équipements de construction, matériaux, domotique, ameublement). La construction métallique est aussi un secteur qui pèse fortement dans le tissu économique local.

Tout comme pour l'agro-alimentaire, ce secteur doit s'adapter localement à des mutations nationales, voire internationales :

- Nouvelles méthodes de construction, notamment autour de l'éco-construction
- Introduction des technologies au sein de l'habitat (numérique, 3D, capteurs, santé et e-santé ...)
- Utilisation de ressources locales
- Rénovation et éco-rénovation du bâti ancien

### Axe 4 - Soutenir les projets structurants sur la filière environnement - énergie

Cette filière prend plusieurs formes sur le territoire d'industrie Gers-Tarn et Garonne. Sur chacune de ces formes, des projets structurants existent et demandent à être soutenus :

- Sur la filière énergie, le principal enjeu réside dans la préparation des travaux du Grand Carénage de la centrale de Golfech qui vise à augmenter sa durée d'exploitation. Cette opération pluriannuelle va amener l'installation d'entreprises (et d'une augmentation de travailleurs sur site) qu'il va falloir à minima accueillir, et au mieux, ancrer pour leur permettre de générer des projets nouveaux.
- Sur la filière "valorisation", plusieurs projets structurants sont portés : d'une part des projets d'équipements, et d'autre part, des projets de valorisation et d'économie circulaire au sein d'industries locales (tous secteurs confondus).

## Axe 5 - Être support au développement de l'ensemble de l'économie productive

Les fonctions prioritaires "support" au développement de l'industrie sont au nombre de quatre.

- La mise à niveau de l'offre d'accueil en zones d'activités économiques dédiées et équipées pour de l'activité productive (accessibilité, taille des lots, services et équipements, règles d'urbanisme compatibles etc...)
- La prise en compte du numérique, non pas comme une filière, mais comme un levier d'attractivité transversal. Il apparaît ainsi stratégique de soutenir deux types de projets :
  - o Les projets de développement et/ou services numériques dans les entreprises industrielles
  - o Les projets d'infrastructures, équipements ou services numériques bénéficiant à tout ou partie du territoire, et apportant une plus-value aux acteurs industriels locaux
- Le soutien au développement d'un réseau de tiers-lieux, à condition de relier ces espaces à l'activité industrielle. En effet, les tiers lieux peuvent apporter des solutions aux entreprises industrielles : postes de coworking pour du télé-travail salarié, espaces pour organiser des animations économiques de proximité, espaces pouvant offrir des salles de réunion et de formation...
- Structurer et amplifier l'animation territoriale afin de :
  - o Piloter le plan d'actions « territoire d'industrie » : suivi des actions, suivi budgétaire, animation des comités de suivi, présence aux réunions régionales et nationales, évolution de la convention ...
  - o Promouvoir les outils existants
  - o Animer le projet industriel : organisation d'événements, création d'une veille, recherche de nouveaux projets et acteurs, échanges avec des partenaires stratégiques au niveau régional, national, voire international, communication autour du projet, participer à des réseaux (clusters, pôles et autres réseaux d'entreprises), être en veille sur les dispositifs et acteurs (financeurs, accompagnement)
  - o Piloter certaines actions collectives, comme par exemple : Attractivité, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECCT), animation autour de thèmes forts liés à la production durable (éco-énergies, environnement, économie circulaire)

## c) Un travail réalisé sur les priorités du territoire

Environ 50 projets ont été collectés témoignant de la dynamique industrielle de ce territoire (cf. dernier tableau annexé pour rappel).

Un important travail de priorisation a donc été réalisé.

Les projets ont été appréciés au regard de plusieurs critères :

- Rayonnement : projets portés par des entreprises exportatrices au niveau européen et international, projet renforçant la compétitivité des entreprises dans les échanges mondiaux
- Caractère distinctif : projet lié à une ressource propre au territoire (ex ail, prunes) ou à une filière spécifique (ex énergie)
- Effet de synergie : projet qui converge avec d'autres autour d'un même objectif (ex l'amélioration de la performance de la chaîne logistique dans l'agro-alimentaire)
- Budget : projet engageant plus d'1 million d'euros de dépenses
- Contenu en innovation : projet mobilisant des dépenses de R&D, devant aboutir à la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service
- Création / implantation d'activités nouvelles : projet créant une activité nouvelle contribuant ainsi à la diversification économique du territoire
- Développement durable : projet intégrant les exigences du développement durable (agriculture biologique, réduction des déchets, recyclage...)
- Projet collectif : projet de mutualisation porté par un collectif d'acteurs (l'objectif étant d'inclure et de récompenser la coopération inter-entreprise)

### 3 niveaux de priorités

En fonction du nombre de critères qu'ils réunissent, les projets ont été classés en trois niveaux de priorité.

#### Priorité 1

- Projets phares et matures, fortement mis en avant dans le cadre du dispositif, notamment car ils répondent à de nombreux, si ce n'est la totalité des critères de sélection des projets
- Fiches annexées à la convention territoriale d'industrie et dossier à remettre d'ici la fin de l'année en fonction des attentes des partenaires.

#### Priorité 2

- Projets à étudier par les services instructeurs, fortement liés aux thèmes de la stratégie territoriale, répondants à une partie des critères de sélection des projets
- Fiches annexées à la convention territoriale d'industrie et dossier complet qui sera sûrement demandé fin 2019 ou 1er trimestre 2020.

#### Priorité 3

- Projets souvent de plus petite envergure, répondant à un ou deux critères de sélection des projets, et que l'on peut rattacher aux thématiques de la stratégie territoriale
- Fiches existantes qui seront normées dans la convention, mais dont l'instruction se fera par les EPCI en lien direct avec les dispositifs

## ACTIONS DEJA ENGAGEES

Un questionnaire a été adressé durant l'été 2019 aux EPCI afin de faire le point sur l'existant et les besoins de structuration de l'action économique.  
L'enquête réalisée montre que plusieurs actions ont déjà été engagées par les signataires pour accompagner le territoire dans les ambitions et priorités énoncées ci-dessus pendant ces dernières années, parmi lesquelles :

- Aides à l'immobilier pour l'implantation / extension d'entreprises, portage de crédit-bail (Biocétanie, Portes-éo, Glosek Gourmet.), création d'un atelier relais de transformation de fromages et de pâtisseries, création d'hôtel d'entreprises (le Site à Cologne) ...
- Attributions de subventions directes : Herbes d'Hélios, Vergers de Beausoleil, Vergers de Gascogne
- Soutien à des filières emblématiques (ex pastel et melon de Lectoure)
- Accompagnement de projets agro-alimentaires (stations fruitières)

Parallèlement des actions collectives ont été également engagées :

- Participation au projet Eco circulaire de la CCI 32 (Bastides Lomages, Gascogne toulousaine)
- Création d'une marque collective (Lomagne Gersoise)
- Création d'un pôle territorial (Pays de Serres en Quercy)
- Projet de centrale photovoltaïque (Lomagne Tarn et Garonnaise)

Enfin, les EPCI ont manifesté leur fort intérêt pour des actions communes en matière de GPECT et d'attractivité.

La création de clubs d'entreprises et de développeurs économiques, la gestion durable des ZAE, et la structuration d'une filière agroalimentaire biologique et de qualité ont également été cités.

## RETOUR ATELIER INTERDEPARTEMENTAL "ENTREPRISES"

Le 6 septembre 2019, les entreprises dont les projets figurent dans le présent protocole (*priorités 1et 2*) ont été invitées pour une réunion visant à :

- Présenter le projet Territoire d'Industrie des 2 PETR
  - Développer la connaissance réciproque des projets des entreprises retenues
  - Tisser des premiers liens et identifier éventuellement des pistes de mutualisation / collaboration
  - Apprécier en première approche leur intérêt pour des actions d'animations territoriales
- Cette réunion a permis d'identifier des chefs de file parmi les industriels pour suivre les chantiers thématiques :
- Sur le volet agroalimentaire, Eric MAUBRU (Qualisol) et Michel MOLES (Aux Saveurs du Quercy)
  - Sur le conditionnement agricole, Benoît DUPARC (Quercy Réfrigération)
  - Sur le volet aéronautique, Franck PHILIPPONNEAU (Latécoère)
  - Sur le volet environnement et déchets, Julie FOURMENT (Fourment Plumes et Duvels)
  - Sur le volet énergie, Thomas PAGLIARINI (APAG Environnement)
  - Sur la numérique, Stéphane BARRET (APEXI)

Aussi des premières pistes de mutualisations ont émergé (par ex équipements frigorifiques).

## II-CONTRAT

### ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'Industrie Gers-Tarn-et-Garonne.

Le présent contrat (« le contrat ») a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

### ARTICLE 2. ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du contrat :

- Le Conseil régional, chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'Industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'Industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Il anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'Industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'Industrie ;
- L'État s'engage à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, en lien avec ses opérateurs. Il est garant de la cohérence des initiatives locales avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale. Pour chaque territoire, le suivi et l'accompagnement ainsi que la mobilisation des services déconcentrés seront assurés par un référent désigné par le Préfet de région;
- Les intercommunalités et les PETR assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Elles définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'Industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir les actions issues des orientations stratégiques du contrat. Elles désignent un représentant chargé conjointement avec un industriel d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- Les industriels s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'Industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent un représentant, volontaire et reconnu par ses pairs par son action sur le territoire, chargé conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
- Les opérateurs publics et autres partenaires signataires s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à adapter leurs modes d'intervention pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'Industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la

réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;

### ARTICLE 3. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE PILOTAGE LOCAL DU PROJET

Pour assurer le pilotage efficace du projet, les partenaires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat composé des acteurs suivants : les 2 PETR, les 11 EPCI, l'Etat et ses opérateurs (BPI, Banque des territoires, DIRECTE, Pôle Emploi, Business France...), les services de la Région, Ad'occ, les Maisons de la Région, les consulaires, le Département, l'UJMV...
  - Trois élus référents chargés de présider cette instance, d'animer la démarche de contractualisation et de suivre ses réalisations en lien avec les industriels référents :
    - o Elus référents : Jean Michel BAYLET, Franck MONTAUGE, Raymond VALL
    - o Industriels référents : Jean-Pierre LABORIE (Qualiso), Franck PHILIPPONEAU (Latécoère)
  - Un chef de projet chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du présent contrat sur les 2 PETR avec l'aide des services économie des EPCI
    - o Olivier Boucherie, directeur du PETR Pays Portes de Gascogne (32)
    - o Un chargé de mission animation Territoire d'Industrie pour mettre en œuvre du projet " Animation territoriale sur le territoire d'Industrie "
  - Des industriels chefs de file pour chacun des enjeux thématiques
    - Sur le volet agroalimentaire, Eric MAUBRU (Qualiso) et Michel MOLES (Aux Saveurs du Quercy)
    - Sur le conditionnement agricole, Benoît DUPARC (Quercy Réfrigération)
    - Sur le volet aéronautique, Franck PHILIPPONEAU (Latécoère)
    - Sur le volet environnement et déchets, Julie FOURMONT (Fourment Plumes et Duets)
    - Sur le volet énergie, un nouvel acteur est en cours de validation
    - Sur le numérique, Stéphane BARRÉ (APEX)
- Ils s'accordent sur :
- des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés (agences de développement...);
  - la fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
  - le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
  - les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

### ARTICLE 4. PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions est décliné en 5 axes thématiques regroupant au total 11 actions stratégiques avec 32 projets opérationnels, présentés ci-dessous et détaillés en annexe.

#### Axe 1 – Accompagner la mutation durable du secteur agroalimentaire

L'axe 1 est décliné en 4 actions

1. Développer et moderniser le conditionnement agricole
2. Transformer localement
3. Accompagner la transition agricole
4. Se doter de nouvelles technologies

**Action n°1 – Développer et moderniser le conditionnement agricole**  
Déclinée en 10 points, l'objectif de l'action n°1 est de s'adapter et d'anticiper les évolutions du marché de l'agro alimentation vers des modes de productions plus modernes, compétitifs et qualitatifs.

- 1-1 Création d'une unité de stockage, conditionnement et transformation de persil - Herbes Helios (INNOVER) Invest 1 M
- 1-2 Extension de l'usine - Cellulopack (ATTIRER) Invest 1,5 M
- 1-3 Innovation pour la conservation des fruits en chambre froide (matériel, brevet, ingénierie) - Quercy Réfrigération (INNOVER) Invest 800 k€
- 1-4 Agrandissement locaux et extension bâtiment à acquérir (investissement immobilier) pour le conditionnement de l'ail - Top alliance /SCA Coopérative Ailhea (ATTIRER) Invest 894 k€
- 1-5 Création d'une station fruitière bio et conventionnelle – Collectif d'agriculteurs Cazes-Mondenard (ATTIRER) Invest 1,5 M
- 1-6 Extension de la station de conditionnement de fruits en froid et de stockage et commercialisation, matériel conditionnement – SAS Cancel Fruits (ATTIRER) Invest 1,57 M
- 1-7 Création d'un Hub Logistique - Les Délices d'Aliénor (ATTIRER) Invest 130 k€
- 1-8 Développement de la chaîne de stockage et de conditionnement de la prune de table SARL Aux Saveurs du Quercy – (ATTIRER) Invest 335 k€
- 1-9 Création d'un nouvel outil industriel de conditionnement et conservation de la filière prunes et kiwis - Boyer SAS (ATTIRER) Invest 9,1 M
- 1-91 Création d'un stockage automatisé et réfrigéré pour la coopérative de pommes-Coopérative STANOR (INNOVER) Invest 14 M

#### Action n°2 – Transformer localement

Déclinée en 3 points, l'objectif de l'action n°2 est de fixer une valeur ajoutée locale aux productions existantes dans des perspectives de circuits courts, responsables et innovants.

- 2-1 Création d'un pôle d'activités plantes médicinales - Laboratoires Altho (ATTIRER) Invest 2,5 M
- 2-2 Création et équipement d'une minoterie sur Lavilledieu du Temple dans la continuité d'une exploitation agricole - EARL de St Porquier (ATTIRER) Invest 200 k€
- 2-3 Création unité de distillation de lavandin – SAS Quercy Distillation (INNOVER) Invest 600 k€

#### Action n°3 – Accompagner la transition agricole

Déclinée en 2 points, l'objectif de l'action n°3 est d'anticiper la mutation agricole vers des modes de productions raisonnés, plus économes en ressources et tournés vers des principes, d'économie circulaire, durables, éthiques, à l'écoute du consommateur, avec une traçabilité des produits et un impact environnemental moins important.

- 3-1 Construction d'un bâtiment industriel de fabrication de chocolat équitable et bio - ETHICABLE (ATTIRER) Invest 16 M
- 3-2 Mise en œuvre du programme d'innovation « PAQT Pour une Agriculture de Qualité Totale » - Coopérative Qualisol (INNOVER) Invest 2,6 M

#### Action n°4 – Se doter de nouvelles technologies

Déclinée en 2 points, l'objectif de l'action n°4 est d'innover dans la création d'outils agricoles de nouvelle génération respectueux de l'environnement, sans rejet de CO2 et avec un impact environnemental et humain moins important.

- 4-1 Développement du tracteur électrique et machine outils adaptées au maraîchage et extension du bâtiment - ELACTEC (INNOVER) Invest 2,12 M
- 4-2 Ingénierie de blanchiment de serres horticoles par drone - SAS CARTE FNPHP Occitanie (INNOVER) 60 k€

### Axe 2 – Consolider l'écosystème aéronautique

L'axe 2 est décliné en 1 action, consolider l'écosystème aéronautique.

#### Action n°5 – Consolider l'écosystème aéronautique

Déclinée en 3 points, l'objectif de l'action n°5 est d'accompagner la filière aéronautique, fer de lance de la Région Occitanie et qui a besoin d'investissement technologique d'avenir et de formation spécifique afin de rester dans une compétition d'envergure internationale.

- 5-1 Modernisation de l'outil de production - Latécoère (ATTIRER) Invest 1,4 M
- 5-2 Création d'un nouveau site industriel et développement de l'activité dans l'usinage des métaux durs - Themis (ATTIRER) Invest 3 M
- 5-3 Création d'Aérovillage et d'un centre de formation- CC Grand Sud Tarn et Garonne (RECRUTER) Invest 7,47 M

### Axe 3 – Favoriser l'innovation et le développement du secteur de la construction

L'axe 3 est décliné en 1 action (à ce jour).

Le secteur construction a tendance à être inscrit dans l'artisanat. Il n'en demeure pas moins qu'il génère des activités de production (équipements de construction, matériaux, domotique, ameublement). La construction métallique est aussi un secteur qui passe fortement dans le tissu économique local.

Tout comme pour l'agro-alimentaire, ce secteur doit s'adapter localement à des mutations nationales, voire internationales :

- Nouvelles méthodes de construction, notamment autour de l'éco-construction
- Introduction des technologies au sein de l'habitat (numérique, 3D, capteurs, santé et e-santé ...)
- Utilisation de ressources locales
- Rénovation et éco-rénovation du bâti ancien

#### Action n°6 – Favoriser l'innovation et le développement du secteur de la construction

Déclinée en 1 point, l'objectif de l'action n°6 est d'innover technologiquement dans le domaine de la domotique dédié à l'habitat de demain et d'accompagner l'évolution technologique que nécessite l'utilisation des matériaux de plus en plus utilisés dans les nouvelles constructions (aluminium ou nouvelles générations de PVC)

- 6- Agrandissement et modernisation de l'usine - C2R (ATTIRER) Invest 1,59 M

## Axe 4 – Soutenir les projets structurants sur la filière environnement-énergie

L'axe 4 est décliné en 2 actions.

### Action n°7 - Anticiper les travaux du Grand Carénage

Déclinaée en 2 points, l'action n°7 consiste à créer un effet levier à l'occasion des travaux du grand carénage de la centrale nucléaire de Golfech pour permettre d'ancrer durablement de nouvelles entreprises et des espaces de formation qui se seront implantés pendant toute la durée de l'opération.

- 7-1 Extension et modernisation du centre de formation professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'énergie - CC Deux Rives (RECRUTER) Invest 600 k€
- 7-2 Intensifier l'accueil d'entreprises en lien avec la maintenance de la centrale électro-nucléaire - CC Deux Rives (ATTRIER) Invest 5,52 M

### Action n°8 - Créer et développer des activités de recyclage et dépollution sur le territoire

Déclinaée en 5 points, l'action n°8 vise à accompagner la mutation technologique, énergétique et logistique d'entreprises marquant un virage écologique dans leurs modes de production, de transformation et de transport. L'objectif est d'intégrer des démarches plus vertueuses et s'inscrivant dans des logiques de réemploi, de recyclage et d'économie circulaire.

- 8-1 Adaptation d'un centre spécialisé dans le recyclage, broyage et tri de matériaux et valorisation de métaux dangereux et précieux- MGH - ECOTEMPO AGZI (INNOVER) Invest 2,35 k€
- 8-2 Rénovation agrandissement avec création d'une nouvelle ligne de production de matériaux recyclés - Fourment et fils (INNOVER) Invest 810 k€
- 8-3 Centre de traitement biologique de déchets - BIOCENTRE SAS Terrador (INNOVER) Invest 286 k€
- 8-4 Modernisation de l'outil de production et réduction de l'impact écologique - Chevaliers DESPAU (INNOVER) Invest 235 k€
- 8-5 Création d'un centre de tri collecte et recyclage des textiles usagés - Entreprise Le Relai 82 (ATTRIER) Invest 3,4 M

## Axe 5 – Être support au développement de l'économie productive

L'axe 5 est décliné en 4 actions.

### Action n°9 - Mise à niveau de l'offre d'accueil (ZAE)

Déclinaée en 1 point, l'action permet d'optimiser l'offre d'accueil grâce à une zone d'activités économique dédiée offrant des services de nouvelle génération.

- 9 Aménagement de la zone d'activités de Barres 3 et Fleury - CC Terres des Confluences (ATTRIER) Invest 9,18 M

### Action n°10 - Faire du numérique un levier d'attractivité

Déclinaée en 2 points, il s'agit pour l'action n°10 de désenclaver, de mettre à niveau, d'accélérer et de développer les technologies du numérique au service des entreprises, par un investissement en infrastructure, en stockage sécurisé, en outil expérimental et en formation spécifique.

- 10-1 Création d'un DATA Center APEX/FULLSAVE (INNOVER) Invest 4,7 M
- 10-2 Développement des outils et des compétences- PARERA (RECRUTER) Invest 4,35 M

### Action 11 - Structurer et amplifier l'animation territoriale

Déclinaée en 1 point, il s'agit d'accompagner le dispositif territoire d'industrie en pilotant le projet Industriel, animant des actions collectives et en développant une communication spécifique visant une attractivité territoriale de l'emploi et des compétences.

- 11- Animation territoriale sur le territoire d'industrie interdépartemental 32/82. Invest 80 k€  
Au-delà de ces projets industriels relevant pleinement du dispositif Territoires d'Industrie, certaines actions de développement territorial s'inscrivent également dans la dynamique Territoires d'Industrie sont aussi à signaler. Elles sont susceptibles de pouvoir faire l'objet d'un accompagnement de la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif Territoires d'Industrie, notamment en matière d'ingénierie.

#### Action complémentaire : Développer un réseau de tiers-lieux

Pour le territoire, une action supplémentaire et stratégique est à inscrire dans cette dynamique des Territoires d'Industrie : Développer un réseau de tiers-lieux.

Chaque des actions fera l'objet d'une instruction par l'ensemble des opérateurs publics signataires du présent contrat. L'inscription d'une action au titre du contrat Territoires d'Industrie ne vaut pas dépôt de dossier. Les porteurs de projet devront en parallèle procéder aux formalités de dépôts de dossier propres à chaque partenaire. Chaque action fera l'objet d'une instruction de financement propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'accord de ses instances délibératives et disponibilités d'enveloppe.

De nouvelles fiches actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le comité local de projets et le comité de pilotage régional.

#### ARTICLE 5. DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DU CONTRAT

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant d'initier la contractualisation par les actions les plus matures puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

### ARTICLE 6. SUIVI ET REALISATION

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement et transmis au comité de pilotage régional. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de sa mise en œuvre, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté et transmis au comité de pilotage régional.

Le comité de pilotage régional pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement et le cas échéant une évaluation intermédiaire.

Cette évaluation intermédiaire et finale s'inscrira dans le cadre d'une grille d'analyse et d'indicateurs qui sera mise à disposition par les partenaires nationaux.

### ARTICLE 7. TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du contrat seront portés devant le tribunal administratif de Toulouse

Signé en \_\_\_\_\_ exemplaires, le \_\_\_\_\_ 2019

Tableau des signataires


### III-ANNEXES

1	Développer et moderniser le conditionnement agricole
1.1	HERRES D'HELLOS - Création d'une unité de stockage, conditionnement et transformation de persil
1.2	CELLIOPACK - extension bâtiment (+ 1000m <sup>2</sup> ), modernisation de l'outil et mises aux normes attendues dans le domaine de l'agroalimentaire.
1.3	QUERCY REPERIGERATION - Projet d'innovation pour la conservation des fruits en chambre froide (matériel, brevet, ingénierie) + Activités promotion d'un groupement de sociétés d'horticulteurs à l'export
1.4	TOP ALLIANCE / SCA COOPERATIVE AUNEA agrandissement locaux et extension bâtiment à acquérir (investissement immobilier) pour le conditionnement de l'ail
1.5	GRUPPEMENT AGRICULTEURS - Création d'une station fruitière bio et conventionnelle
1.6	SAS Canal fruits Extension de la station de conditionnement de fruits en froid et de stockage et commercialisation, matériel conditionnement
1.7	Création Hub logistique, Les Délices d'Alençor
1.8	Développement de la chaîne de stockage et de conditionnement de la prune de table - Agriculteurs
1.9	Création d'un nouvel outil de conditionnement et de conservation de la filière prune et kiwis – Boyer SAS
1.91	Création d'un stockage automatisé et réfrigéré pour la coopérative de pommes – Coopérative Stanor.
2	Transformer localement
2.1	LABORATOIRES ALTHO - Création d'un pôle d'activité plantes médicinales
2.2	EARL ST PORQUIER - Création et équipement d'une minoterie sur l'avièdieu du temple dans la continuité d'une exploitation agricole
2.3	GRUPPEMENT AGRICULTEURS - Création d'une unité de distillation de lavandin
3.1	ETHQUABLE - Construction d'un bâtiment industriel de fabrication de chocolat équitable et bio Accompagner la transition agricole
3.2	QUAUSOL - Mise en œuvre du programme d'innovation PAQT Accompagner la transition agricole
4.1	ELATEC - Développement du tracteur électrique et machine outils adaptées au maraîchage et extension du bâtiment Se doter de nouvelles technologies
4.2	Ingénierie de blanchiment de serres horticoles par drone – SAS CARTE FNPP Occitanie Se doter de nouvelles technologies
5.1	LATECOERC - Modernisation de l'outil de production Consolider l'écosystème aéronautique

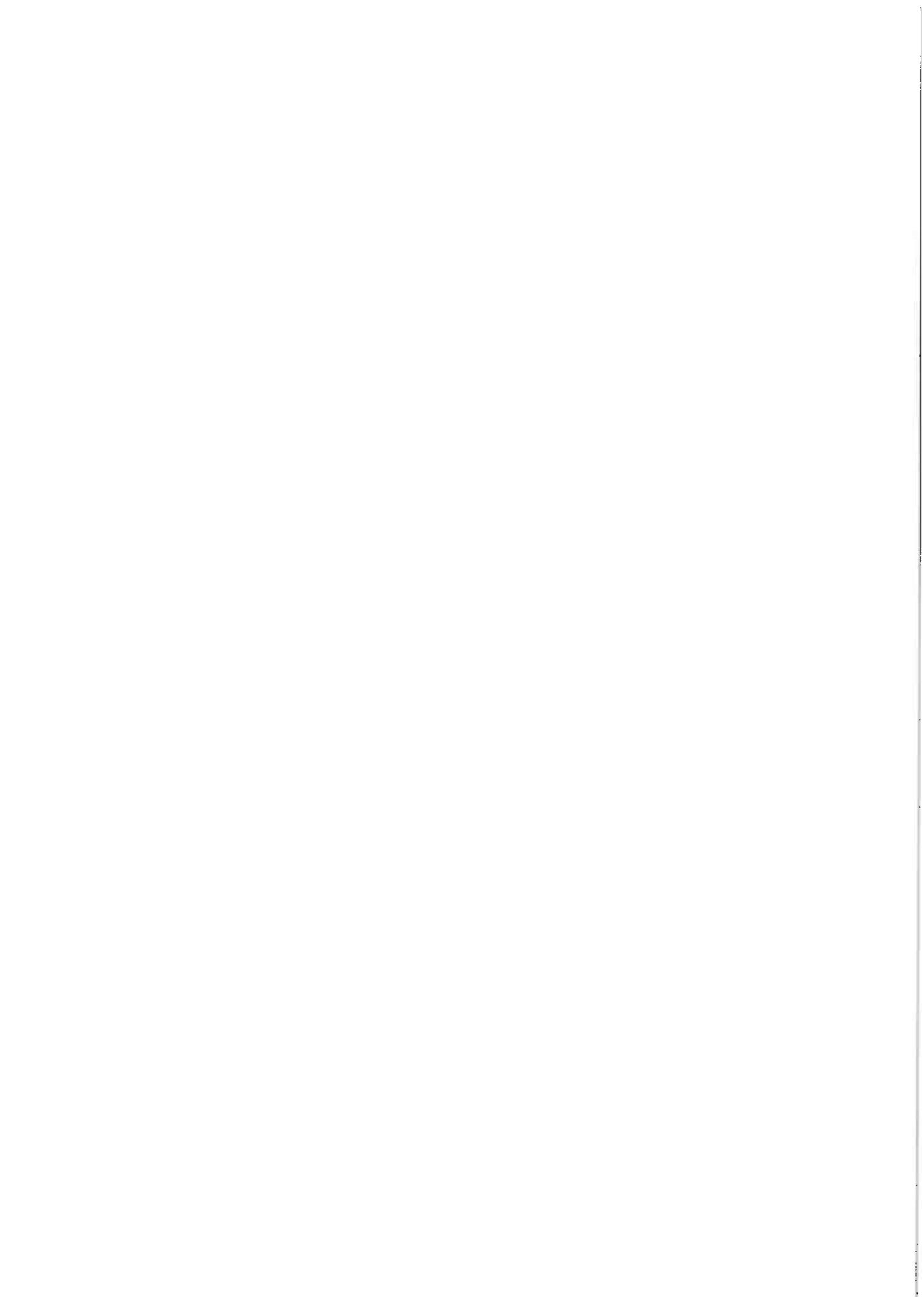
5,2	THEMIS - Création d'un nouveau site industriel et développement de l'activité dans l'usinage des métaux durs Consolider l'écosystème aéronautique
5,3	CC GRAND SUD TARN-ET-GARONNE Création d'« Aérovillage » (dont un centre de formation) Consolider l'écosystème aéronautique
6	CZR - Agrandissement et modernisation de l'usine Favoriser l'innovation et le développement du secteur de la construction
7,1	CC 2 RIVES - Extension et modernisation du centre de formation professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'énergie Anticiper les travaux du Grand Carénage
7,2	CC 2 RIVES - Intensifier l'accueil d'entreprises en lien avec la maintenance de la centrale électro-nucléaire Anticiper les travaux du Grand Carénage
8	Créer et développer des activités de recyclage et dépollution sur le territoire
8,1	MGH / ECOTEMPO - Construction d'un centre spécialisé dans le recyclage, broyage et tri de matériaux et valorisation de métaux dangereux et précieux
8,2	Rénovation agrandissement avec création d'une nouvelle ligne de production de matériaux recyclés - Fourment-et-fils
8,3	Centre de traitement biologique de déchets - BIOCENTRE SAS Terrador
8,4	Modernisation de l'outil de production et réduction impact écologique - Chevalets DESPLAU
8,5	Création d'un centre de tri et recyclage des textiles usagés - Entreprise Le Relai 82
9	Mise à niveau de l'offre d'accueil (ZAE) - Aménagement de la zone d'activités de Barriès 3 et Fleur
10,1	APEX / FULLSAVE - Création d'un DATA Center Faire du numérique un levier d'attractivité
10,2	PARERA - Développement des compétences et des outils Faire du numérique un levier d'attractivité
11	Structurer et amplifier l'animation territoriale

**Pour mémoire, rappel des projets retenus à l'issue de la décision du Comité de pilotage régional du 09/12/19**

Territoires	Tous projets retenus au 1er tour	Priorité 1 opérations dépassées + priorités du territoire	Priorité 2 opérations dépassées + opérations d'entretien
CC Deux Rives	2	2	0
CC de la Lomagne Tarn-et-garonnaise	2	1	1
CC Quercy Pays de Serres	4	3	1
CC Terres des Confluences	8	4	4
CC Coteaux et Plaines du Pays Lafançaisain	1	0	1
CC Grand Sud Tarn et Garonne	1	1	0
CC du Savez	0	0	0
CC des Coteaux Arrats, Simone	4	2	2
CC de la Lomagne Gersoise	4	3	1
CC de la Gascogne Toulousaine	2	2	0
CC Baastres de Lomagne	2	2	0
<b>Interdépartemental (2)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>* retenus à l'issue du comité de pilotage régional du 9/12/19</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>11</b>

**Rappel : répartition de la totalité des opérations proposées par les territoires par axes et par niveaux de priorisation**

Opérations	TOTAL	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
AGRI-AGRO 1 - Développer et moderniser le conditionnement agricole	11	5	5	0
AGRI-AGRO 2 - Transformer l'élevage	3	3	0	0
AGRI-AGRO 3 - Accompagner la transition agricole durable	2	2	0	0
AGRI-AGRO 4 - 4x aller de nouvelles technologies	1	1	1	0
AGRI-AGRO 5 - Moderniser l'élevage	3	3	0	0
ENERGIE - Améliorer les savoirs du grand public	2	2	0	0
VALORISATION - Créer et développer des activités de recyclage et dépollution sur le territoire	1	1	0	0
LOUIS - Favoriser le développement du secteur de l'agriculture	2	1	0	1
PROD 1 - Mise à niveau de l'offre d'accueil (ZAE)	1	1	0	0
PROD 2 - Faire et numériser un levier d'attractivité	2	2	0	0
PROD 3 - Développer un levier d'attractivité	2	2	0	0
PROD 4 - Action transversale d'animation	1	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>12</b>



DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-41

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINT-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

Objet

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

ZAE Pont Peyrin 3 :  
Dossier DETR 2020 -  
Adoption du plan de  
financement des travaux  
d'aménagement de la  
zone d'activités Pont  
Peyrin 3

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) bénéficie depuis le début des années 2000 d'une forte dynamique de développement économique sur son territoire. Or les derniers terrains disponibles dans les différentes zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales ont été commercialisés dans le courant de l'année 2019. **La CCGT n'a donc aujourd'hui plus aucun terrain à proposer aux entreprises désireuses de s'installer sur le territoire, alors même que la demande en foncier économique est très importante.**



## État d'avancement du projet

Depuis 2017, la CCGT a engagé les différentes démarches préalables à l'aménagement de cette nouvelle zone d'activités :

- L'intégration de ce projet dans les différents documents de planification et de stratégie territoriale (notamment dans le Schéma de Développement Economique de la CCGT) ;
- Les acquisitions foncières ;
- L'ensemble des études préalables nécessaires à la réalisation du projet : étude de faisabilité, étude géotechnique, étude d'impact, étude préalable agricole et notice hydraulique (actualisation du Dossier Loi sur l'Eau). **Toutes ces études sont désormais achevées.**

Dans la continuité de ces démarches, **la CCGT va engager début 2020 la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAE**, pour laquelle la CCGT a d'ailleurs obtenu une subvention DETR en 2019 d'un montant de 136 365,50 €. Initialement prévu fin 2019, le lancement de cette mission de maîtrise a finalement été décalé au début d'année 2020 pour des raisons techniques et financières.

**Suite au lancement de la mission de maîtrise d'œuvre début 2020, la prochaine étape consistera donc à engager les travaux pour l'aménagement de la ZAE Pont Peyrin 3.**

## Coût total prévisionnel de l'opération

Le coût total prévisionnel de l'opération est de **6 376 342 € HT** et se décompose de la manière suivante :

Détail des dépenses liées à l'opération	Montant HT
Lot 1 – Terrassements et VRD	3 646 185 €
Lot 2 – Réseaux gravitaires	961 671 €
Lot 3 – AEP	357 598 €
Lot 4 – Réseaux secs	706 497 €
Lot 5 – Aménagements paysagers	704 391 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 376 342 €</b>

## Durée de l'opération

Les travaux pour l'aménagement de la ZAE Pont Peyrin 3 seront lancés au cours 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 et se termineront en fin d'année 2021, soit une durée totale d'environ 1 an.

## Montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR)

Dans la mesure où la réalisation de cette extension de la ZAE Pont Peyrin constitue un enjeu majeur pour le développement économique de son territoire, **la CCGT a identifié ce projet comme étant le projet prioritaire** parmi l'ensemble des projets faisant l'objet d'une demande de subvention DETR pour l'année 2020. La CCGT sollicite donc **un taux de subvention maximal bonifié de 50 %**.

Par ailleurs, il est indiqué dans les fiches techniques de l'appel à projets pour la DETR 2020 : « Le montant de la subvention attribuée sera plafonné à 500 000 €, pour un projet examiné dans sa globalité, sauf demande de dérogation présentée à titre exceptionnel pour des projets particulièrement structurants pour le territoire ». Au regard du caractère éminemment structurant de ce projet pour le territoire de la Gascogne Toulousaine et plus largement pour le développement économique du département du Gers, **la CCGT demande une dérogation à titre exceptionnel afin de pouvoir bénéficier d'un montant de subvention plus important.**

Au regard des modalités de calcul communiquées par la Préfecture du Gers suite au dépôt du dossier de demande de subvention, les élus de la CCGT ont été appelés à fixer un prix de vente prévisionnel des futurs terrains de la ZAE Pont Peyrin 3 afin de déterminer le montant du déficit prévisionnel de l'opération. En accord avec le Président, les élus de la commission Développement Economique de la CCGT ont décidé de fixer le prix de vente prévisionnel des futurs terrains à **60 € HT / m<sup>2</sup>.**

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il résulte de ce prix de vente prévisionnel :

- Des recettes prévisionnelles liées à la vente des terrains de 6 775 500 € HT ;
- Un déficit prévisionnel de l'opération (déduction faite des recettes liées à la vente des terrains et des subventions DETR déjà attribuées) de 1 129 142 € ;
- **Une subvention DETR sollicitée à hauteur de 50 % du déficit prévisionnel de l'opération, soit une subvention de 564 571 €.**

**PROJET DE ZAE PONT PEYRIN 3 - ESTIMATION DES RECETTES LIEES A LA VENTE DES TERRAINS ET DU DEFICIT GLOBAL DE L'OPERATION**

<b>Estimation des recettes (Prix de vente = 60 € HT/m<sup>2</sup>)</b>	
Surface totale des terrains à vendre (m <sup>2</sup> )	112 925
Prix de vente HT des terrains / m <sup>2</sup>	60 €
<b>Recettes HT liées à la vente des terrains</b>	<b>6 775 500 €</b>
Subvention DETR 2018 (acquisitions foncières et études)	225 828 €
Subvention DETR 2019 (mission de maîtrise d'oeuvre)	136 365 €
<b>Total recettes HT</b>	<b>7 137 693 €</b>

<b>Estimation du déficit de l'opération</b>	
Coût total HT de l'opération	8 266 835 €
Total recettes HT (vente terrains + subventions DETR)	7 137 693 €
<b>Déficit de l'opération HT</b>	<b>1 129 142 €</b>

<b>Montant de la subvention DETR sollicitée</b>	
Déficit de l'opération HT	1 129 142 €
Subvention DETR (taux = 50 %)	564 571 €
<b>Déficit à charge CCGT</b>	<b>564 571 €</b>

**Plan de financement prévisionnel du déficit de l'opération**

Partenaires	Montant	Taux
ETAT - DETR	564 571 €	50 %
AUTOFINANCEMENT	564 571 €	50 %
<b>TOTAL (déficit prévisionnel)</b>	<b>1 129 142 €</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 564 571 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'Etat.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**





DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-42

**Objet**

**PETITE ENFANCE**

Multi accueil d'API en Gascogne : demande d'aide à la CAF pour le remplacement du lave-vaisselle

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaétan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le lave-vaisselle du multi accueil d'API en Gascogne tombe en panne régulièrement. Les réparations deviennent de plus en plus compliquées. Il serait souhaitable de le changer et de faire l'acquisition d'un autre lave-vaisselle.

Il convient de faire une demande de subvention à la CAF du Gers pour une aide au financement.

Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 04/03/2020

Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 032-200023620-20200227-2702202042-DE

DÉPENSES		RECETTES	
Montant HT	1 650 €	Fonds propres	330 €
		CAF	1 320 €
<b>Total HT</b>	<b>1 650 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 650 €</b>

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- autoriser le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la CAF du Gers, à hauteur de 80 % du montant de l'opération,
- valider le plan de financement prévisionnel.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis DRAC**



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-43

Objet

**SPORT**

Piscine : tarification 2020

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

Le Président propose de voter, comme tous les ans, la tarification des entrées et activités à la piscine. Il rappelle la date d'ouverture prévue le 4 avril 2020.

Il communique la grille argumentée et proposée par le responsable d'équipement ainsi que les statistiques de vente 2019.

Les modifications portent sur :

- la suppression de tarifs peu ou pas utilisés (abonnements mensuels et hebdomadaires),
- la révision de tarifs existants (tarif famille revu à la baisse de 9 € à 7 €, prise en charge des familles monoparentales, tarif « Initiation en milieu aquatique » remplace le tarif « Découverte en milieu aquatique », l'offre est améliorée et le tarif revu à la hausse passe de 5 € à 7 €, le tarif saison aquagym est revue à la baisse et passe de 350 € /saison à 300 € la saison),
- la création de nouveaux tarifs : le tarif « réduit » concerne désormais un public d'usagers plus large (enfants et séniors de plus de 70 ans), la création d'un tarif « Saison Aquabike, encadré (1 séance hebdomadaire maximum) pour 250 € la saison.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la grille des tarifs 2020 (entrées et activités) qui suit :

<b>TARIFS PISCINE TERRITORIALE 2020</b>	
<b>ENTRÉES JOURNALIÈRES</b>	
Adultes (+ de 14 ans)	<b>4,00 €</b>
<b>Réduit (6 ans -14 ans / 65 ans et plus)</b>	<b>1,50 €</b>
Tarif « <b>Famille</b> » 4 (2 Parents + 2 enfants) (1+3)	<b>7,00 €</b>
<b>PASS LOISIRS</b>	
Adultes (+ de 14 ans)	<b>3,60 €</b>
<b>Réduit (6 ans -14 ans / 65 ans et plus)</b>	<b>1,35 €</b>
<b>CARTES 10 ENTRÉES</b>	
Adultes (+ de 14 ans)	<b>35,00 €</b>
<b>Réduit (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)</b>	<b>10,00 €</b>
<b>ABONNEMENTS SAISON</b>	
<b>Habitants du territoire de la Gascogne Toulousaine</b>	
Saison adulte (+ 14 ans)	<b>120,00 €</b>
Saison <b>Réduit</b> (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)	<b>55,00 €</b>
<b>Habitants des communes extérieures au territoire</b>	
Saison adulte (+ 14 ans)	<b>170,00 €</b>
Saison <b>Réduit</b> (6 ans - 14 ans / 65 ans et plus)	<b>78,50 €</b>
<b>TARIFS ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET ACCUEIL JEUNES</b>	
Adultes (+ de 14 ans)	<b>1,00 €</b>
Enfant (6 ans -14 ans)	<b>1,00 €</b>
<b>TARIFS GROUPES SCOLAIRES PRIMAIRES extérieurs CCGT ET ÉLÈVES SECONDAIRES</b>	
Primaire	<b>15,00 € / h</b>
Secondaire collégiens (public ou privé)	<b>15,00 € / h</b>
Secondaire lycéens ( <i>actualisation annuelle</i> )	<b>30,08 € / h</b>

## GRATUITÉ PISCINE TERRITORIALE

Enfant moins de 6 ans / 80 ans et plus  
 Groupes scolaires primaires de la CCGT  
 Cartes 10 entrées agents de la CCGT et des communes  
 Participation à l'opération « Été Jeunes" de l'année  
 Sapeurs-pompiers du centre de secours de la CCGT  
 Gendarmerie de la CCGT  
 Police municipale de l'ISLE-JOURDAIN  
 Visiteurs  
 Personnes en situation de handicap (sur justificatifs)  
 Accompagnant d'une personne en situation de handicap

## TARIFS PISCINE TERRITORIALE - ACTIVITÉS

LOCATION TRANSAT	<b>2,00 €</b>
<b>Initiation</b> milieu aquatique	<b>7.00 €</b>
AQUAGYM (la séance)	<b>7,00 €</b>
AQUAGYM (10 séances)	<b>60,00 €</b>
AQUAGYM ( <b>carte saison</b> )	<b>300 € (2 séances hebdo.)</b>
AQUABIKE ( <b>la séance de 30 mn</b> )	<b>12,00 €</b>
AQUABIKE ( <b>les 10 séances</b> )	<b>100,00 €</b>
AQUABIKE ( <b>location libre 30 mn</b> )	<b>6,00 €</b>
AQUABIKE ( <b>Carte saison</b> )	<b>250 € (1 séance hebdo.)</b>
Leçons NATATION (la séance)	<b>15,00 €</b>
Leçons NATATION (10 séances) - Valable max. 3 semaines	<b>120,00 €</b>
Tarif du couloir à l'heure (associations extérieures, entreprises ou prestataires privés)	<b>15 € / h / couloir</b>
Activité Sport Santé Adaptée	<b>Définie par l'OIS</b>
Cours de natation bi-hebdo	<b>120,00 €</b>
Soirée Diurne	<b>Coût entrée normale</b>
Entraînement comité d'entreprise	<b>5,00 € entrée unitaire</b>
Nouvelle carte (si perte de la 1ère)	<b>2,00 €</b>

- de donner délégation au Président pour les actes relatifs à la tarification des entrées et activités.

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
 Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
 Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**





DÉPARTEMENT DU  
GERS  
CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 27

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à vingt heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CASTILLON-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2020

n° 27022020-44

Objet

**SPORT**

Demande de labellisation  
« Terres de Jeux »  
(PARIS 2024)

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Christophe TOUNTEVICH, Annie DEGEILH, Lucien DOLAGBENU, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Christine DUCARROUGE, Jean-Michel SEYS, Josianne DELTEIL, Roger HEINIGER, Monique LOBJOIS, Audrey BICHET et Georges BELOU et Laura BELOTTI

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Lucien DOLAGBENU
- 2- M. Philippe NIVERT a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 3- M. Fabien VAZQUEZ a donné procuration à Mme Évelyne LOMBARD
- 4- M. Jacques DUPRÉ a donné procuration à Mme Christine DUCARROUGE,
- 5- M. Gérard PAUL a donné procuration à M. Francis LARROQUE

Excusés : Fabienne VITRICE, Philippe NIVERT, Fabien VAZQUEZ, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL et Anne-Cécile DELECROIX

Absents : Christel BLASY-ROSSONI, Bertrand LAHILLE, et Jean-Hubert ROUGÉ,

A été nommée secrétaire : Mme Laura BELOTTI

En 2024, la France accueillera le monde à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'ambition est de faire vibrer le Pays, de se rassembler pendant les semaines de compétition, et de créer une dynamique dès aujourd'hui. Le label « Terre de jeux » est destiné à tous les territoires.

Il valorise les territoires qui souhaitent :

- mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants,
- s'engager dans l'aventure des jeux quels que soit leur taille et leurs moyens.

« La fête sera plus belle si elle est partagée et l'héritage sera plus fort s'il est coconstruit ».

Trois objectifs doivent être atteints par les candidats :

- **une célébration** ouverte et respectueuse de l'environnement pour faire vivre à tous les émotions du sport et les jeux,
- **un héritage** durable pour changer le quotidien des Français grâce au sport,
- **un engagement** inédit pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure des Jeux, dès maintenant, partout en France.

Cela implique pour la collectivité de :

- **nommer un référent** seul interlocuteur pour la collectivité,
- **déployer des moyens** de communication et de promotion,
- **d'être actif sur des actions** déjà existantes ou à créer, en les valorisant et en travaillant ensemble (communes, intercommunalités, établissements publics, éducation nationale, associations, autres acteurs ...).

**Les candidatures sont ouvertes pendant 5 ans, la collectivité peut être labellisée jusqu'en 2024.**

La contrepartie pour la collectivité retenue « Terre de Jeux », est un coup de projecteur sur le territoire, des informations exclusives, des outils de communication dédiés et la possibilité de devenir « Centre d'Entraînement des Jeux » pour certaines disciplines, ce qui relève d'une autre candidature.

Dans toutes les actions déployées, la collectivité pourra agir sur 3 niveaux (s'engager, de dépasser, performer) en fonction du niveau d'implication et des moyens qu'elle souhaite mettre en œuvre.

En annexe sont proposées quelques actions possibles et le niveau d'engagement à décliner sur chaque action en fonction des moyens et des choix de la collectivité.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'acter et promouvoir sa politique en faveur du sport à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,**
- **de décider de demander la labellisation « Terre de Jeux 2024 »,**
- **d'autoriser le Président à viser les documents nécessaires à la labellisation (candidature en ligne) dont la nomination d'un référent (élu ou technique) qui sera l'interlocuteur du territoire pour ce label.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 27 février 2020  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 4 mars 2020  
Expédiée à la Préfecture le 4 mars 2020  
Affichée le 4 mars 2020

**Le Président,**

**Francis IDRAC**



## Label Terre de Jeux 2024 :

*Des exemples d'actions et de niveaux d'engagement :*

Pour la collectivité	.....S'engager	...Se dépasser	...Performer
Organiser une activité artistique ou culturelle autour des valeurs des jeux	Organiser Une activité Ex. : Concours de dessin pour enfants, spectacle vivant exposition photos/vidéo	Organiser plusieurs activités de création artistique : Ex. art plastique, spectacle vivant stree-art, land art, photographie, cinema, digital, arts visuels, patrimoine, cultures scientifiques, mode, gastronomie...)	Organiser un concours de fresques collectives sur les valeurs des Jeux dans les associations et les écoles du territoire
Organiser un moment de partage autour de la diffusion d'une épreuve sportive	Mise à disposition d'un espace à un club pour ses licenciés sur la diffusion d'une épreuve	Organiser des retransmissions d'épreuves sur plusieurs journées, en visant un public plus large ...	Organiser plusieurs retransmissions d'épreuves en plein air sur un site type Fan Zone ou Live site, ouvert à un large public, avec des animations assurées notamment par les clubs sportifs
Organiser une rencontre entre un sportif de haut niveau du territoire et la population	Organiser un moment d'échange libre....	Organiser une cérémonie de mise en valeur du parcours de l'athlète...	Organiser des ateliers de découverte de la pratique de haut niveau autour de l'expérience de plusieurs athlètes locaux.



Engager une démarche de réduction des déchets lors des événements Terre de Jeux 2024	A l'occasion d 'un événement...	A l'occasion de plusieurs événements...	Fixer des objectifs amiteux de réduction des déchets et/ou réutilisation et recyclage des matériaux ...Ex : 25 % de déchets en moins
Proposer un soutien aux établissements scolaires et clubs engagés dans une action	....	...	...
Organiser une séance de sport pour faire découvrir une discipline aux élus et agents de la collectivité	Organiser une séance d'activité physique et/ou sportive une fois par trimestre (faire découvrir un sport ou inciter à la pratique des élus et des agents)	Organier au moins une fois par mois une activité physique et sportive à destination des élus et agents	Organiser un challenge sportif collectif avec des élus et des agents volontaires

En résumé, Le label Terre de Jeux 2024 c'est :

- **Faire ensemble ((mouvement sportif local, éducation nationale, associations et autres collectivités)**
- **L'ambition de mettre plus de sport dans le quotidien des habitants !**
  - Plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion,
  - Plus de sport durable et responsable,
  - Plus de sport accessible à tous
  - Plus de sport pour vivre des émotions uniques,
- **Partager l'évènement ensemble,**
- **Partager la conviction que le sport change la vie !**